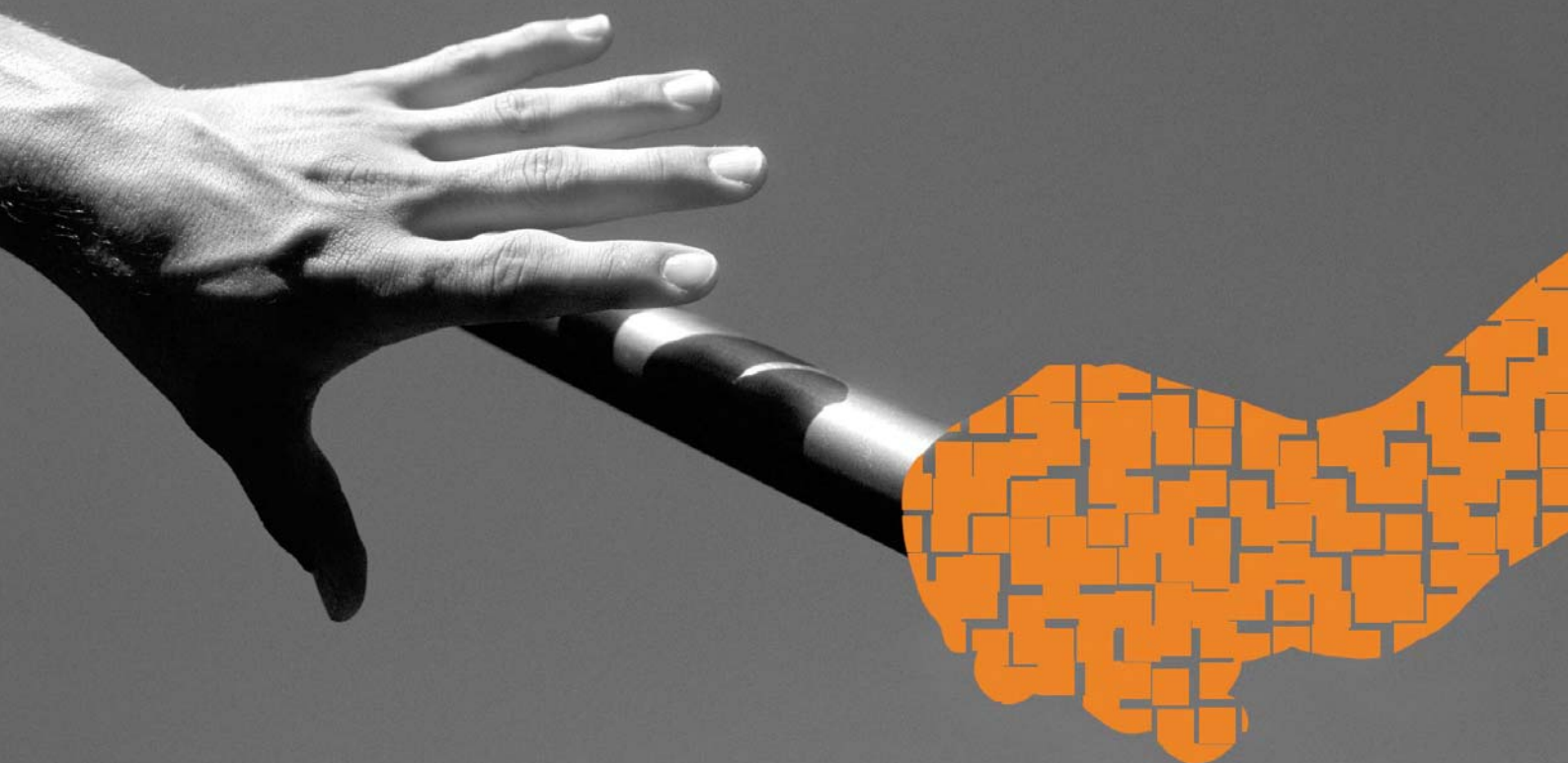




**DOCUMENT DE REFERENCE**

**2007**





I. PRESENTATION GENERALE ET CHIFFRES CLES.....	2
II. PRESENTATION DU GROUPE.....	3
III. RAPPORT FINANCIER 2007 .....	17
1. RAPPORT DE GESTION .....	18
2. RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION .....	26
3. COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE 2007 .....	30
4. COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE 2007 .....	49
5. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RESEAUX PRIS EN CHARGE PAR LE GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE 2007 .....	60
IV. TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS PRESENTEES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 30 JUIN 2008.....	63
V. INFORMATIONS SPECIFIQUES.....	68
VI. TABLE DE CONCORDANCE.....	73

Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 30 juin 2008 sous le numéro D08-518 conformément aux articles 212-13 du Règlement Général de l'AMF. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financier.



# I. PRESENTATION GENERALE ET CHIFFRES CLES

Société de conseil et d'ingénierie spécialisée en Business Intelligence, e-Business, CRM et ERP, Micropole-Univers est l'un des leaders de son marché. Une couverture nationale et européenne (7 sites en France, 3 en Suisse, 1 au Maroc) permet au Groupe d'accompagner ses clients sur l'ensemble des phases d'un projet, du conseil à la réalisation complète de la solution, ainsi que la formation.

Micropole-Univers intervient pour assister ses clients dans la conduite des transformations fonctionnelles, technologiques et organisationnelles. Ses prestations sont alignées sur les besoins d'aujourd'hui et de demain des moyennes et grandes structures.

## ↳ Chiffres clés

	2003 NF*	2004 NF*	2004 IFRS	2005 IFRS	2006 IFRS	2007 IFRS
<i>En millions d'euros</i>						
Chiffre d'affaires	46,9	68,4	68,4	69,1	69,5	78,5
Résultat opérationnel courant / d'exploitation	2,3	1,5	-0,1	1,9	1,7	3,2
Résultat net avant amortissement des écarts d'acquisition	-2,3	-5,4	-7,7	-0,5	0,1	1,7
<i>En pourcentage</i>						
Marge opérationnelle / d'exploitation	4,9%	2,2%	ns	2,8%	2,5%	4,1%
Marge nette de l'ensemble consolidé	-4,9%	-7,9%	-11,3%	-0,7%	0,1%	2,2%
<i>En millions d'euros</i>						
Capitaux propres	34,5	36,1	37,8	45,5	45,8	47,1
Total bilan	85,8	90,9	92,9	94,4	92,7	98,5

\* Les comptes 2003 à 2004 ont été publiés en normes françaises. A partir de l'exercice 2004, les comptes ont été établis en normes IFRS, le référentiel français étant définitivement abandonné.





## II. PRESENTATION DU GROUPE

### 1.1. Historique

#### 1987 Création de MICROPOLE : conseil et intégration des nouvelles technologies informatiques

MICROPOLE a été fondé par Christian Poyau, anciennement Consultant Senior chez DELOITTE puis PEAT MARWICK Consultants et Thierry Létoffé, ingénieur au laboratoire d'études de la Division Autodirecteurs de DASSAULT ELECTRONIQUE. Le Groupe est créé sur trois principes fondateurs :

- Intervenir sur des problématiques Métiers (Finances, RH, Marketing, ...) en premier lieu auprès des directions opérationnelles de nos clients,
- Faire bénéficier les grands comptes de la plus-value offerte par les Nouvelles Technologies, et donc se positionner sur les technologies émergentes grâce à la Recherche & Développement et à un fort niveau d'expertise technique,
- Proposer des prestations à forte valeur ajoutée en tant qu'intégrateur, depuis le conseil jusqu'à la réalisation.

MICROPOLE est alors un pionnier sur les architectures Client / Serveur.

#### 1995 Premiers projets Internet

Dès 1995, MICROPOLE se concentre sur les sites les plus complexes (Intranet / Extranet) qui nécessitent la mise en œuvre d'une architecture technique élaborée (accès aux bases de données, solutions de sécurisation, cryptage, fédération de systèmes d'information hétérogènes, etc.) et qui offrent des services à forte valeur ajoutée.

#### 1997 Intégration des technologies CRM

MICROPOLE se déploie sur l'axe complémentaire de la Gestion de la Relation Client, les contraintes des projets de CRM correspondant exactement au positionnement stratégique de MICROPOLE avec une forte capacité à intervenir sur les phases de conseil en amont, une expérience de maître d'œuvre.

#### 1999 Premiers services Internet Mobile et multi-accès

L'activité Recherche et Développement de MICROPOLE détecte le très fort potentiel lié à la mobilité et au multi-accès. Des partenariats stratégiques sont conclus avec les acteurs majeurs du marché (éditeurs, constructeurs, opérateurs,...). Ceux-ci permettent à MICROPOLE de bénéficier d'une avance solide dans ce secteur très porteur.

#### 2000 Introduction au Nouveau Marché de la Bourse de Paris

*Septembre* MICROPOLE lève 15 M€ sur le Nouveau Marché de la Bourse de Paris.

- Cours d'introduction : 9,1€ (haut de fourchette). Le placement est sursouscrit 22,5 fois.

*Novembre* Acquisition de SPHERIS, société de services entièrement dédiée aux projets Internet auprès d'une clientèle grands comptes.

#### 2001 Acquisition d'UNIVERS INFORMATIQUE

Société de conseil et d'ingénierie en e-Business Intelligence dont l'expertise repose sur la maîtrise des principaux outils décisionnels (Business Objects, Hypérior, SAS, ...) avec un chiffre d'affaires en 2000 de 27,8 M€ et 360 salariés

##### Naissance de Micropole-Univers

- Chiffre d'affaires 2001 pro forma : 59,2 M€
- 700 collaborateurs

#### 2002 Premier Développement en Suisse

*Septembre* Acquisition de NETVERTIS (CA 2001 : 4 millions de francs suisses, 25 salariés), société de conseil et de services spécialisée dans le développement de solutions Internet d'entreprise avec un portefeuille de clients principalement dans le domaine de la Banque, de la Finance et de l'Assurance.

#### 2003 Acquisition de CROSS SYSTEMS

#### 2004 Acquisition de la société CONCEPTWARE

#### 2005 Regroupement des activités de Conseil : Création de Micropole-Univers Consulting

#### 2007 Lancement de l'offre ERP

*Octobre* Acquisition d'APSALYS, société de services entièrement dédiée aux projets ERP auprès d'une clientèle grands comptes dans le domaine des Sciences de la Vie.

## 1.2. Le métier de Micropole-Univers

### 1.2.1. 2007 : un marché des services toujours porteur

Avec une croissance de 6,5%, le marché des Logiciels et des Services a connu en 2007 une 3<sup>ème</sup> année consécutive de croissance supérieure à 6%. Depuis 2003, le marché des Logiciels et des Services a connu une croissance globale de plus de 25% (source : Syntec). Une nouvelle fois, la croissance du secteur représente 3 à 4 fois celle du PIB.

Comme en 2006, le marché 2007 des Logiciels et des Services continu de tirer donc non seulement la croissance du pays mais aussi celle des technologies de l'information et de la communication (TIC) plus spécifiquement. Ainsi, plus de 30% des revenus totaux des TIC proviennent toujours des acteurs du marché des logiciels et des services.

L'industrie, le Secteur Financier et le Secteur Public, qui concentrent 70% de l'investissement en Logiciels et Services, apparaissent comme des marchés porteurs en 2007. Dans la lignée de 2006, les taux de croissance de l'Édition de Logiciels et Conseil & Services informatiques devraient se maintenir à des niveaux élevés, avec une progression rapide du Conseil et Services autour de la Gestion de la Performance (CPM) (source : Syntec)

Malgré un marché du Conseil porteur, on constate une évolution positive mais toujours lente du prix des prestations et ce depuis fin 2004. Certains secteurs comme les applications métiers ou analytiques ont connu cette année encore une hausse marquée des prix.

Dans un contexte économique difficile en 2007, le secteur des Logiciels & Services tire actuellement partie de 4 moteurs structurels de croissance :

- La nécessité pour les entreprises d'adapter en permanence leur Système d'information, notamment pour respecter les contraintes réglementaires,
- Le besoin d'innover pour se différencier dans un contexte de mondialisation,
- L'exigence de rationaliser et d'optimiser les processus de production,
- La tendance de fond à externaliser vers des spécialistes des Logiciels & Services et se concentrer sur son cœur de métier.

En concentrant 46% des budgets des entreprises en *Business Intelligence* (BI), l'intégration reste de loin le poste de dépenses le plus important en 2007. Il est suivi par les investissements en logiciels et en maintenance (33,5%), le conseil (11%) et l'externalisation, en progression de 2 points, à 9,5%. Une croissance qui provient notamment du regain d'intérêt pour les services de TMA (Tierce Maintenance Applicative) dans le domaine du décisionnel (source PAC).

Les entreprises et les organisations perçoivent cependant de plus en plus clairement que développer de nouveaux produits, optimiser la productivité et réduire les frais généraux exige le support de la fonction informatique afin d'optimiser l'efficacité et de fluidifier l'ensemble des processus de l'entreprise. **L'« informatisation » des métiers est en effet incontournable pour gagner en productivité bien entendu, mais surtout en consommation de ressources (financières et humaines).**

Dans un environnement mouvant qui nécessite une capacité d'adaptation et d'innovation constante, tant dans le service que dans la production de biens, les entreprises ont un besoin impérieux des nouvelles technologies pour supporter les transformations inhérentes au changement en continu, induit par la mondialisation des marchés et un contexte réglementaire de plus en plus contraignant. **Le marché des logiciels et services est structurellement porteur, vecteur majeur de la compétitivité, nécessaire à l'amélioration de la productivité et créateur de valeur ajoutée.**

### 1.2.2. Des compétences qui allient expertises métier et technologie

Société Européenne de conseil, d'ingénierie et de formation spécialisée en optimisation de la Performance globale et opérationnelle de l'entreprise Micropole-Univers est aujourd'hui un acteur majeur sur son marché en s'appuyant sur de fortes expertises métiers et sectorielles dans les domaines de la Business Intelligence, de l'e-Business, du CRM et de l'ERP.

Micropole-Univers accompagne les entreprises dans la définition, la mise en œuvre, le déploiement et la conduite du changement de systèmes d'information pour :

- Le pilotage des structures et de la performance globale comme opérationnelle ou BI (reporting, tableaux de bord, analyse, élaboration budgétaire, consolidation, balanced scorecard, etc.) ;
- La relation entre les individus interne ou externe à l'entreprise via le Web ou e-Business (portails collaboratifs ou d'entreprises, site de e-commerce, knowledge management, gestion du contenu, open source, gestion des référentiels) ;
- La connaissance et la gestion du client ou CRM (outils pour les forces de vente, gestion de campagnes, CRM analytique, valeur client) ;
- La gestion de l'ensemble des processus opérationnels d'une entreprise ou ERP, en intégrant l'ensemble des fonctions de cette dernière : la gestion des ressources humaines, la gestion comptable et financière, mais aussi la vente, la distribution, l'approvisionnement, le commerce électronique.

Micropole-Univers a développé une approche fonctionnelle différenciante, axée sur l'optimisation des processus et sur la connaissance du métier de ses clients. Ses équipes, pluridisciplinaires (directeurs financiers, contrôleurs de gestion, consultants sectoriels et/ou produits, ingénieurs de réalisation, etc.), sont spécialement formées pour mettre à profit le meilleur des technologies de Business Intelligence, d'e-Business, de CRM et d'ERP pour être au plus près des enjeux des clients.

## ↳ Le Marché de la Business Intelligence

2007 aura été l'année de toutes les concentrations sur le marché des logiciels décisionnels (BI). Pas moins de cinq grands noms (Business Objects, Hyperion, Cognos, Cartesis et Outlooksoft) sont passés sous le giron de trois des principaux éditeurs du marché mondial des logiciels (SAP, Oracle et IBM). Autre acteur incontournable de l'édition, Microsoft, qui depuis plusieurs années au travers de son offre SQL Server propose des outils analytiques, désormais complétés par des outils de reporting au sein de la gamme Performance Point. Et enfin, SAS, seul grand acteur mondial du décisionnel encore indépendant.

La Business Intelligence confirme son fort potentiel et a encore bien performé en 2007. Après avoir progressé de plus de 15% en 2006, les dépenses des entreprises en logiciels et services de Business Intelligence (BI) ont connu une croissance de 14,2%, à 1,71 Md€, cette année, (source PAC). Les entreprises se doivent de mieux connaître leurs activités porteuses ou défaillantes, leurs clients, leurs marchés afin d'agir en conséquence, gagner en réactivité et dimensionner au plus juste leurs moyens en fonction de l'efficacité ou des gains attendus. Ceux-ci font partis des bénéfices apportés par les solutions décisionnelles.

Par nature, la Business Intelligence permet de supporter l'efficacité des processus métiers de l'entreprise et d'en suivre les performances au quotidien et ces solutions sont aujourd'hui reconnues comme ayant une action significative dans l'amélioration des résultats et de la croissance des entreprises. L'ouverture et les évolutions des marchés (délocalisations, mondialisation des économies, concentrations), la consolidation des portefeuilles et l'indispensable fidélisation des clients alimentent les projets de Business Intelligence. Les entreprises, entrées pour la plupart en phase de maturité sur le pilotage des performances financières, définissent et mettent en place aujourd'hui des indicateurs de mesure, d'analyse et de suivi de leurs activités métiers. Elles sont près de 20% à ne bénéficier d'aucun système de pilotage opérationnel (source étude MU 2006).

Ainsi, les activités autour de la Business Intelligence continuent de représenter la majeure partie des activités de Micropole-Univers (près de 55% du CA en 2007) que ce soit en conseil fonctionnel (finance, RH, ventes, marketing) ou technique (architectures BI, choix solutions, gestion des référentiels (MDM)), en intégration spécifique ou des progiciels du marché (cf. partenariats de Micropole-Univers), en TMA fonctionnelle et applicative et en formation.

La présence de Micropole-Univers parmi les deux spécialistes en Business Intelligence dans le top 7 des grands intégrateurs Français (Capgemini, Sopra, Unilog, Accenture et IBM IGS) (source PAC 2007) prouve que la BI reste toujours un sujet de niche qui nécessite des compétences métiers (élaboration budgétaire, consolidation, ABC Costing, gouvernance, risques & conformité, etc.) et technologiques pointues. Cette expertise, particulièrement plébiscitée par le marché, est clairement un des vecteurs de croissance majeure de la société.

## ↳ Le marché du e-Business

2007 a confirmé la reprise des investissements Internet commencé en 2006. Ce marché est en croissance impressionnante depuis 2002. Une progression à deux chiffres chaque année, soit une prévision de plus de 550% de croissance sur les 5 dernières années en font toujours LE marché porteur actuel.

Résultats annuels pour 2007: une hausse sur un an de 37%. Sur les deux dernières années, le volume financier du commerce en ligne à plus que doublé avec :

- Près de 16 Md€ de chiffre d'affaires pour le e-commerce classique, auquel il faut rajouté les contenus en ligne (petites annonces, jeux, musique, presse) et les services financiers (crédit, bourse en ligne...) soit un chiffre d'affaires total de 19 à 20 Md€ ;
- Selon Mediamétrie, 19,6 millions d'internautes ont fait des achats sur Internet entre septembre et novembre 2007. Soit une progression de 11% en un an. Deux internautes sur trois et plus d'un Français sur trois déclarent avoir déjà acheté sur le web. La confiance dans l'achat en ligne progresse (61% des internautes disent l'avoir, contre 58% fin 2006) ;
- Plus de 35 500 sites marchands actifs (+67% en 2007).

Ainsi, au même titre que les autres acteurs du marché, les activités de Micropole-Univers en e-Business (architectures, portail, e-commerce, intranet, extranet, etc.) ont bénéficié du marché de renouvellement des sites.

Les principaux investissements vont également vers la construction de référentiels uniques à usage interne et externe (par exemple dans la distribution, afin de réduire les délais de réapprovisionnement et donc les coûts de stockage, les enseignes partagent un référentiel unique produit leur permettant de passer des commandes groupées plus souvent et à moindre coût) et la qualité des données.

De la même manière, la criticité de ses problématiques a soutenu les prestations de Micropole-Univers dans le conseil en urbanisation du SI (schémas directeurs) et en alternative de médiations inter-applicatives, l'intégration d'architectures orientées services et de services web.

## ↳ Le marché du CRM (Customer Relationship Management)

Coincé entre le décisionnel et l'ERP, le marché du CRM a connu les plus grandes difficultés depuis quelques années. Après trois années particulièrement sombres et en forte décroissance (2001, 2002, 2003) le marché s'est repris petit à petit pour enfin renouer avec la croissance depuis 2004 (+2,6%), une croissance de 4,1% en 2005 de 4,8% en 2006 et de 8% en 2007 (source PAC 2007).

La GRC (Gestion de la relation client), ou CRM (Client Relationship Management) connaît donc un regain d'intérêt en 2007 due principalement au Web 2.0, à la spécialisation des solutions et à la multiplication des applications accessibles à distance qui ont dopé le marché pour atteindre 1,35 Md€. Après le repli des années 2002/2005, l'offre se retrouve aujourd'hui en phase d'accrétion autour de quelques grands noms (Siebel, Pivotal, Salesforce.com, Microsoft, SAP...).

Comme sur le marché de la Business Intelligence, le marché du CRM a vu ces deux dernières années quelques grandes opérations de fusion/acquisitions comme par exemple Pivotal et Saratoga qui ont rejoint CDC Software, KDP



qui a intégré Sage. En parallèle, le marché a été pris en main par les ténors de l'ERP tels SAP et Oracle qui, à eux deux, dépassent 50% du marché au niveau mondial. Oracle avec le rachat de Siebel se trouve en première position en termes de nombre d'utilisateurs. Alors que SAP suit une bonne progression avec sa dernière version SAP CRM2007. Mais de nouveaux entrants tentent de profiter de la reprise des investissements et modifient les modèles économiques établis, notamment Salesforce.com ou Sugar-CRM. De même, Microsoft commence à percer grâce à la version 3 de Microsoft Dynamics CRM.

**En 2007, le CRM s'interface avec les autres processus de l'entreprise.** Ces concentrations sont incontestablement liées à l'évolution même des fonctions du CRM. Auparavant vendue aux directions générales ou commerciales sans forcément passer par le Directeur des systèmes d'information (DSI), la gestion de la relation client restait une application isolée dans l'entreprise. Désormais les décideurs demandent de l'intégrer au système d'information, et de l'interfacer avec tous les autres processus de l'entreprise.

Le CRM analytique a connu une croissance de 7,9% alors que les projets de CRM opérationnel ont progressé de 5,6%. Le SFA marque un ralentissement en 2007 même s'il reste un marché important du CRM opérationnel. Selon PAC, on peut y voir une conséquence du taux d'équipement déjà élevé des entreprises pour leurs forces de vente et une absence de dynamique, à l'exception de l'industrie pharmaceutique où de nouvelles réglementations bouleversent l'approche commerciale.

De leur côté, les centres de contacts ont crû au rythme moyen du marché, portés par les problématiques d'approches multicanal.

Aujourd'hui, le secteur est toujours soutenu par les grands comptes (qui génèrent 60% des ventes de licences) mais le mid-market le dynamise fortement. Ce dernier a crû en 2007 de plus de 10%, les PME représentant désormais près du tiers des ventes. Les secteurs d'activité français qui adoptent le plus de solutions CRM sont les entreprises financières (29%), l'industrie (22%), les communications (14%) et la distribution (12%) (source IDC).

### ↳ **Le marché des ERP (Entreprise Resource Planning) ou PGI (Progiciel de Gestion Intégrée)**

Un Progiciel de gestion intégré (PGI) (en anglais Enterprise Resource Planning ou ERP) est un « logiciel qui permet de gérer l'ensemble des processus opérationnels d'une entreprise, en intégrant l'ensemble des fonctions de cette dernière comme la gestion des ressources humaines, la gestion comptable et financière, mais aussi la vente, la distribution, l'approvisionnement, le commerce électronique.

Le principe fondateur d'un ERP est de construire des applications informatiques (paie, comptabilité, gestion de stocks...) de manière modulaire (modules indépendants entre eux) tout en partageant une base de données unique et commune. Cela crée une différence importante avec la situation préexistante (les applications sur mesure existant avant les ERP) car les données sont désormais supposées standardisées et partagées, ce qui élimine les saisies multiples et évite (en théorie) l'ambiguïté des données multiples de même nature

Les progiciels de gestion intégrés ont connu leur essor en profitant de l'évolution nécessaire des systèmes d'information pour le passage de l'an 2000 puis pour la mise en place de l'€uro. En effet, il était séduisant de remplacer tous les logiciels de gestion de l'entreprise par un intégré offrant « l'état de l'art » plutôt que d'engager des corrections des programmes existants plus ou moins anciens.

Si cette démarche a parfois donné lieu à des démarrages dans l'urgence, l'enjeu de la mise en place d'un PGI aujourd'hui n'est plus de passer l'an 2000, mais d'optimiser la gestion des flux logistiques et financiers de l'entreprise. Dans ce contexte, les logiciels de niche deviennent de plus en plus concurrentiels face à de grands PGI qui, certes, ont une vaste couverture fonctionnelle, mais qui, une fois sortis de leur cœur de métier, traitent de manière plus complexe (voire moyenne) certaines fonctions.

Le marché français des progiciels de gestion intégrés (PGI) a progressé de 5,9% pour atteindre 4 Md€ en 2007. Sur ce marché de 4 Md€, les progiciels ont généré 899 M€ avec une croissance de 4,9%. Mais ce sont surtout les services qui tirent l'essentiel de la croissance (+6,2%) et représentent 3,13 milliards d'euros.

### **1.2.3. Un positionnement sur des prestations à forte valeur ajoutée**

Micropole-Univers accompagne ses clients sur l'ensemble du cycle de vie de leur projet d'entreprise et conduit les transformations fonctionnelles, technologiques et organisationnelles inhérentes à leur réussite.

#### 1.2.3.1. Nos quatre métiers

##### ↳ **L'activité Conseil : Micropole-Univers Consulting**

- **Management et organisation** : analyse des impacts et des transformations technologiques, organisationnelles et fonctionnelles, analyse de l'existant (informatique, ressources, compétences), conception de l'architecture technologique et organisationnelle, conduite du projet et du changement.
- **Pilotage des Performances** : traductions de la stratégie en objectifs d'amélioration (indicateurs de performance par activité, process et métier), conception de la plateforme décisionnelle de pilotage des performances, mise en œuvre des solutions (pilotage stratégique, financier ou opérationnel).
- **Gouvernance Informatique** : urbanisation du Système d'Information (schémas directeurs, plans correctifs, plans d'évolutions et de mobilisation des ressources), conseil en choix technologiques, assistance à la maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre, tableaux de bord de pilotage des projets, gestion de la qualité.
- **Stratégie e-Business** : analyse des plus-values, conseil en fonctionnalités et services, conception fonctionnelle (processus métiers, workflows, production éditoriale, ergonomie), conception graphique, conception technique, conduite des projets internet, e-commerce, intranet, extranet, portail, mobilité.

### ↳ L'activité Ingénierie

- **Conception et intégration** : intégration de progiciels, développements spécifiques (standards éditeurs ou open-source), rationalisation et intégration d'architectures e-Business (SOA, web services, EII, ESB, EAI) et décisionnelles (AGL, ETL, pilotage, reporting, OLAP, Mining, datawarehouses), Sourcing et Tierce maintenance applicative corrective, évolutive ou préventive.
- **Pilotage stratégique et opérationnel** : Balanced Scorecard, Business Performance Management, pilotage par les marges ou par les coûts (ABC/ABM), pilotage par les objectifs (LOLF), pilotage opérationnel (processus métiers).
- **Pilotage Financier** : reporting financier et opérationnel, planification et élaboration budgétaire, mise en conformité réglementaire (IAS/IFRS, LSF, Solvency II,...), consolidation statutaire, pilotage par les résultats.
- **Pilotage des ventes et optimisation du marketing clients** : pilotage par la valeur clients, pilotage de la performance marketing, reporting des ventes et pilotage commercial/réseau, e-commerce, extranet clients, intranet commercial, solutions mobiles FDV.
- **Pilotage de l'efficacité des Ressources Humaines** : contrôle social et pilotage par les coûts de la masse salariale, reporting légal, pilotage des compétences et des carrières, portail et e-services RH, gestion des savoirs et développement de l'employabilité (e-learning et knowledge management).
- **Pilotage de l'efficacité des achats et fluidification de la chaîne logistique** : optimisation des processus et business activity monitoring, pilotage des achats et des stocks, pilotage par les marges, extranet fournisseurs ou distributeurs, reporting terrain, traçabilité et suivi de la chaîne logistique (RFID et mobilité).

### ↳ L'activité Formation : Micropole-Univers Institut

- **Ingénierie pédagogique** : conseil en méthodologies pédagogiques et en choix technologiques, conception de la solution de formation, conseil en architectures e-learning ou de knowledge management, intégration dans l'existant et/ou le portail, validation des acquis.
- **E-learning** : conception des contenus e-learning, adaptation catalogue existant, catalogues de contenus en ligne standardisés, contenus spécifiques.
- **Dispositifs de formation** : formations inter-entreprises certifiées (CFA sur les principaux partenaires du Groupe / 6 sites), formations spécifiques, délégation de formateurs, centres de ressources, coaching, transfert de compétences, formations utilisateurs aux applications métiers, professionnalisation (alternance ou qualifiante).

### ↳ L'activité Distribution : Conceptware

- **Centre de distribution officiel des offres de Business Objects** : maquettes, démonstrations, vente des licences.
- **Centre d'expertise agréé sur les solutions Business Objects** : conseil projet, analyse, conception et assistance.

#### 1.2.3.2. Nos principales offres

### ↳ En Business Intelligence

- **Conseil en SID / nouvelles plateformes décisionnelles** : On estime que la totalité des grands comptes a au moins une application décisionnelle. Le déploiement des applications à l'ensemble des métiers de l'entreprise et auprès d'un nombre d'utilisateurs de plus en plus important n'en est qu'à ses débuts. Les besoins des entreprises en rationalisation de leurs investissements en Business Intelligence sont déjà porteurs mais ont encore un fort potentiel de développement. Il s'agit pour les organisations de trouver un compromis entre les exigences des fonctionnels (bénéfices métiers), entre les pressions des directions générales (maîtrise des investissements et des coûts de maintenance), et entre les contraintes de la direction des systèmes d'information (existant applicatif, consommation de ressources, performances, médiation inter-applicatives).

De plus, l'arrivée des plateformes décisionnelles unifiées marque une avancée dans la démocratisation de la Business Intelligence, avec des services BI à la volée, et offre un socle unique sur lequel va pouvoir être déployé l'ensemble des outils permettant de traiter les projets de SID unifiés.

Notre offre comprend des prestations en amont comme le conseil en choix technologiques et en architectures du SID (AGL, ETL, pilotage, reporting, OLAP, Mining, datawarehouses), en méthodologies (Balanced Scorecard, Pilotage par les objectifs, les marges ou les coûts ABC/ABM, Business Performance Management, Pilotage financier ou opérationnel), en migration et bien entendu en intégration des progiciels du marché, en développement spécifique, en missions technologiques ou fonctionnelles (sourcing consultants et ingénieurs et en tierce maintenance applicative des applications décisionnelles).

- **Management et pilotage financier** : Le renforcement réglementaire et les exigences de transparence accrues des marchés (normes IAS/IFRS, LSF, Bâle II, LOLF), l'importance grandissante de la notion de responsabilité des dirigeants, les opérations de fusions-acquisitions qui nécessitent une vision consolidée des activités et des résultats, sans compter la nécessité des dirigeants de mieux connaître leurs activités et leurs performances afin de se concentrer sur les plus profitables et agir sur la productivité,... Autant de raisons qui poussent les grandes entreprises, et plus récemment les moyennes, à s'équiper d'outils de pilotage financier.

Les directions financières sont confrontées à des fréquences de plus en plus soutenues et des délais de plus en plus courts, elles ont besoin de davantage d'informations liées à l'écriture comptable, de données plus fiables et produites plus fréquemment et d'une visibilité optimale sur l'ensemble des centres de profits et leurs résultats. Les chantiers associés sont considérables et porteurs en terme d'offres pour Micropole-Univers, déjà fortement présent sur ce marché : analyse et pilotage des centres de profit, contrôle des actifs,



fluidification des process de reporting financier, juridique, fiscal et opérationnel, simulation financière, planification et élaboration budgétaire, consolidation statutaire, etc.

- **Pilotage de la performance** : Les Directions générales éprouvent le besoin d'aller plus loin que le simple pilotage financier, et recherchent à fluidifier les échanges entre la Direction Financières et les entités opérationnelles pour gagner en visibilité globale, identifier les leviers d'amélioration et faire à terme que chaque activité s'aligne sur les priorités budgétaires de l'entreprise.

Les organisations sont aujourd'hui en train de définir et de mettre en place des indicateurs de mesure, d'analyse et de suivi de leurs activités métiers. Elles sont 80% à l'avoir déjà fait sur au moins une de leurs activités et 5% seulement à avoir mis en place un réel système de pilotage des performances couvrant les trois niveaux de pilotage, financier, opérationnel et stratégique (étude Micropole-Univers 2006).

- **Pilotage de l'efficacité des Ressources humaines et des compétences** : Cette offre, lancée en 2004, est porteuse pour l'entreprise et devrait confirmer son potentiel dans les prochaines années: reporting légal et système d'information décisionnel unifié, contrôle de gestion social, pilotage par les coûts de la masse salariale, pilotage des compétences et des performances individuelles et collectives, analyse et pilotage des ressources, suivi de l'efficacité du service RH et de la pertinence des investissements (suivi des coûts / profil / canal de recrutement, suivi des indicateurs de turn-over, baromètre social, etc.).

## ↳ En e-Business

- **MDM/référentiel de données** : Une entreprise dispose souvent de plusieurs bases de données rangées chacune au sein d'un système d'information ou derrière une application métier particulière (gestion comptable, ventes, gestion des ressources humaines, serveur de suivi de production, etc.). Dans cette logique, les processus de mise à jour de données sont réalisés parallèlement par des équipes différentes par le biais d'outils hétérogènes. Un contexte structurel qui engendre des risques d'incohérences entre applicatifs. D'où l'importance de s'attacher à l'harmonisation des données.

Micropole-Univers aide les organisations à choisir parmi les solutions de Master Data Management (MDM) celle qui correspond le mieux à leur réalité, à mettre en œuvre et à organiser en interne une véritable politique de gouvernance des données puis à mettre en place cette synchronisation sur le terrain.

- **Conseil en architectures e-Business et gouvernance informatique** : La priorisation des investissements, la maîtrise des coûts de maintenance et la planification des consommations de ressources sont devenues la règle. Le système d'information est aujourd'hui reconnu comme colonne vertébrale de l'entreprise, il doit en soutenir les objectifs d'optimisation des frais généraux, supporter l'efficacité des processus métiers et donner des outils aux fonctionnels de l'entreprise pour qu'ils gagnent en productivité au quotidien ... tout en répondant à des contraintes accrues de gouvernance informatique visant à aligner le système d'information au plus juste des besoins de l'entreprise.

Micropole-Univers les conseille sur l'ensemble du cycle de vie de leur projet : conseil en choix technologiques et en architectures (schémas directeurs, AMOA/AMOE, conduite des transformations et adhésion au changement...), intégration des architectures e-Business et développement applicatif (schéma directeur, SOA, web services, EII, EAI, migration technologique, intégration logicielle et en open source, etc.).

- **Portail d'entreprise et e-services** : La démarche portail spécifique de Micropole-Univers et la maîtrise des chantiers associés (Architectures orientées services, Identity Management et SSO, Web Content Management, Intégration des applications (EAI, web services), développement et reprise de contenus/composants, e-services) correspondent aux attentes des entreprises. Elles souhaitent fédérer les applicatifs, les données, les processus métiers et les informations de l'entreprise autour d'une interface unique afin d'optimiser les modes d'organisations collectifs internes et fluidifier les échanges avec ses différents publics (salariés, clients, fournisseurs, partenaires commerciaux).

## ↳ En CRM (Customer Relationship management)

- **Optimisation des processus de relation client** : En s'adaptant aux spécificités métiers de ses clients, Micropole-Univers leur assure une totale cohérence entre leur stratégie autour de la relation client et la technologie, grâce au développement d'applications métiers, faciles à utiliser et à intégrer. Notre offre s'articule autour de : SFA (processus de développement et de suivi de l'activité commerciale),
  - du Marketing opérationnel (ciblage complexe, gestion des campagnes, plateforme multicanal),
  - du Service clients (gestion des contrats de service et support au consommateur final, hotline, helpdesk, centre d'appels),
  - du CRM Analytique (Base de données clients, connaissance clients, marketing de l'offre, Real Time Decision).

## ↳ En ERP (Enterprise Resource Planning)

Micropole-Univers a formalisé son expertise dans la maîtrise des systèmes de back-office par la création d'un centre de compétences dédié aux ERP. Il a pour objectif de consolider ses liens avec les grands noms de l'ERP et de développer des applications transversales répondant aux enjeux actuels des directions Finance, RH, etc. et ayant trait au pilotage de la performance, à la gestion de la relation client et à la Gestion des Risques et de la Conformité (GRC).

Les experts de ce centre de compétences assurent des missions de conseil et accompagneront les entreprises dans l'intégration de solutions de gestion intégrées, avec les systèmes décisionnels, e-Business et CRM déjà en place.

L'équipe de Micropole-Univers s'appuie sur ses expertises dans les domaines concernant les meilleurs standards méthodologiques, les dernières innovations technologiques, les plates-formes SOA du marché

(WebSphere, NetWeaver, Oracle Application Server, .net...) et dans les domaines de la gestion et de l'optimisation des référentiels de l'entreprise (MDM)

#### 1.2.4. L'environnement concurrentiel

Les concurrents de Micropole-Univers sont soit des très grandes SSII généralistes (Capgemini, Logica, Atos Origin, Sopra) soit des cabinets de conseil (Accenture, Ineum) soit des SSII de taille comparable à Micropole-Univers et également spécialisées sur nos marchés en particulier :

- Dans le domaine de la Business Intelligence : Business & Decision, Keyrus, Klee,
- Dans le domaine du e-Business : SQLI, Valtech, Business & Decision,
- Dans le domaine du CRM : Business & Decision, Devoteam.

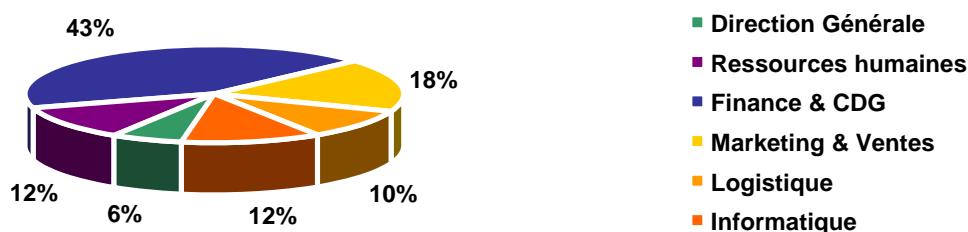
**Micropole-Univers se différencie notamment au travers :**

##### ▾ De fortes compétences métiers

Micropole-Univers a développé une approche fonctionnelle différenciante, axée sur la connaissance du métier de nos clients. Les projets métiers de Micropole-Univers mettent en œuvre des compétences techniques et fonctionnelles très diverses. C'est pourquoi les équipes sont pluridisciplinaires (directeur Financier, contrôleurs de gestion, consultants produits, architecte fonctionnel et technique, ...) et spécialement formées pour intervenir le plus en amont des projets en ayant comme interlocuteurs directs les directions opérationnelles.

Les principales prestations offertes par Micropole-Univers Consulting sont : management et pilotage financier, pilotage de la performance (RH, commercial, achats, ...), portail et architecture du système d'information, pilotage de projets et accompagnement du changement.

##### ▾ Répartition des directions opérationnelles adressées



##### ▾ Une forte expérience et une expertise éprouvées de maître d'œuvre sur les projets importants

Le Groupe a mis en place une certification qualité MBox™ pour l'ensemble de ses ressources. L'ensemble de ses consultants et ingénieurs sont certifiés MBox™, une méthodologie normalisée, rigoureuse et éprouvée, résultat de 20 ans de capitalisation sur la conduite de projets au service de ses clients (meilleures pratiques, retours d'expériences, expertises, méthodologies et démarches).

Cette certification garantit : le pilotage et la maîtrise de projets tout au long de leur cycle de vie selon nos engagements en terme de délais, de coûts et de bénéfices attendus ; une qualité constante des livrables, la maîtrise des risques, l'anticipation des dérives, des performances optimales et l'appropriation par les utilisateurs des nouveaux outils.

Cette aptitude à maîtriser le déroulement des projets est un critère de choix important pour les entreprises, qui considèrent de plus en plus cette compétence comme un facteur déterminant dans le choix de leur prestataire.

##### ▾ Une forte culture d'innovation et de Recherche et développement

Micropole-Univers entretient une démarche pro-active de veille technologique et de R&D. Le Groupe anticipe les avancées technologiques en validant et en acquérant une connaissance précoce des technologies émergentes. Cette approche lui permet d'enregistrer une forte avance au moment des ruptures technologiques, de conseiller ses clients sur les réelles valeurs ajoutées, de bénéficier d'une expérience significative lorsque les marchés mûrissent et d'être réactif en se positionnant si ces technologies se révèlent porteuses.

Cette approche pragmatique de la R&D a pour objectif de valider très en amont le potentiel technique, l'intérêt économique des technologies et les applications opérationnelles porteuses pour les entreprises. Cette démarche permet à Micropole-Univers de maîtriser très tôt les techniques et de proposer des applications apportant un bénéfice réel à ses clients. A titre d'exemple, Micropole-Univers est le leader français dans le domaine de la mobilité en ayant conçu et développé de très nombreux projets innovants dans ce domaine

Micropole-Univers est labellisée Entreprise Innovante et labellisée ANVAR par l'Agence Nationale de Valorisation de la Recherche.

### 1.3. Les clients de Micropole-Univers

Preuve de l'attachement du Groupe Micropole-Univers à la valeur d'écoute de ses clients, le Groupe a été classé en 2007 dans le top 3 des 150 sociétés les plus proches des DSI par l'observatoire des Marchés et des Contrats en 2007.

Micropole-Univers est organisée autour d'offres déclinées par secteur d'activité afin d'être au plus proche des attentes de ses clients et surtout, de renforcer sa connaissance des comptes, de capitaliser sur les projets réalisés et les expertises mises en œuvre.

Micropole-Univers intervient principalement sur des projets BtoB auprès d'une clientèle constituée de moyennes et grandes structures (plus de 80% des groupes du CAC 40 ont fait appel aux services de Micropole-Univers) qui plébiscitent sa démarche centrée sur le ROI et la valeur ajoutée des NTIC.

Le Groupe compte plus de 400 clients en 2007 et a toujours veillé à ne pas dépendre d'un secteur d'activité en particulier.

#### ↳ Répartition des clients par secteur d'activité



### 1.4. Les partenaires de Micropole-Univers

Depuis son origine, Micropole-Univers a su entretenir des relations privilégiées avec ses partenaires. Cette collaboration étroite s'est orchestrée autour de choix d'Ingénierie, de Business et de Marketing. Elle s'articule autour des grands principes suivants :

- Détecter et se positionner en amont sur les nouvelles opportunités de marché ;
- Capitaliser sur les compétences ;
- Développer une véritable expertise et une valeur ajoutée sur les projets ;
- Mener des actions communes sur les solutions et les comptes.

Cette collaboration permet au Groupe d'anticiper les problématiques du marché pour répondre au mieux aux attentes des grands-comptes et les accompagner dans la durée.

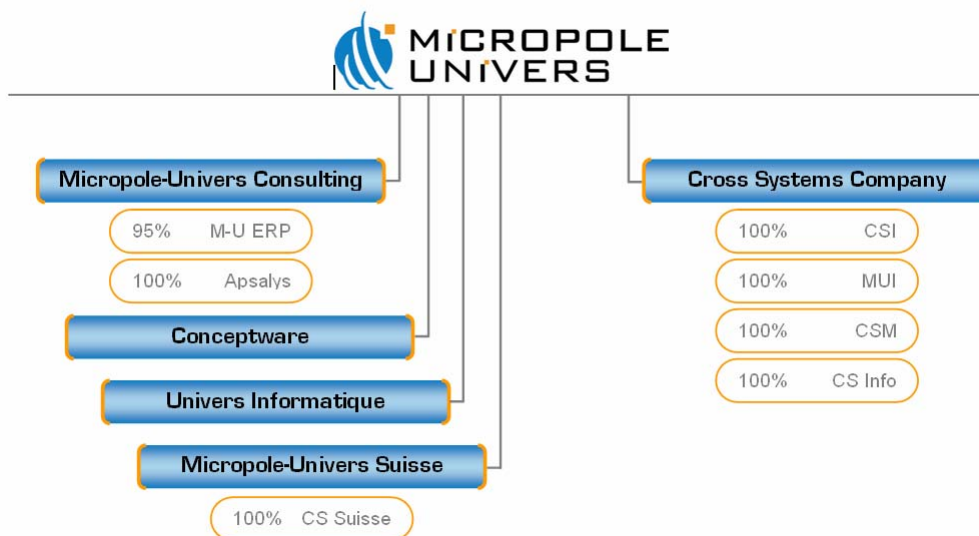
L'année 2007 a été marquée par une évolution du marché et une concentration des acteurs, le fait plus marquant étant le rachat de Business Objects par SAP.

Micropole-Univers s'inscrit auprès de ses clients comme un intégrateur à forte valeur ajoutée capable, au-delà des enjeux techniques, d'apporter un savoir-faire métier unique et une connaissance des processus de l'entreprise. Les prestations proposées vont donc au-delà de la simple fourniture d'outils techniques. Ainsi, Micropole-Univers et ses partenaires réalisent des projets dont le but n'est pas simplement de mettre en œuvre des moyens techniques, mais bien de créer de la valeur ajoutée pour les entreprises clientes :



## 1.5. Organisation juridique et principales filiales du Groupe

L'organigramme ci-après présente la structure juridique de Micropole-Univers au 31 décembre 2007.



Les principales évolutions des entités juridiques composant Micropole-Univers ont été les suivantes :

- 1987** Création de la société MICROPOLE SOFTWARE
- 2000** Acquisition de SPHERIS par MICROPOLE
- 2001** Acquisition d'UNIVERS INFORMATIQUE par MICROPOLE (entérinée par l'AGE du 10/09/2001), qui devient MICROPOLE-UNIVERS  
Fusion par voie d'absorption de SPHERIS par MICROPOLE -UNIVERS (le 28/12/2001)  
Création de Micropole-Univers Suisse (filiale détenue à 99% par Micropole-Univers)
- 2002** Acquisition de NETVERTIS par Micropole-Univers (entérinée par l'AGE du 25/11/2002)  
Acquisition du Groupe CROSS SYSTEMS par le biais d'une Offre Publique d'Echange (détenu à 90,10% par Micropole-Univers)
- 2004** Acquisition de la société CONCEPTWARE  
Création de LP Conseil, qui devient Micropole-Univers Consulting en janvier 2005
- 2007** Apport partiel d'actif de l'activité CROSS SYSTEMS Company au profit de CROSS SYSTEMS Ingénierie  
Signature d'un accord de cession de la société CROSS SYSTEMS Company auprès d'une société à prépondérance immobilière (finalisation prévue en 2008)  
Fusion de la société CROSS CONSULTING dans CROSS SYSTEMS Suisse

## 1.6. Les ressources humaines

### 1.6.1. Organisation de la société

Micropole-Univers a été créée par Christian Poyau et Thierry Létoffé qui continuent à en assurer la direction générale. L'équipe de direction est également composée de Cédric Pin, Directeur des Opérations, Patrice Godart, Directeur du Conseil, Nathalie Choux, Directrice des Ressources Humaines, Philippe Mayca, Directeur Administratif et Financier et Renaud Finaz de Villaine, Directeur Marketing et Communication.

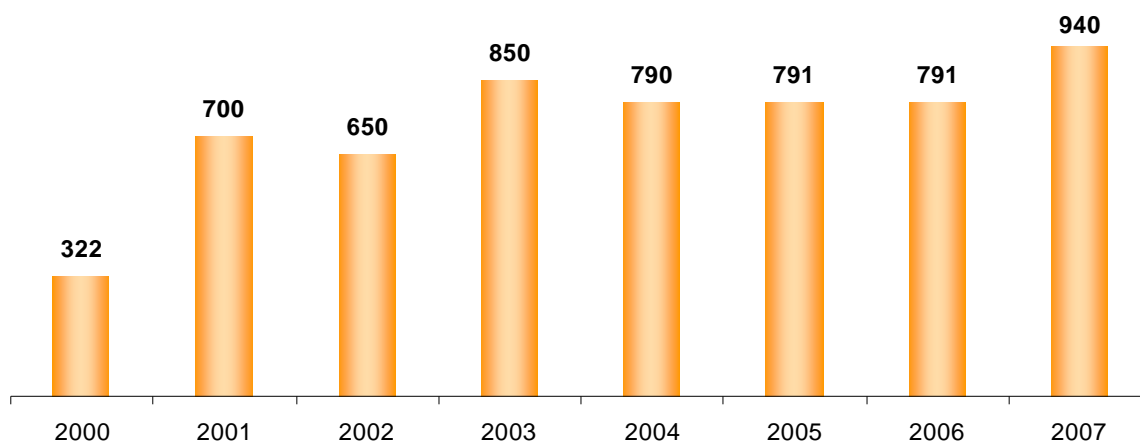
Micropole-Univers est ensuite structurée en entités opérationnelles. Ces entités correspondent soit à un secteur géographique soit à une offre. Chaque entité est dirigée par un manager qui est responsable de la marge opérationnelle de son entité. Cette organisation présente de multiples avantages et notamment :

- responsabiliser les managers sur la bonne marche de la société et de sa rentabilité,
- avoir des forces commerciales dédiées à un secteur déterminé afin d'avoir la meilleure réactivité possible avec les clients,
- avoir une proximité plus importante avec les collaborateurs et de capitaliser les connaissances.

### 1.6.2. Evolution des effectifs du Groupe

Au cours de l'exercice 2001, MICROPOLE a procédé à l'acquisition de la société UNIVERS INFORMATIQUE, qui comptait 360 collaborateurs au moment de l'opération. En 2002, Micropole-Univers a procédé à l'acquisition de la société NETVERTIS (25 collaborateurs). Suite au lancement d'une OPE amicale lancée en octobre 2003, Micropole-Univers a procédé à l'acquisition de la société CROSS-SYSTEMS, qui comptait 300 collaborateurs. En 2004 et 2005, la nécessaire rationalisation des effectifs suite à l'intégration du groupe Cross Systems s'est traduite par une baisse des effectifs globaux. Sous l'effet de la forte dynamique de croissance organique en 2007 et malgré un marché du recrutement toujours tendu, les effectifs à fin d'année 2007 ont fortement cru à 940 collaborateurs. En 2008, le Groupe prévoit de recruter plus de 300 personnes.

Le personnel est constitué en grande majorité (plus de 85%) d'ingénieurs ou d'universitaires (bac + 4 ou 5). L'âge moyen des collaborateurs est de 34 ans.



### 1.6.3. La stratégie RH au cœur des préoccupations du Groupe

Depuis sa création, Micropole-Univers a placé la gestion des ressources humaines au centre de la stratégie de développement du Groupe. Une équipe dédiée travaille en concertation étroite avec la direction générale et les directions opérationnelles, afin d'assurer au capital humain un développement durable. Ses actions se déclinent sur différents axes (processus d'évaluation et de mise à niveau des compétences, fidélisation, soutien aux managers, etc.), tout au long de la vie professionnelle des collaborateurs, quelle que soit leur fonction.

#### ↳ Une démarche recrutement à très forte valeur ajoutée

Micropole-Univers est intimement convaincu que la valeur de l'entreprise repose sur la qualité de ses collaborateurs. La politique de recrutement est fondée sur la détection des profils à potentiel, mettant l'accent tant sur les qualités humaines que sur le cursus des candidats. C'est pourquoi un processus de recrutement très qualitatif et concerté est mis en œuvre. La cellule recrutement, partie intégrante de l'équipe de la direction des ressources humaines, accompagne les directions opérationnelles dans l'évaluation de leurs besoins et l'aboutissement de leurs projets de recrutement. En outre, les collaborateurs de Micropole-Univers étant les meilleurs ambassadeurs de l'image de l'entreprise, celle-ci leur offre de nombreuses occasions d'être concernés et de participer au processus de recrutement (animation de la cooptation qui représente 35% de nos recrutements, participation soirée recrutement, etc.). Embauchés uniquement sur profil, les candidats peuvent ainsi inscrire dans la durée leur parcours professionnel chez Micropole-Univers.

#### ↳ Des relations soutenues avec de nombreuses écoles et universités

Micropole-Univers estime qu'il est essentiel de nouer de réels partenariats entre l'école et l'entreprise pour entretenir une forte cohérence entre les besoins actuels du marché et les choix professionnels des apprenants. Dans cette optique, Micropole-Univers entretient des relations suivies avec de nombreuses écoles d'ingénieurs et universités et a mis en place, avec plusieurs d'entre elles, un partenariat actif. Il s'agit là d'un véritable échange entre l'école et l'entreprise, pour une meilleure intégration professionnelle des jeunes diplômés. L'entreprise partage avec les étudiants son expertise en Business Intelligence et en e-Business ainsi que son savoir-faire technologique et fonctionnel selon les formules les plus adaptées à leur cursus : cours, conférences, accompagnement à la recherche d'emploi, animation de forums, parrainage de promotion, sponsoring d'associations sportives, etc. L'objectif de ces interventions est d'apporter aux étudiants une ouverture sur le monde de l'entreprise, ses réalités opérationnelles, économiques, structurelles et sociales. L'entreprise partage avec le corps enseignant sa vision des évolutions du marché et des tendances technologiques de demain.

#### ↳ Un accompagnement et un suivi individuel tout au long de la vie professionnelle

Micropole-Univers attache une attention toute particulière à l'accueil et au suivi de ses collaborateurs. De manière pratique, la direction des ressources humaines, en étroite collaboration avec les directions opérationnelles, propose aux nouveaux collaborateurs un processus personnalisé d'intégration, de formation et d'accompagnement. En effet, encadrés par leurs managers opérationnels, les collaborateurs sont accompagnés dès leur entrée (présentation du Groupe et de son fonctionnement, parrainage, complément de formation, ...) et guidés tout au long de leur parcours professionnel (temps de rencontre réguliers avec les managers, les ressources humaines et la direction générale, entretiens de fin de mission, entretiens annuels et bilans de compétences, coaching, ...). De plus, la croissance importante de notre Groupe entraîne nécessairement de nombreuses perspectives de carrière et d'évolution pour tous les collaborateurs : opportunités techniques ou fonctionnelles, montée en compétences managériales et mobilité géographique à échelle nationale ou internationale.

#### ↳ Des valeurs à partager

Parce que Micropole-Univers évolue dans l'univers du service (environnement multi-métiers, collaborateurs distants,...), il est important de souder les équipes autour d'objectifs et de valeurs communes : l'esprit d'équipe et de services, l'engagement, le partage de la connaissance, le respect des objectifs et l'écoute du client, sont des valeurs fondamentales de l'entreprise et de sa gestion des hommes. Le Groupe a ainsi choisi de limiter la taille des unités



opérationnelles : cette organisation permet de préserver la fluidité des rapports en limitant les niveaux hiérarchiques, de favoriser les échanges et la connaissance mutuelle, et d'entretenir une ambiance conviviale.

## 1.7. Politique de développement à 3 ans

### 1.7.1. Stratégie

Dans un contexte économique qui reste tendu, la concurrence exacerbée par l'ouverture des marchés et la nécessité d'améliorer leur productivité et leur rentabilité, les entreprises donnent la priorité à des investissements visant à améliorer les processus métiers de l'entreprise afin d'en optimiser l'ensemble des performances (informatiques, financières, opérationnelles). Elles privilégient les solutions présentant un retour sur investissement direct et mesurable en termes de bénéfices utilisateurs, organisationnels, de gains en réactivité sur leur marché, de productivité et de diminution des frais généraux.

Selon les dernières analyses de plusieurs grands instituts de recherche, les entreprises devraient continuer à investir dans les solutions visant à optimiser leurs investissements passés (rationalisation des investissements et des infrastructures, déploiement des applications existantes dans l'entreprise, portails d'entreprise), à gagner en efficacité sur leur marché et en connaissance de leurs activités (Business Intelligence : consolidation et élaboration budgétaire, pilotage des performances et aide à la décision mais aussi, extranet clients ou partenaires commerciaux, e-commerce).

**Micropole-Univers est déjà positionnée sur ces solutions et profite donc de la reprise des investissements et du retour de la croissance organique.**

Les prestations de Micropole-Univers couvrent les secteurs identifiés comme les plus porteurs à savoir la Business Intelligence, le e-Business, le CRM et l'ERP. Le Groupe présente ainsi une offre de services large et répondant aux demandes actuelles des sociétés.

De plus, il est à noter que seule une collaboration étroite entre les applications décisionnelles et les systèmes Back Office permet aux entreprises de disposer de toute l'information nécessaire au bon suivi de la gestion des performances globales comme opérationnelles tout en remplissant leurs objectifs de qualité et de traçabilité des données. Afin de les accompagner dans cette démarche et de bâtir avec elles des systèmes d'information complets et intégrés, Micropole-Univers a créé un nouveau centre de compétences dédié aux ERP mi 2007.

Cette nouvelle offre à forte valeur ajoutée est en pleine adéquation avec la stratégie de développement. Micropole-Univers répond ainsi aux attentes d'un grand nombre de ses clients et va pouvoir, grâce à la synergie de ses expertises Business Intelligence, e-Business et CRM, valoriser les investissements ERP consentis par les entreprises.

Les dirigeants-fondateurs entendent donc poursuivre leur politique de développement en conservant une stratégie de positionnement sur des prestations à forte valeur ajoutée.

### 1.7.2. Axes de développement

Les axes de développement visent :

- à poursuivre le déploiement de l'ensemble de nos 4 offres actuelles sur chacune des entités du Groupe en particulier en régions et en Suisse et de préparer le lancement de la nouvelle offre GRC ;
- à se positionner ou se renforcer sur de nouveaux métiers présentant les mêmes caractéristiques que le Décisionnel, l'e-Business, le CRM et l'ERP ;
- à développer la présence du Groupe au niveau européen.

#### ↘ Dans le domaine de la Business Intelligence

- Création d'une offre « Corporate Finance » ou CPM
- Gestion de la Trésorerie, Cash Management et Risques Financier
- Pilotage des marges sur les opérations (ABC Costing)
- Qualité et traçabilité des données, de l'information
- Gouvernance DSI
- Simulation de la masse salariale
- Reporting et analyse en BI Open Source

#### ↘ Dans le domaine du e-Business

- MDM (Master Data Management)
- Offres portails avec de nouveaux acteurs (Microsoft et Jalios)
- Conseil en gestion de contenu et conseil éditorial
- Urbanisation, architecture et Gouvernance des SI

#### ↘ Dans le domaine du CRM

- Partenariat avec de nouveaux acteurs (Pivotal, Microsoft, Neocase et Selligent)

#### ↘ Dans le domaine de l'ERP

- Création d'une offre dans les domaines des Sciences de la Vie avec Qualiact et de la Santé avec SAP.

### 1.7.3. Politique de croissance externe

Après plusieurs opérations significatives, Micropole-Univers entend poursuivre sa stratégie de croissance externe. Le Groupe s'est doté des moyens financiers de mener de nouvelles opérations et oriente ses recherches sur l'Angleterre, le Benelux, la Suisse, l'Europe du sud, les pays du Maghreb (principalement le Maroc et la Tunisie) et naturellement la France. La cohérence industrielle reste au cœur des préoccupations du Groupe et dirigera les choix qui seront effectués par Micropole-Univers avec le souci du retour sur investissement de ces opérations de rapprochement.

### 1.7.4. Perspectives d'avenir

Les perspectives économiques pour l'année 2008 permettent d'anticiper la poursuite de la croissance du chiffre d'affaires du Groupe, avec comme objectif principal l'amélioration du résultat opérationnel courant.

## 1.8. Evolution du capital social de Micropole-Univers

### 1.8.1. Capital social

Le capital social de Micropole-Univers s'élève à 1 410 545,45 € divisé en 28 210 909 actions de 0,05 € de nominal entièrement libérées.

### 1.8.2. Évolution du capital social

Date de l'Assemblée	Nature de l'opération	Nominal	Prime de fusion/émission	Nouveau capital	Nombre d'actions
	Constitution de la Société	100 F	-	60 000 F	600
25 mars 1991	Augmentation de capital par incorporation d'une partie des bénéfices	250 F	-	150 000 F	600
6 avril 1992	Augmentation de capital par incorporation d'une partie des bénéfices	350 F	-	10 000 F	2 600
10 mai 1994	Augmentation de capital par incorporation d'une partie des bénéfices	500 F	-	300 000 F	600
30 juin 1995	Augmentation de capital par incorporation de réserves	500 F	-	800 000 F	1 600
28 juin 1996	Augmentation de capital par incorporation de réserves	500 F	-	1 000 000 F	2 000
21 décembre 1999	Augmentation de capital par incorporation de réserves	500 F	-	1 600 000 F	3 200
30 juin 2000	Augmentation de capital apport en nature des titres GROUPE MICROPOLE à MICROPOLE SOFTWARE	500 F	4 407 033 F	2 416 000 F	4 832
30 juin 2000	Réduction du capital par annulation d'actions	500 F	1 143 033 F	1 600 000 F	3 200
4 septembre 2000	Conversion du capital en euros et division du nominal	0,05 €	174 254 €	243 200 €	4 864 000
20 septembre 2000	Introduction des actions sur le Nouveau Marché et augmentation de capital	0,05 €		327 500 €	6 550 000
29 décembre 2000	Augmentation de capital consécutive à l'apport d'actions de SPHERIS	0,05 €	5 614 569,50 €	353 345,80 €	7 066 916
10 septembre 2001	Augmentation de capital consécutive à l'apport d'actions d'UNIVERS INFORMATIQUE	0,05 €	31 029 883,20 €	553 280,60 €	11 065 612
25 novembre 2002	Augmentation de capital consécutive à l'apport d'actions de NETVERTIS	0,05 €	536 500 €	567 780,60 €	11 355 612
12 décembre 2003 (1)	Augmentation de capital consécutive à l'offre publique d'échange initiée sur les titres de CROSS SYSTEMS COMPANY	0,05 €	5 208 106 €	743 683,80 €	14 873 676
15 mars 2004 (2)	Augmentation de capital en numéraire avec droit préférentiel de souscription	0,05 €	10 598 417 €	1 086 922,20 €	21 738 444
3 novembre 2005 (3)	Augmentation de capital en numéraire avec droit préférentiel de souscription par mise à la disposition du public d'actions à bons de souscription d'actions (ABSA)	0,05 €	7 894 086 €	1 399 412,30 €	27 988 246
18 décembre 2007	Augmentation de capital par exercice d'options de souscription d'actions et de BSA	0,05 €	176 882 €	1 410 545,45€	28 210 909

(1) Micropole-Univers a procédé à l'acquisition de la société CROSS SYSTEMS COMPANY au moyen d'une offre publique d'échange (OPE) initiée sur la totalité du capital social de celle-ci. A l'issue de l'OPE qui s'est déroulée du 30 octobre 2003 au 3 décembre 2003 inclus, 5 472 544 actions ont été apportées sur 6 073 690 actions composant le capital de Cross Systems Company, permettant à

Micropole-Univers de détenir à 90,10% du capital de Cross Systems Company. Micropole-Univers a donc procédé à l'émission de 3 518 064 actions en échange des actions Cross Systems Company apportées à l'offre.

(2) Afin de financer l'opération d'acquisition de la société Cross Systems Company, Micropole-Univers a décidé de procéder à une augmentation du capital social en numéraire avec droit préférentiel de souscription par émission de 6 864 768 actions représentant un montant nominal total de 343 238,40 euros.

(3) Afin de financer le développement de l'entreprise tant en croissance organique qu'en croissance externe, Micropole-Univers a procédé à une augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription par mise à la disposition du public d'actions à bons de souscription d'actions (ABSA) qui s'est déroulée du 4 octobre 2005 au 14 octobre 2005 inclus. Le nombre total d'ABSA qui ont été souscrites au titre de l'augmentation de capital susvisée était de 6 249 802 actions nouvelles.

Agissant en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été conférée par le Conseil d'administration de la Société réuni le 27 septembre 2005 qui faisait lui-même usage de la délégation de compétence consentie par l'Assemblée Générale à caractère mixte du 30 juin 2005 d'augmenter le capital soit par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires soit par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes, le Président a décidé d'augmenter le capital social d'un montant nominal de 312 490,10 €, par émission de 6 249 802 actions nouvelles de 0,05 € chacune de valeur nominale, jouissance au 1<sup>er</sup> janvier 2005. Les résultats de ladite augmentation de capital effectuée par Micropole-Univers ont été publiés dans l'avis Euronext n°2005-4201 en date du 31 octobre 2005. Ces actions nouvelles de la Société ont été admises sur Eurolist (compartiment C) et directement assimilées sous le code ISIN FR 000077570- mnémonique : MUN, à compter du 3 novembre 2005.

### 1.8.3. Évolution de la répartition du capital et des droits de vote

	Au 31 décembre 2006			Au 31 décembre 2007			Au 31 mai 2008		
	ACTIONS	CAPITAL %	VOTE %	ACTIONS	CAPITAL %	VOTE %	ACTIONS	CAPITAL %	VOTE %
T. LETOFFE	2 085 214	7,45%	12,28%	2 085 214	7,45%	12,28%	2 085 214	7,45%	12,28%
C. POYAU	2 076 524	7,42%	12,22%	2 076 524	7,42%	12,22%	2 076 524	7,42%	12,22%
SEVENTURE	2 626 480	9,38%	7,73%	2 626 480	9,38%	7,73%	2 626 480	9,38%	7,73%
SIPAREX	1 182 233	4,22%	3,48%	0	0%	0%	0	0%	0%
FCPI CA AM	1 393 966	4,98%	4,10%	1 393 966	4,98%	4,10%	1 393 966	4,98%	4,10%
NEMPARTNERS	2 062 587	7,37%	6,21%	2 062 587	7,37%	6,21%	2 062 587	7,37%	6,21%
FCPI SCIENCE INNOVATION	1 250 000	4,47%	3,68%	1 250 000	4,47%	3,68%	1 250 000	4,47%	3,68%
G.RAYNAUD	752 832	2,69%	4,31%	0	0%	0%	ns	ns	ns
OFIVALMO	2 295 524	8,20%	6,76%	2 295 524	8,20%	6,76%	1 664 609	5,90%	4,98%
PUBLIC <sup>(1)</sup> (porteur et nominatif)	12 262 886	43,82%	39,37%	14 420 614	50,73%	47,02%	15 051 529	53,03%	48,80%
<b>TOTAL</b>	<b>27 988 246</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>28 210 909</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>28 210 909</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

(1) Y compris la part de capital détenue par les managers et salariés

Les écarts entre les pourcentages en actions et en droits de vote sont justifiés par l'inscription des actions au nominatif depuis 2 ans au moins au nom du même actionnaire conformément à l'article 25 des statuts.

Personne dans le public ne possède plus de 5% du capital et des droits de vote à notre connaissance en dehors des actionnaires susmentionnés.

Il n'y a aucune action d'autocontrôle détenue par la société au 31 décembre 2007.

Il n'y a pas eu au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2007 de programme de rachat d'actions.

### 1.8.4. Pacte d'actionnaires

Il est rappelé que dans le cadre des engagements de souscription à l'augmentation de capital de mars 2004, il a été signé, le 18 septembre 2003, entre Monsieur Christian Poyau et Monsieur Thierry Létouffé (ci-après dénommés les « Fondateurs ») et Spéf-e-Fund, fonds commun de placement à risque, représenté par sa société de gestion, la société Spéf-Venture, et FCP Natexis Actions Capital Structurant, fonds commun de placement, représenté par sa société de gestion, la société Natexis Equity Management (ci-après dénommés les « Investisseurs »), une Convention d'actionnaires de Micropole-Univers dont les principales dispositions sont décrites ci-dessous :

- il a été convenu que chaque actionnaire accorde aux autres actionnaires de la Convention un droit de préemption sur les titres qu'il détient dans la société Micropole-Univers en cas de cession (toute opération à titre gratuit ou onéreux) des titres (toutes actions ou autres titres émis par Micropole-Univers) à un tiers ou au profit d'un actionnaire conformément aux règles relatives aux cessions de valeurs mobilières admises aux négociations à la cote officielle et aux offres publiques en vigueur au jour de la signature de ladite Convention.
- les Fondateurs s'interdisent chacun de céder au cours d'une même période de 365 jours consécutifs, un nombre de Titres représentant plus de 1% du nombre total d'actions total émis par la Société, et ce sauf accord préalable des Investisseurs.
- les Fondateurs s'engagent à faire leurs meilleurs efforts de manière à ce que Micropole-Univers ne réalise pas d'augmentation de capital réservée à des bénéficiaires dénommés autres que les Investisseurs sans avoir au préalable proposé aux Investisseurs de souscrire à l'intégralité de l'augmentation de capital envisagée. Les Investisseurs disposeront d'un délai de 30 jours pour souscrire ou non à l'augmentation de capital et en cas de refus, l'opération d'augmentation de capital pourra être librement réalisée.

La durée de la Convention est de 5 ans à compter de sa signature par les Parties.

Dans le cadre de la Convention d'actionnaires Micropole, aucune action de concert n'a été constituée. Ladite Convention a fait l'objet d'un avis du Conseil des marchés financiers publié sous le n°203C1876 en date du 13 novembre 2003.

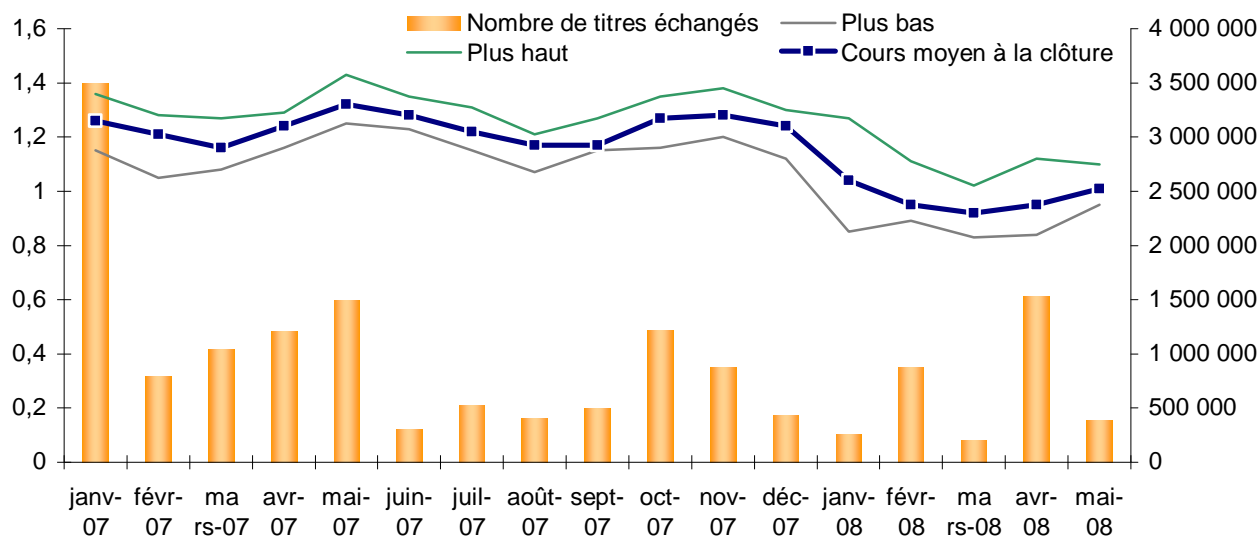
### 1.8.5. Nantissement des actions

Il n'existe pas de nantissement sur les actions Micropole-Univers.

## 1.9. Informations boursières

Micropole-Univers est cotée sur Eurolist au compartiment C de la bourse de Paris depuis le 20 septembre 2000 (Code ISIN : FR0000077570).

### ➤ Cours de clôture (en euros) et volume de l'action Micropole-Univers de janvier 2007 à mai 2008



Période	Plus bas	Plus haut	Cours moyen à la clôture	Nombre de titres échangés
Janvier 2007	1,15	1,36	1,26	3 496 754
Février 2007	1,05	1,28	1,21	799 112
Mars 2007	1,08	1,27	1,16	1 040 946
Avril 2007	1,16	1,29	1,24	1 204 824
Mai 2007	1,25	1,43	1,32	1 489 150
Juin 2007	1,23	1,35	1,28	299 111
Juillet 2007	1,15	1,31	1,22	528 354
Août 2007	1,07	1,21	1,17	410 046
Septembre 2007	1,15	1,27	1,17	503 018
Octobre 2007	1,16	1,35	1,27	1 219 137
Novembre 2007	1,20	1,38	1,28	880 938
Décembre 2007	1,12	1,30	1,24	431 018
Janvier 2008	0,85	1,27	1,04	262 406
Février 2008	0,89	1,11	0,95	874 895
Mars 2008	0,83	1,02	0,92	204 217
Avril 2008	0,84	1,12	0,95	1 529 092
Mai 2008	0,95	1,10	1,01	381 552



## III. Rapport Financier 2007

---





# 1. RAPPORT DE GESTION

## présenté par le Conseil d'administration à l'Assemblée Générale du 30 juin 2008

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqués en Assemblée Générale à caractère mixte, conformément aux dispositions légales et statutaires de notre Société à l'effet :

- d'une part, de vous présenter :
  - les comptes consolidés au 31 décembre 2007,
  - les comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2007 et vous exposer la situation de la Société à cette date, son activité durant l'exercice écoulé, les résultats de cette activité et ses perspectives d'avenir,
- et d'autre part, pour soumettre, à votre approbation, les comptes sociaux de cet exercice, les comptes consolidés dudit exercice, l'affectation du résultat qui ressort de ces comptes, ainsi que les résolutions à l'ordre du jour.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

### 1.1. Positionnement et description de l'activité de Micropole-Univers, société de conseil et de services spécialiste des Nouvelles Technologies

Micropole-Univers est une société européenne de conseil et de services en informatique, entièrement dédiée aux nouvelles technologies. Le Groupe est spécialisé dans le développement et l'intégration de solutions décisionnelles (Business Intelligence), d'e-Business, du CRM et de l'ERP, c'est à dire tous les projets qui ont pour objectif de générer, fluidifier et optimiser le business et de le suivre via des indicateurs.

Le Décisionnel et l'e-Business concernent tous les projets d'intégration et de développement spécifiques de solutions :

- Transactionnelles (gestion commerciale, ressources humaines, facturation, sites marchands ...),
- Décisionnelles (pilotage d'activités, élaboration budgétaire, consolidation statutaire, ...)
- Informationnelles (gestion de contenu, travail collaboratif, e-learning, gestion des connaissances, ...).

Micropole-Univers accompagne ses clients sur l'ensemble des phases d'un projet, du conseil à la réalisation complète de la solution. Micropole-Univers intervient principalement sur des projets BtoB auprès d'une clientèle grands-comptes (plus de 60% des Groupes du CAC 40 ont fait appel aux services de Micropole-Univers).

### 1.2. Comptes consolidés

#### 1.2.1. Le Groupe Micropole-Univers

L'exercice 2007 se traduit par le net redressement des activités de l'entreprise qui affiche une croissance organique significative et un retour à une rentabilité marquée. Cette étape est en phase avec le plan de développement annoncé pour les exercices 2007-2009 et avec les objectifs intermédiaires fixés aux différentes entités du Groupe.

En millions d'euros	S1 2007	S2 2007	2007	2006
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>36,7</b>	<b>41,8</b>	<b>78,5</b>	<b>69,5</b>
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>1,2</b>	<b>2,0</b>	<b>3,2</b>	<b>1,7</b>
<i>En % du chiffre d'affaires</i>	<i>3,3%</i>	<i>4,8%</i>	<i>4,1%</i>	<i>2,4%</i>
Autres produits et charges non opérationnels	(0,1)	(0,3)	(0,4)	(0,8)
Résultat opérationnel	1,1	1,7	2,8	0,9
<b>Résultat net</b>	<b>0,7</b>	<b>1,0</b>	<b>1,7</b>	<b>0,1</b>

Le chiffre d'affaires sur l'ensemble de l'exercice s'élève à 78,5 M€ contre 69,5 M€ en 2006, soit une progression de 13%. Ce chiffre d'affaires intègre une différence de conversion négative de 0,7 M€ liée à la baisse du franc suisse par rapport à l'euro. Par ailleurs, le chiffre d'affaires de la société Apsalys, dont l'acquisition a été finalisée fin octobre 2007, a été pris en compte au titre de 2007 à hauteur de 0,2 M€.

À périmètre et taux de change constant, la croissance organique du chiffre d'affaires 2007 est donc de 14%, soit largement au-dessus de la moyenne du marché. Du point de vue des marges, le résultat opérationnel courant du second semestre est en forte progression par rapport à celui du premier semestre.

L'analyse détaillée de la performance 2007 des différentes activités au sein du Groupe montre une nette progression du chiffre d'affaires en 2007 pour l'ensemble des activités :

- l'activité Services en France, l'exercice a permis de constater la pertinence de la nouvelle organisation par offres, mise en place au début 2007 :
  - la partie du chiffre d'affaires liée à la Business Intelligence a progressé de +18% par rapport à 2006 ;



- le Conseil est en très forte progression pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive : +18% ;
- l'activité en Suisse continue à progresser de plus de 15% par rapport à 2006. Au total, la part du chiffre d'affaires de Micropole-Univers réalisée à l'international est de 23%.
- l'activité Formation, à périmètre constant, a augmenté de 13%. Il convient de signaler au niveau du CA la variation de périmètre liée à la fermeture de l'activité alternance Paris mi 2006 (0,3 M€ sur S1 2006 non récurrent en 2007).

L'impact positif des actions de restructurations menées depuis l'acquisition de Cross Systems et l'augmentation de la productivité ont conduit à une nette amélioration de la rentabilité opérationnelle du Groupe en 2007. Le nombre de collaborateurs facturables a continué de progresser durant l'exercice dans un marché du recrutement toujours tendu. Le résultat opérationnel courant en norme IFRS est de 3,2 M€ soit 4,1% du chiffre d'affaires en 2007. L'amélioration a été progressive sur toute l'année avec un second semestre à 4,8%.

Les variations de périmètre en 2007 avec les acquisitions d'Apsalys et de CCMI n'ont pas eu d'impact sur le résultat consolidé 2007. Les états financiers d'Apsalys ont été consolidés sur 2 mois à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2007. CCMI, acquis fin décembre 2007, seul le bilan de l'entité a été consolidé sur 2007.

Les autres produits et charges non opérationnels sont en forte baisse par rapport à 2006.

Hors l'impact des dettes financières comptabilisées au titre des compléments de prix dus sur les acquisitions 2007 dans les années à venir de 0,8 M EUR, l'endettement financier net et le résultat financier sont restés stable en 2007. La décroissance des frais financiers sur emprunts moyen terme a été, néanmoins, compensée par l'impact défavorable des taux variables sur le financement court terme, en particulier sur le second semestre.

La trésorerie à l'actif reste stable et s'établit à 8,3 M€

### 1.2.2. Faits caractéristiques de l'exercice

Pour plus de détails, se reporter à la Note 2 et 4.10.6 respectivement de l'annexe consolidée du Groupe.

### 1.2.3. Événements postérieurs à la date de clôture de l'exercice

Pour plus de détails, se reporter à la Note 4.10.6 de l'annexe consolidée.

### 1.2.4. Sociétés du Groupe

#### ↘ UNIVERS INFORMATIQUE

La société Univers Informatique est une Société Anonyme au capital de 2 043 630 €, dont le siège est à PARIS 10<sup>ème</sup>, 100 rue Lafayette. L'activité Univers Informatique, également société de conseil et de services en informatique, reste toujours centrée sur le secteur de la « *business intelligence* ». Elle est implantée à PARIS. Au 31 décembre 2007, Micropole-Univers détenait 100% de son capital.

Son dernier exercice social, clos le 31 décembre 2007, fait apparaître un chiffre d'affaires de 15 331 K€ et un résultat de 645 K€.

#### ↘ Micropole-Univers SUISSE

La société Micropole-Univers Suisse est une société de droit Suisse au capital de 100 000 CHF dont le siège est à LAUSANNE, 2 avenue de Gratta Paille. La société Micropole-Univers Suisse permet de promouvoir à l'étranger le secteur de la « *business intelligence* ». Elle est implantée à LAUSANNE. Au 31 décembre 2007, Micropole-Univers détenait 100% de son capital. La société Micropole-Univers Suisse détient par ailleurs 100% du capital de la société Cross Système Suisse.

Son dernier exercice social, clos le 31 décembre 2007, fait apparaître un bénéfice de 34 K€.

#### ↘ CROSS SYSTEMS SUISSE

La société Cross Système Suisse est une société de droit suisse au capital de 100 000 CHF dont le siège est à 48 rte des Acacias à Carouge/Genève. Son dernier exercice social, clos le 31 décembre 2007, fait apparaître un chiffre d'affaires de 16 495 K€ et un bénéfice de 1 051 K€.

#### ↘ CROSS CONSULTING

La société Netvertis renommée Cross Consulting en 2006 a été dissoute dans la société Cross Systems Suisse avec effet rétroactif en juin 2007.

#### ↘ CONCEPTWARE

La société Conceptware est une société anonyme au capital de 50 000 € dont le siège est à CANEJEAN (33610), 4 Voie Romaine Bat B 33610.

Son dernier exercice social, clos le 31 décembre 2007, fait apparaître un chiffre d'affaires de 1 868 K€ et une perte de 133 K€.

#### ↘ Micropole-Univers CONSULTING

La société Micropole-Univers Consulting, ex LP conseil, créée fin 2004, est une SAS dont le siège social est à PARIS 10<sup>ème</sup>, 100 rue Lafayette. Elle évolue sur le même secteur d'activité que Micropole-Univers.

Son dernier exercice social, clos le 31 décembre 2007, fait apparaître un chiffre d'affaires de 7 454 K€ et un bénéfice de 979 K€.

## ➤ GROUPE CROSS SYSTEMS

L'acquisition fin 2003 du Groupe Cross Systems tout en restant dans le même domaine d'activité, a permis de toucher une clientèle plus large et d'avoir une présence plus importante en Suisse. Au 31 décembre 2007, Micropole-Univers détenait 90,2% de son capital.

Le dernier exercice social clos le 31 décembre 2007 de Cross Systems Company, société-mère du Groupe Cross Systems, après apport d'actifs de l'ensemble des activités opérationnelles en date du 29 juin 2007 rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier à la société Cross Systems Ingénierie, ne fait plus apparaître de chiffre d'affaires et une perte sociale de 1 111 K€.

**Les filiales de Cross Systems Company sont les suivantes :**

- **Micropole-Univers Institut (anciennement Cross Institute)**

La Société « Micropole-Univers Institut » est une Société Anonyme, au capital de 205 920 €, dont le siège est à PARIS 9<sup>ème</sup>, 16, rue d'Athènes. Elle est spécialisée dans la conception et la mise en place de solutions intranet de formation à distance pour une clientèle de grands comptes. Elle propose également des prestations de formation sur les technologies internet : Java, Lotus, Domino, Lotus Notes, LearningSpace,...

Son dernier exercice social, clos le 31 décembre 2007, fait apparaître un chiffre d'affaires de 3 650 K€ et une perte de 426 K€. En juin 2007, la société a fait l'objet d'une recapitalisation à hauteur de 1 900 K€ par sa maison mère CSC.

- **Cross Systems Ingénierie**

La société Cross Systems Ingénierie est une société par actions simplifiée, au capital de 3 403 000 €, dont le siège social est situé 100 rue La Fayette 75010 Paris. Elle a été créée en décembre 2006 et est détenue à 99% par Cross Systems Company.

Son dernier exercice social, clos le 31 décembre 2007, fait apparaître un chiffre d'affaires de 6 263 K€ et un bénéfice de 200 K€.

- **Cross Systems Management**

La société Cross Systems Management est une SARL sans activité, au capital de 5 000 € dont le siège social est situé 100 rue La Fayette 75010 Paris. Elle a été créée en décembre 2006 et est détenue à 99% par Cross Systems Company.

- **Cross Systems Informatique**

La société Cross Systems Informatique est une SARL sans activité, au capital de 5 000 € dont le siège social est situé 100 rue La Fayette 75010 Paris. Elle a été créée en décembre 2006 et est détenue à 99% par Cross Systems Company.

## 1.3. Comptes sociaux - Activité de la Société au cours de l'exercice écoulé

### 1.3.1. Résultats de cette activité

Nous vous précisons tout d'abord que les comptes qui vous sont présentés ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que les années précédentes et sont conformes à la réglementation en vigueur.

Au terme de l'exercice clos le 31 décembre 2007, la Société a réalisé un chiffre d'affaires de 55 579 K€.

Les charges d'exploitation se sont élevées 54 726 K€. Le résultat d'exploitation positif ressort ainsi à 1 003 K€. Au cours de l'exercice, la Société a réalisé un résultat exceptionnel négatif de 636 K€ principalement lié à un produit de cession de la participation Netvertis à Cross Systems Suisse de 102 K€ et à une provision sur risque de 700 K€ constituée pour faire face au risque de non recouvrement existant à la date de clôture dans le cadre du soutien financier du groupe CROSS pris par Micropole-Univers le 15 mai 2007.

En définitive, le résultat de l'exercice se traduit par un bénéfice de 607 199 €, contre une perte de 5 511 109 € pour l'exercice précédent. Le résultat social 2006 se caractérisait principalement par la constitution en résultat exceptionnel de provisions pour risque d'un total de 6 300 K€ pour faire face au risque de non recouvrement de comptes courants existant à la date de clôture dans le cadre du soutien financier du groupe CROSS pris par Micropole-Univers le 18 avril 2006 et de l'engagement de recapitalisation envers la société SINOUHE signé le 28 mars 2007. Pour mémoire, cette écriture comptable limitée aux comptes sociaux (élimination en consolidation des écritures inter compagnies) n'a pas d'effet sur la trésorerie de la société.

Au 31 décembre 2007, les capitaux propres présentent un solde de 45 732 214 €. Le total des dettes de la Société s'élève à la clôture de l'exercice à 34,5 M€. La trésorerie à l'actif s'établit à 4,9 M€.

Un accord de participation Groupe a été signé en 1999 mais les pertes fiscales reportables de la société ne permettent pas de versement en 2007.

Nous vous précisons que les charges visées au titre des articles 39-4 et 223-quarter du code général des impôts pour l'exercice écoulé s'établissent à 190 156 € (dont 73 055 € pour l'organique, 66 140 € au titre des amortissements excédentaires de véhicules et 48 617 € pour la TVTS).

## 1.4. Affectation du résultat de l'exercice

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2007, soit un bénéfice de 607 199 EUR, en totalité en report à nouveau.

Le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents et celui de l'avoir fiscal correspondant ont été les suivants :

En euros	Dividendes	Avoir fiscal
Exercice 2004	Néant	Néant
Exercice 2005	Néant	Néant
Exercice 2006	Néant	Néant

Par ailleurs, nous joignons au présent rapport le tableau visé par le règlement 255-102 du code de commerce, faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices, ainsi que le tableau visé par les dispositions des articles L. 233-6 et L. 233-15 du Code de commerce.

## 1.5. Activité en matière de recherche et développement

Micropole-Univers consacre une part significative de ses activités à la recherche et développement (R&D) : elle avait reçu de l'Agence Nationale de Valorisation de la Recherche (ANVAR), la qualification pour les Fonds Communs de Placement dans l'Innovation (FCPI) le 12 décembre 2003. Cette qualification a été renouvelée en décembre 2006.

## 1.6. Prise de participation

Le 22 novembre 2007, Micropole-Univers Consulting a annoncé l'acquisition de la société Apsalys. Cette acquisition a été réalisée en numéraire, avec un complément de prix lié à des critères de performances pour la période 2007 à 2010 en termes de chiffre d'affaires et de rentabilité. Créée en 2004, Apsalys est spécialisée dans le conseil et l'intégration de solutions ERP (solutions de planification des ressources des entreprises) dans le domaine des Sciences de la Vie.

Fin décembre 2007, la société CCMI a été acquise pour son expertise autour du conseil et l'intégration de solutions ERP. Elle a été créée début 2007.

## 1.7. Informations sociales de la société et conséquences environnementales de l'activité

### 1.7.1. Informations sociales

L'effectif moyen 2007 a augmenté de 69 personnes passant à 358 personnes en 2007, soit une hausse de 24% par rapport à l'effectif moyen 2006. Des actions de formation ont continué à être engagées afin d'assurer un haut niveau de compétences techniques et relationnelles aux collaborateurs de Micropole-Univers.

### 1.7.2. Conséquences environnementales

L'activité de notre Société se caractérise par la fourniture de prestations de nature intellectuelle dans le service informatique et le conseil, activités qui par définition n'ont pas d'impact direct sur l'environnement.

## 1.8. Tableau des cinq derniers exercices

	2007	2006	2005	2004	2003
<i>Capital social en fin d'exercice</i>					
Capital social (en euros)	1 410 545	1 399 412	1 399 412	1 086 922	743 684
<i>Nombre des actions</i>					
- ordinaires existantes	28 210 909	27 988 246	27 988 246	21 738 440	14 873 676
- à dividende prioritaire existantes (sans droit de vote)					
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droits de souscription					
<i>Opérations et résultats de l'exercice</i>					
Chiffre d'affaires hors taxes	55 578 890	43 416 415	39 122 744	31 428 349	27 430 516
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	668 752	887 977	-122 251	947 779	611 810
Impôts sur les bénéfices	- 286 438	-52 805	-80 214	18 750	32 700
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	607 199	-5 511 109	3 118 696	-8 005 358	-1 339 996
Résultat distribué	0	0	0	0	0
<i>Résultat par action</i>					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,03	0,03	0	0,04	0,04
Résultat après impôts, participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions	0,02	-0,20	0,11	-0,37	-0,09
Dividende distribué à chaque action	0	0	0	0	0
<i>Effectif</i>					
Effectif moyen des salariés employés durant l'exercice	358	289	215	247	262
Montant de la masse salariale de l'exercice	14 463 599	11 082 294	9 208 559	10 760 927	11 999 419
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres.)	7 753 791	5 902 420	4 758 977	5 272 358	5 536 272

## 1.9. Répartition du capital social au 31 décembre 2007

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du nouveau code de commerce et compte tenu des informations retenues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital social ou des droits de vote :

Les personnes morales ou physiques suivantes possèdent plus d'un vingtième du capital social et plus d'un dixième des droits de vote :

- Monsieur Christian POYAU
- Monsieur Thierry LETOFFE

Les personnes morales ou physiques suivantes possèdent plus d'un vingtième du capital social et plus d'un vingtième des droits de vote :

- NEMPARTNERS
- SEVENTURE
- SIPAREX
- OFIVALMO
- CDC Innovations (par l'intermédiaire du FCPI : Science Innovation)

## 1.10. Rémunération des mandataires sociaux

Au titre de l'exercice 2007, les rémunérations des mandataires sociaux ont été les suivantes :

Montants bruts en milliers d'euros	Montants alloués par Micropole	Montants versés par Micropole	Avantages en nature	Jetons de présence	Montants versés par les sociétés du Groupe
Christian POYAU	191	191	-	-	-
Thierry LETOFFE	191	191	-	-	-
Sylvie PASTOL	-	-	-	-	-
Christine LEONARD	-	-	-	-	-
Nempartners	-	-	-	-	-
Antoine ANTOUN	-	-	-	-	-

La décomposition des éléments fixes, variables et exceptionnels composant les rémunérations et avantages des mandataires en 2007 par rapport à 2006 est la suivante :

Montants bruts en milliers d'euros	Part fixe	Part variable	Exceptionnel	Rémunérations totales 2007	Rémunérations totales 2006
Christian POYAU	191	-	-	191	191
Thierry LETOFFE	191	-	-	191	191
Sylvie PASTOL	-	-	-	-	-
Christine LEONARD	-	-	-	-	-
Nempartners	-	-	-	-	-
Antoine ANTOUN	-	-	-	-	-

Les deux fondateurs du Groupe bénéficient d'une assurance chômage (GSC) dont les cotisations sont prises en charge par le Groupe. Ils ne disposent pas d'options de souscription d'actions mais bénéficient de Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprises. Par ailleurs, il n'existe pas de régime type retraite chapeau. Enfin, il est rappelé que la société ne verse pas de jetons de présence à ses administrateurs.

## 1.11. Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux

Composition du conseil	Fonction principale	Date du mandat	Autres fonctions exercées	Date du mandat
Christian POYAU	Président Directeur Général de • Micropole-Univers SA • Univers Informatique SA	2003-2009 2002-2008	Administrateur et Directeur Général	
			Délégué de : • Cross Systems Company SA	2004-2010
Thierry LETOFFE	Président Directeur Général de • Cross Systems Company SA • Conceptware	2004-2010 2006-2010	Administrateur et Directeur Général	
			Délégué de : • Micropole-Univers SA • Micropole-Univers Institut SA	2003-2009 2004-2010
Christine LEONARD épouse POYAU			Administrateur de : • Univers Informatique SA	2002-2008
			Administrateur de : • Micropole-Univers SA • Micropole-Univers Institut SA • Conceptware • Univers Informatique SA	2003-2009 2004-2010 2006-2012 2002-2008



Sylvie PASTOL épouse LETOFFE		Administrateur de : • Micropole-Univers SA • Micropole-Univers Institut SA • Cross Systems Company SA • Univers Informatique SA	2003-2009 2004-2010 2006-2010 2002-2008
NEMPARTNERS	représenté par Jean Yves NOIR également : • membre du directoire et Directeur Général	Représentant permanent de : • Micropole-Univers SA Représentant permanent de : • Orchestra • Hiolles Industries • NEM 2	2004-2010
NEMPARTNERS	représenté par Philippe SEREYS de Rothschild également : • membre du directoire	Représentant permanent de : • Micropole-Univers SA Représentant permanent de : • Baron Philippe de Rothschild • GT Finance • Baronne Philippine de Rothschild • Paris - Orléans	2007-2010
Antoine ANTOUN	Administrateur indépendant	Administrateur de : • Micropole-Univers SA	2007-2013

Aucun mandat ne vient à expiration au cours de cette Assemblée.

Monsieur Christian POYAU cumule les fonctions de Directeur Général et de Président du Conseil d'administration de la Société.

### 1.12. Options de souscription d'actions

Conformément aux dispositions de l'article L 225-184 du Code de Commerce, l'Assemblée Générale est informée des plans d'options mis en œuvre par le biais d'un rapport spécial, déposé sur le bureau de l'assemblée générale.

### 1.13. Conventions visées à l'article I. 225-38 du nouveau code de commerce

Nous vous demandons également d'approuver chacune des conventions visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce régulièrement autorisées par votre Conseil d'administration au cours de l'exercice écoulé.

Vos Commissaires aux Comptes ont été informés des conventions qu'ils vous relatent dans leur rapport spécial.

### 1.14. Conventions visées à l'article I. 225-39 du code de commerce

La liste des conventions portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales a été tenue à votre disposition dans les délais légaux et communiquée à vos Commissaires aux Comptes.

### 1.15. Actionnariat des salariés de la société

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code du Commerce nous indiquons qu'aucun salarié des sociétés du Groupe ne détient d'actions, qui font l'objet d'une gestion collective à travers un PEE (Plan Epargne d'Entreprise) ou PPESV (Plan Partenarial d'Epargne Salariale Volontaire).

### 1.16. Evolution prévisible - Perspectives d'avenir

Les principaux chantiers 2008 de Micropole-Univers consistent à :

- poursuivre le développement de ses prestations verticales en amont autour du Conseil en renforçant ses expertises fonctionnelles comme technologiques : à titre d'exemple, Micropole-Univers a annoncé en mars 2008 la création d'AFS (Accounting and Financial Services), l'Agence Consulting dédiée aux directions financières (projets relatifs à la comptabilité, à la consolidation statutaire, au fast closing, au contrôle interne et à la conformité) ainsi qu'aux métiers de la Banque (crédit, investissement) et de l'Assurance (y compris les métiers de l'épargne et de la prévoyance).
- augmenter la part de Business Intelligence en Suisse et en régions
- renforcer le développement commercial de l'activité Formation

Les perspectives économiques pour l'année 2008, bien que difficile à prévoir dans le contexte de crise financière, permettent néanmoins d'anticiper la poursuite de la croissance du chiffre d'affaires du Groupe, avec comme objectif principal l'amélioration du résultat opérationnel courant.

### 1.17. Analyse des risques

Se reporter à la Note 4.10.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

### 1.18. Délégations en cours données au Conseil d'administration

L'Assemblée Générale à caractère mixte du 30 juin 2005 a autorisé le Conseil d'administration à procéder à diverses opérations sur le capital de la Société (voir tableau ci-après) :

Nature de l'opération	Montant en euros	Date d'autorisation	Date d'expiration
Augmentation de capital soit par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec DPS (1) soit par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	1 000 000	30/06/05	30/08/07
Augmentation de capital soit par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières avec accès capital sans DPS (1)	1 000 000	30/06/05	30/08/07
Augmentation du montant des émissions en cas de demandes excédentaires	1 000 000	30/06/05	30/08/07
Utilisation des actions émises sans droit préférentiel de souscription en vue de rémunérer des apports de titres en cas d'Offre Publique d'Echange ou d'apport en nature (1)	1 000 000	30/06/05	30/08/07
Emission d'actions réservées aux salariés (PEE/PPESV)	54 346	30/06/05	30/06/10
Attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre	21 738	30/06/05	30/08/08
Rachat d'actions de la Société dans les conditions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce	10% du capital	29/06/07	31/12/08
Autorisation de réduire le capital par annulation des actions rachetées dans les conditions des articles L. 225-209 et suivants	10% du capital	29/06/07	31/12/08

(1) Ces autorisations ne peuvent être supérieures à un montant nominal total de 1 000 000 €.

Abréviations : DPS= droit préférentiel de souscription

PEE= plan d'épargne entreprise

PPESV= plan partenarial d'épargne salariale volontaire

Il n'existe, à ce jour aucune autre autorisation d'émission de capital. Les autorisations qui ne sont plus en vigueur à ce jour font l'objet de proposition de résolutions à la présente Assemblée.

### 1.19. Utilisation par le Conseil d'administration des délégations données par l'assemblée au cours de l'exercice clos au 31/12/2007

Faisant usage des délégations en cours, le Conseil, a procédé en date du 18 décembre 2007 à une augmentation de capital de 11 133,15 € par création de 222 663 actions nouvelles dans le cadre de l'exercice de 217 779 options de souscription d'actions en 2007 et de l'exercice de 14 654 BSA attribués sur les ABSA 2005 donnant droit à 4 884 actions nouvelles.

Au 31 décembre 2007, le capital nominal est de 1 410 545,45 €, composé de 28 210 909 actions de 0,05 € chacune, entièrement libérées.

### 1.20. Présentation des résolutions

Conformément à l'ordre du jour de l'assemblée, nous allons soumettre à votre approbation les résolutions suivantes:

Dans la première, nous vous demanderons d'approuver les comptes et le bilan de l'exercice écoulé et de donner quitus à vos administrateurs pour leur gestion durant cet exercice ; Si vous approuvez les comptes de l'exercice tels qu'ils vous sont présentés faisant apparaître un bénéfice de 607 199 €, nous vous proposerons dans une troisième résolution de l'affecter en totalité au report à nouveau ;

Dans une deuxième résolution, nous vous demanderons d'approuver les comptes consolidés de l'exercice écoulé qui se soldent par un bénéfice de 1 714 K€ ;

Après avoir entendu le rapport spécial du Commissaire aux Comptes, vous aurez ensuite dans une quatrième à vous prononcer sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du code de commerce ;

Nous vous demanderons dans une cinquième résolution de prendre acte des informations mentionnées dans le rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et les procédures de contrôle interne mises en place par la société ainsi que celles du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur la partie du rapport du président consacrée aux procédures de contrôle interne afférentes à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Le rapport du Président est joint au présent rapport ;

Nous vous rappelons que conformément à la loi, le tableau des résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices se trouve inclus au présent rapport.

Dans une sixième résolution, nous vous proposons, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de Commerce, d'autoriser pour une période de dix huit mois votre Conseil d'administration à acheter, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, un maximum de 10% du nombre d'actions composant le capital social d'une valeur nominale de € 0,05, soit sur la base du capital actuel, 2 821 090 actions. Cette autorisation mettra fin à l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'assemblée générale mixte du 29 juin 2007.

La septième résolution permettra de ratifier la cooptation par le Conseil d'administration lors de sa séance du 28 juin 2007 de la société NEMPartners au poste d'administrateur en remplacement de SEVENTURE démissionnaire.

Dans une huitième résolution, nous vous demanderons d'autoriser (sous la condition suspensive de l'adoption de la sixième résolution relative à l'autorisation à donner à votre Conseil de procéder au rachat d'actions de la Société dans

les conditions de l'article L. 225-209 et suivants du Code de commerce) le Conseil à réduire le capital social par annulation des actions de la Société qu'elle serait amenée à détenir dans le cadre d'un programme de rachat d'actions. Cette autorisation sera consentie pour une durée de 24 mois à compter de l'assemblée et mettra fin à la précédente autorisation qui avait été donnée par l'assemblée générale mixte du 30 juin 2007. Nous vous demandons d'autoriser le Conseil d'administration à affecter les plus-values ou, le cas échéant les moins-values réalisées, à tout compte de réserves qu'il estimera approprié, de modifier en conséquence les statuts de la Société et de procéder, le cas échéant, à toutes formalités qu'il estimera nécessaires ;

Dans la neuvième résolution, nous vous invitons à autoriser le Conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, au profit des membres du personnel et des mandataires sociaux de la société qui répondent aux conditions fixées par la Loi ou des sociétés liées au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la Société ;

Dans une dixième résolution, nous vous proposons de consentir une délégation de compétence au Conseil en vue d'augmenter le capital soit par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires soit par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes ;

Dans une onzième résolution, nous vous demanderons de déléguer au Conseil d'Administration la compétence de décider une ou plusieurs augmentations de capital par émission d'actions ordinaires de la société ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;

Dans la dernière résolution, nous vous proposons d'autoriser le Conseil d'administration à procéder pour chacune des émissions décidées en application des dixièmes et onzièmes résolutions susmentionnées, que le nombre de titres à émettre pourra être augmenté dans les conditions prévues par l'article L.225-135-1 du Code de commerce et dans la limite des plafonds fixés par l'Assemblée de ce jour, lorsque votre Conseil d'administration constatera une demande excédentaire.

## 1.21. Contrôle des Commissaires aux comptes

Nous allons vous donner lecture :

- du rapport général de vos Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux,
- de leur rapport sur les comptes consolidés.
- du rapport spécial sur les conventions réglementées ;
- de leur rapport sur la réduction du capital par annulation d'actions ;
- de leur rapport sur le rapport du président du Conseil d'administration concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

### ↳ Conclusion

En conclusion, nous vous demandons de donner acte aux membres du Conseil d'administration des informations contenues dans le présent rapport, d'approuver purement et simplement les comptes sociaux et les comptes consolidés de l'exercice, tels qu'ils vous sont présentés, de ratifier les propositions de votre Conseil d'administration et de donner quitus à chacun des administrateurs pour l'exercice considéré.

## Le Conseil d'administration



## 2. RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION sur le fonctionnement du Conseil et les procédures de contrôle interne

Chers actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce issu de la loi du 1<sup>er</sup> août 2003 (Loi sur la Sécurité financière), il vous est présenté un rapport relatif aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et aux procédures de contrôle interne mises en place dans notre société.

Nous vous rappelons que les Commissaires aux Comptes dans un rapport joint à leur rapport général, feront part de leurs observations sur les informations et déclarations contenues dans ce rapport concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

### 2.1. Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration

#### 2.1.1. Présentation du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de la société Micropole-Univers doit être composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus conformément aux statuts. Actuellement, il est composé de sept administrateurs.

- Christian Poyau, Président Directeur Général
- Thierry Létoffé, administrateur et DG Délégué
- Christine Léonard épouse Poyau, administrateur
- Sylvie Pastol épouse Létoffé, administrateur
- NEMPARTNERS, administrateur, représenté par Jean-Yves Noir
- NEMPARTNERS, administrateur, représenté par Philippe Sereys de Rothschild
- Antoine Antoun, administrateur indépendant

Les mandats des 4ers administrateurs viendront à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008. Les mandats de NEMPARTNERS viendront à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009. Mr Antoun est nommé jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

#### 2.1.2. Fonctionnement et travaux du Conseil d'administration

##### 2.1.2.1. Rôle du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du Conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve. Tous actes d'administration et même de disposition qui ne sont pas expressément réservés à l'assemblée générale par la loi et par les présents statuts sont de sa compétence.

Le Conseil d'administration peut consentir à tous mandataires de son choix toutes délégations de pouvoirs dans la limite de ceux qui lui sont conférés par la loi et par les statuts.

##### 2.1.2.2. Information des administrateurs

Préalablement à chaque réunion, la société fournit aux membres du Conseil des informations qualitatives et quantitatives sur l'activité.

Chaque question abordée fait l'objet d'un débat entre les membres et est soumise au vote à l'issue de la discussion.

##### 2.1.2.3. Fréquence des réunions

Le Conseil se réunit aussi souvent que nécessaire et notamment pour arrêter les comptes, statuer sur les dossiers présentant des conséquences financières importantes pour la Société (acquisition, cession, abandons de créance..) qui font l'objet d'une approbation préalable en Conseil.

Au cours de l'exercice social clos au 31 décembre 2007, le Conseil d'administration s'est réuni cinq fois.

Les principaux travaux du Conseil ont porté sur :

- l'arrêté des comptes sociaux et des comptes consolidés au 31 décembre 2006 ;
- l'arrêté des comptes semestriels au 30 juin 2007 ;
- l'autorisation préalable d'une garantie au sens des articles L.225-35 et L.225-38 du Code de commerce ;
- la convocation de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2006 ;
- la cooptation de nouveaux administrateurs ;
- une augmentation de capital à la suite d'exercice d'options de souscription d'actions.

#### 2.1.2.4. Procès verbaux des réunions

Les procès verbaux des réunions du Conseil font l'objet d'une approbation formelle par les administrateurs avant signature.

### 2.1.3. Pouvoirs du Directeur Général et du Directeur Général Délégué par le Conseil d'administration

La fonction de Direction Générale est assumée par le Président du Conseil d'administration qui est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

Le Directeur Général Délégué, à ce titre, assiste le Directeur Général dans ses fonctions de Directeur Général de la Société, et dispose à cet effet, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

## 2.2. Le comité d'audit

Le comité d'audit, composé de deux administrateurs indépendants, s'est réuni deux fois, en présence des Commissaires aux comptes, quelques jours avant les réunions du Conseil d'administration.

Les réunions ont porté essentiellement sur les ordres du jour suivants :

#### ▾ Avril 2007

- Revue des procédures de l'arrêté comptable du 31 décembre 2006
- Validation des cycles analysés par les auditeurs dans le cadre de la revue intérimaire
- Choix des options comptables pour la clôture de 2006 (ex : Impairment tests, dépréciation des titres CSC suite à opération CSC, etc...).

#### ▾ Octobre 2007

- Revue des comptes au 30 juin 2007
- Détail des variations par rapport à 2006

## 2.3. Les procédures de contrôle interne mises en place au sein de la Société

### 2.3.1. Définition et objectifs des procédures de contrôle interne

Ainsi que défini par l'AMF en 2006 pour élaborer un cadre de référence de contrôle interne susceptible d'être utilisé par les valeurs moyennes et petites soumises aux obligations prévues par la loi de sécurité financière à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007, le contrôle interne est un dispositif élaboré par le Groupe et mis en œuvre sous sa responsabilité, qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- le respect des valeurs fondamentales du Groupe et des grandes orientations fixées par la Direction Générale ;
- la bonne application des instructions transmises ;
- le bon fonctionnement des processus internes (notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs) ;
- et la fiabilité des informations financières.

Et d'une façon générale contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources. Ce dispositif de contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage des différentes activités du Groupe. Toutefois, il ne constitue pas une assurance absolue contre tous les risques possibles, pas plus qu'il ne peut – quelle que soit sa qualité et celle des collaborateurs qui exercent ces contrôles – garantir à lui seul la parfaite réalisation des objectifs que se donne le Groupe.

### 2.3.2. Description de l'organisation générale du contrôle interne global au niveau de la société

#### 2.3.2.1. Environnement de contrôle de l'information comptable et financière

La société Micropole-Univers consolide par intégration globale, les sociétés dans lesquelles la société mère exerce un contrôle exclusif par la détention directe de plus de 50% des droits de vote et du capital.

Les comptes sociaux et consolidés de Micropole-Univers sont élaborés par le service de la Direction Financière.

Ce service a pour objectif de fournir une image fidèle des comptes de la société, d'améliorer constamment la qualité de l'information produite, et d'en réduire les délais de production. Il dispose d'interlocuteurs dédiés dans les différentes filiales du Groupe.

Ces différents acteurs du traitement de l'information financière et comptable, se reportent hiérarchiquement aux directions opérationnelles et générales des filiales du Groupe.

#### 2.3.2.2. Les acteurs

Monsieur Christian Poyau, Président Directeur Général de la Société Micropole-Univers est responsable de la mise en place du contrôle interne au sein du Groupe, des moyens mis en œuvre et de son suivi.

Le Conseil d'administration est responsable de l'élaboration des procédures, et doit veiller à leur application

La Direction Financière, placée sous l'autorité de Monsieur Philippe Mayca, est responsable de la fiabilité de l'information financière. Elle doit s'assurer que les procédures de collecte et de contrôle de l'information sont satisfaisantes, et mettre en œuvre les mesures nécessaires à la fiabilité des informations qu'elle communique.

Le Contrôle de gestion est en charge de la rédaction des procédures et du contrôle de leur application, sous la responsabilité de la Direction Générale.

Les Commissaires aux Comptes effectuent une revue des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sur lesquelles ils peuvent émettre des observations. La société est dotée de deux Commissaires aux Comptes conformément à la législation qui lui est applicable. Les filiales françaises ou étrangères nomment des Commissaires aux Comptes dans le cadre des réglementations applicables.

Les directions commerciales sont également impliquées dans la mise en œuvre du contrôle interne, à leur niveau de responsabilité

Enfin, les prestataires extérieurs spécialisés : la Société ou ses filiales se réservent par ailleurs le recours ponctuel à des prestataires extérieurs spécialisés

#### 2.3.2.3. Informations sur les procédures relatives à l'information financière et comptable

Le reporting de gestion du Groupe s'appuie sur une chaîne informatique qui a été développée en interne et est sous la responsabilité de la Direction des Systèmes d'Information (DSI) du Groupe. Les fonctionnalités principales couvertes d'un point de vue gestion sont :

- Saisie du prévisionnel commercial, saisie des commandes,
- Suivi de la production (régie/forfait/formation),
- Achat/revente licence et matériel, facturation,
- Alimentation de la comptabilité,
- Reporting de gestion (Prévisionnel, Produit, Facturé, Marge).

Les informations sont directement saisies :

- par l'équipe commerciale pour le prévisionnel,
- par les collaborateurs eux-mêmes pour la gestion des temps passés sur les projets (régies ou forfaits),
- par les chefs de projet pour les "Reste à Faire" sur les forfaits (une fois par mois),
- par l'Administration des ventes pour les commandes et les factures.

Toutes les saisies faites sont validées au fur et à mesure par les responsables opérationnels.

La facturation en régie est émise sur la base des rapports d'activité des collaborateurs, la facturation au forfait s'appuyant sur les Procès verbaux de validation de nos clients et la validation du Chef de projet ainsi que sur les échéances contractuelles.

Le Contrôle de Gestion effectue une vérification du chiffre d'affaires enregistré avec le service Comptabilité. Le contrôle de gestion vérifie également avec les responsables opérationnels la situation des "en-cours".

A la fin de chaque mois, une procédure de clôture est mise en œuvre après validation des Directions Opérationnelles et du Contrôle de Gestion. Cette procédure empêche toute modification sur les chiffres du mois.

Suite à cette clôture, un tableau de bord général est diffusé à la Direction Générale et à chaque Direction Opérationnelle (pour la partie qui la concerne). Ils ont également accès à un ensemble d'informations de gestion sur les projets.

#### 2.3.2.4. Procédures relatives à la diffusion de l'information financière et comptable

Le Groupe Micropole-Univers a centralisé au niveau de la maison-mère l'élaboration et la diffusion de son information financière à destination des actionnaires et des analystes financiers, afin d'exercer un contrôle rigoureux et de garantir la confidentialité.

Le service en charge de la communication financière élabore des projets de communiqués à partir des états financiers validés par la Direction Générale.

Paris, le 23 avril 2008  
Christian Poyau  
En qualité de Président du Conseil d'administration



# Rapport des Commissaires aux comptes établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-35 du Code de commerce sur le rapport du président du Conseil d'administration pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

**Exercice clos le 31 décembre 2007**

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Micropole-Univers S.A. et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris et Neuilly sur Seine, le 13 juin 2008

Les commissaires aux comptes

Deloitte & Associés

Jean-Luc Berrebi  
Associé

Grant Thornton

Membre de Grant Thornton International

Michel Cohen  
Associé

Muriel Boissinot  
Associé



## 3. COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE 2007

### 3.1. Compte de résultat consolidé

En milliers d'euros	Notes	2007	2006	2005
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>3.1</b>	<b>78 450</b>	<b>69 462</b>	<b>69 099</b>
Autres produits de l'activité		-	-	-
Achats et sous-traitance		- 11 507	-10 211	-9 193
Charges de personnel	3.2	- 53 541	- 48 355	- 49 107
Charges externes		- 7 856	- 7 145	- 6 672
Impôts et taxes		- 1 619	- 1 311	- 1 427
Dotations aux amortissements		- 653	- 684	- 819
Dotations nettes aux provisions		- 71	-38	19
<b>RESULTAT OPERATIONNEL COURANT</b>		<b>3 203</b>	<b>1 718</b>	<b>1 901</b>
En % du chiffre d'affaires		4,1%	2,5%	2,8%
Autres produits et charges opérationnels	3.3	- 390	-861	-1 437
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>		<b>2 813</b>	<b>857</b>	<b>464</b>
En % du chiffre d'affaires		3,6%	1,2%	0,7%
Coût de l'endettement financier net	3.4	- 873	-804	-862
Autres produits et charges financiers	3.5	68	7	64
Charges d'impôt	3.6	- 294	21	-147
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>1 714</b>	<b>81</b>	<b>- 481</b>
Dont :				
Part attribuable aux minoritaires		0	0	0
Part attribuable aux actionnaires de la société		1 714	81	- 481
Résultat par action		0,06	0	- 0,02
Résultat dilué par action		0,05	0	- 0,02

### 3.2. Tableau de variation des capitaux propres

En milliers d'euros	Nb. d'actions du capital	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Capitaux propres
<b>Situation au 31/12/2005</b>	<b>27 988 246</b>	<b>1 399</b>	<b>74 652</b>	<b>-30 112</b>	<b>-481</b>	<b>45 459</b>
- Affectation du résultat 2005				-481	481	
- Paiement en actions				222		222
- Impact de la variation de taux de change				35		35
- Divers				4		4
- Résultat de l'exercice 2006					81	81
<b>Situation au 31/12/2006</b>	<b>27 988 246</b>	<b>1 399</b>	<b>74 652</b>	<b>-30 332</b>	<b>81</b>	<b>45 800</b>
- Affectation du résultat 2006				81	-81	0
- Augmentation capital <sup>1</sup>	222 663	11	177			188
- Paiement en actions				85		85
- Impact de la variation de taux de change				-16		-16
- Divers <sup>2</sup>				-640		-640
- Résultat de l'exercice 2007					1 714	1 714
<b>Situation au 31/12/2007</b>	<b>28 210 909</b>	<b>1 410</b>	<b>74 829</b>	<b>-30 822</b>	<b>1 714</b>	<b>47 131</b>
Dont :						
Part attribuable aux minoritaires		0	0	0	0	0
Part attribuable aux actionnaires de la société		1410	74 829	-30 822	1 714	47 131

1 : Se référer à la Note 4.6

2 : Se référer à la Note 4.6



### 3.3. Bilan consolidé

En milliers d'euros ACTIF	Notes	2007	2006	2005
<b>Total actif non courant</b>		<b>51 587</b>	<b>50 687</b>	<b>51 021</b>
Ecarts d'acquisition	4.1	42 142	40 934	44 358
Autres immobilisations incorporelles	4.2	436	615	818
Immobilisations corporelles	4.3	1 336	885	1 064
Actifs financiers non courants		1 297	1 055	985
Actifs d'impôt différé	4.4	2 976	3 798	3 796
Actifs destinés à être cédés	4.1	3 400	3 400	0
<b>Total actif courant</b>		<b>46 918</b>	<b>42 039</b>	<b>43 398</b>
Stocks		6	14	24
Clients et autres débiteurs	4.5	38 651	33 746	34 085
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.8	8 261	8 279	9 288
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>98 505</b>	<b>92 726</b>	<b>94 418</b>
PASSIF	Notes	2007	2006	2005
<b>Capitaux propres</b>	<b>4.6</b>	<b>47 131</b>	<b>45 800</b>	<b>45 459</b>
Capital		1 411	1 399	1 399
Primes et réserves		44 006	44 320	44 541
Résultat de l'exercice		1 714	81	-481
Intérêts minoritaires		-	-	-
<b>Passifs non courants</b>		<b>2 127</b>	<b>3 664</b>	<b>7 034</b>
Provisions non courantes	4.7	552	471	400
Emprunts long terme	4.8	1 575	3 193	6 634
Passifs d'impôt différé		-	-	-
<b>Passifs courants</b>		<b>49 247</b>	<b>43 262</b>	<b>41 926</b>
Dettes financières court terme	4.8	16 288	13 544	10 582
Fournisseurs et autres créditeurs	4.9	32 786	29 523	30 320
Provisions courantes	4.7	173	195	1 023
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>98 505</b>	<b>92 726</b>	<b>94 418</b>

### 3.4. Tableau des flux de trésorerie consolidés

En milliers d'euros	2007	2006
<b>1 - Opérations d'exploitation</b>		
Résultat de l'exercice	1 714	81
Amortissements, dépréciations et provisions	692	79
- Ecart d'acquisition	-	-
- Immobilisations incorporelles	235	209
- Immobilisations corporelles	418	627
- Provisions	39	-757
Paiement en actions	85	222
Résultat sur cession d'actifs non courants	13	26
Coût de l'endettement financier net	873	804
Charge d'impôt (yc impôts différés)	294	-21
<b>Marge brute d'autofinancement</b>	<b>3 671</b>	<b>1 191</b>
Impôts versés	-90	-176
Variation du Besoin en Fonds de Roulement lié à l'activité	1 833	2 830
<b>Flux net de trésorerie liée à l'activité opérationnelle</b>	<b>5 414</b>	<b>3 845</b>
<b>2 - Flux d'investissement</b>		
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-833	-436
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	3	11
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	-294	-177
Encaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	12	62
Acquisition de filiales, sous déduction de la trésorerie acquise	-398	-76
Dividendes reçus	-	-
Variation des prêts et avances consentis	-	-
<b>Flux net de trésorerie lié aux activités d'investissement</b>	<b>-1 510</b>	<b>-616</b>
<b>3 - Opérations de financement</b>		
Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentation de capital	188	
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	21	-
Remboursement d'emprunts	-3 259	-3 371
Intérêts nets versés	-878	-813
Autres flux liés aux opérations de financement		-
Flux net de trésorerie lié aux activités de financement	-3 928	-4 184
Incidence de la variation des taux de change sur la trésorerie nette	-40	-67
<b>Variation globale de la trésorerie</b>	<b>-64</b>	<b>-1 022</b>
Trésorerie nette au début de l'exercice	8 236	9 258
Variation de la trésorerie	-64	-1 022
<b>Trésorerie nette à la clôture de l'exercice</b>	<b>8 172</b>	<b>8 236</b>



## 1. Principes comptables

Les états financiers consolidés du Groupe Micropole-Univers pour l'exercice clos le 31 décembre 2007 comprennent la société Micropole-Univers et ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe ») et la quote-part du Groupe dans les entreprises associées ou sous contrôle conjoint, si applicable.

Les états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 23 avril 2008 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

### 1.1. Référentiel appliqué

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, les états financiers consolidés du Groupe ont été établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne au travers du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002.

Dans le cadre des options offertes par la norme IFRS 1, le Groupe a décidé :

- de ne pas procéder au retraitement rétrospectif des écarts d'acquisition constatés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2004 ;
- de transférer en « réserves consolidées » les écarts de conversion cumulés au 1<sup>er</sup> janvier 2004 ;
- de comptabiliser les écarts actuariels sur les engagements envers les salariés non encore constatés au 1<sup>er</sup> janvier 2004 en provisions pour retraites en contrepartie des capitaux propres ;

Le Groupe a appliqué les nouvelles normes, amendements et interprétations approuvées par l'Union Européenne et d'application obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2007 et n'a pas anticipé celles dont l'application en 2007 est optionnelle, en particulier :

- IAS 1 R, Présentation des états financiers applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.
- IFRS 8, Segments opérationnels, applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.
- IAS 23 R, Coûts d'emprunt, applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.
- IFRIC 11, Actions propres et transactions intra-groupe, applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> mars 2007.
- IFRIC 12, Concessions de services, applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008.
- IFRIC 13, Programme de fidélisation clients ouverts à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2008.
- IFRIC 14, Surfinancement d'un régime : Plafonnement de l'actif et contribution minimale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008. »

### 1.2. Bases de préparation

Les états financiers sont présentés en millier d'euros.

Ils sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs suivants évalués à leur juste valeur : instruments financiers dérivés, instruments financiers détenus à des fins de transaction et instruments financiers classés comme disponibles à la vente.

Les actifs non courants et les groupes d'actifs destinés à être cédés et classés en actifs détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

La préparation des états financiers selon les normes IFRS nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

### 1.3. Méthodes de consolidation

La méthode de l'intégration globale est appliquée aux états financiers des sociétés dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement le contrôle, qui se caractérise par le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles afin d'obtenir les avantages de leurs activités. Le contrôle est présumé en cas de détention de plus de 50% des droits de votes.

La méthode de l'intégration proportionnelle est utilisée pour les entités sur les activités desquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec d'autres partenaires en vertu d'un accord contractuel. Les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans les actifs, passifs, produits et charges de cette entité regroupés, ligne à ligne, avec les éléments similaires de ses états financiers, à compter de la date à laquelle le contrôle conjoint est obtenu jusqu'à la date à laquelle il prend fin.

Toutes les transactions entre les sociétés consolidées sont éliminées, de même que les résultats internes au Groupe (plus values, dividendes ...) à l'exception des pertes de valeur.

Les entreprises associées sont les entités dans lesquelles le Groupe a une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle, l'influence notable étant présumée lorsque plus de 20% des droits de vote sont détenus. Cette méthode consiste à substituer, à la valeur comptable des titres de participation, la quote-part du Groupe dans les capitaux propres de ces sociétés majorée des écarts d'acquisition.

#### 1.4. Principes de conversion

La monnaie fonctionnelle d'une société est la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère la société.

Les transactions réalisées par une société dans une devise autre (en monnaie étrangère) que sa monnaie fonctionnelle sont enregistrées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis en euros en utilisant le cours de change à cette date. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de la transaction. Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés en produits ou en charges.

Les états financiers des sociétés, dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro, sont convertis de la façon suivante :

- les postes du bilan des entités consolidées sont convertis sur la base des cours de clôture,
- les produits et charges sont convertis au cours de change moyen de l'exercice clôturé, qui est considéré comme approchant les cours de change aux dates des transactions,
- les gains et pertes latents résultant de la conversion des états financiers des sociétés étrangères sont comptabilisés dans les capitaux propres.

#### 1.5. Produits de l'activité

Le chiffre d'affaires et les résultats sur l'ensemble des contrats au forfait s'échelonnant sur plusieurs exercices, qu'il s'agisse de contrats correspondant à la réalisation de prestations intellectuelles ou de systèmes intégrés, sont constatés selon la méthode du pourcentage d'avancement des travaux. Ce principe entraîne l'enregistrement comptable de factures à établir ou de produits constatés d'avance, lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement. Par ailleurs, lorsque le prix de revient prévisionnel d'un contrat est supérieur au chiffre d'affaires contractuel, intégrant le cas échéant des droits à recette complémentaires ou à réclamations, une provision pour perte à terminaison à hauteur de la différence est constatée.

Le chiffre d'affaires et les résultats sur les travaux en régie sont pris en compte au fur et à mesure de la réalisation de ces travaux.

Le chiffre d'affaires au titre des prestations de maintenance est constaté prorata temporis sur la durée du contrat et donne lieu à l'enregistrement de produits constatés d'avance.

Le chiffre d'affaires relatif à la vente de matériels est reconnu lors de la livraison du matériel.

#### 1.6. Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et charges à l'exception du coût de l'endettement financier net, des autres produits et charges financiers, de la quote-part dans les résultats des entreprises associés et des charges d'impôt.

Afin de faciliter la lisibilité de la performance du Groupe, les éléments significatifs à l'échelle de l'ensemble consolidé et à caractère non récurrent sont identifiés sur la ligne du résultat opérationnel intitulée « Autres produits et charges opérationnels ».

#### 1.7. Produits et charges financiers

Les produits et charges financiers intègrent d'une part le coût de l'endettement financier net et, d'autre part, les autres produits et charges financiers.

Le coût de l'endettement financier net correspond au montant des charges d'intérêt au titre des dettes financières, diminué du montant des produits d'intérêt au titre des placements de trésorerie.

Les autres produits et charges financiers se composent notamment des produits et pertes provenant des dividendes et du résultat net de change.

#### 1.8. Résultat par action

Le résultat par action a été déterminé en tenant compte du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, sous déduction du nombre moyen d'actions propres.

Le résultat dilué par action tient compte des instruments dilutifs en circulation, à savoir des options de souscription d'actions, des bons de souscription d'actions et des bons de souscription de parts créateurs d'entreprise. Ce résultat a été déterminé en utilisant la méthode du rachat théorique d'actions, selon laquelle, les fonds recueillis lors de l'exercice des instruments dilutifs sont supposés affectés en priorité au rachat d'actions au prix du marché déterminé à la date de clôture de l'exercice.

#### 1.9. Immobilisations incorporelles

Les dépenses de recherche supportées en vue d'acquérir une compréhension et des connaissances scientifiques ou techniques nouvelles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.



Les dépenses de développement, c'est-à-dire découlant de l'application des résultats de la recherche à un plan ou l'élaboration d'une nouvelle offre en vue de la commercialisation de produits logiciels et procédés nouveaux ou substantiellement améliorés, sont comptabilisées en tant qu'immobilisation si le Groupe peut démontrer, notamment, la faisabilité technique et commerciale du produit ou du procédé, leur rentabilité et la disponibilité de ressources suffisantes pour achever le développement.

Les frais de développement portés à l'actif sont comptabilisés à leur coût diminué du cumul des amortissements et peuvent donner lieu, le cas échéant, à la constatation d'une perte de valeur. Ils sont amortis, selon la méthode linéaire, sur une durée maximale d'utilisation prévue de 5 ans.

Les autres immobilisations incorporelles, principalement des logiciels acquis par les sociétés du Groupe, sont amorties sur des durées allant de douze mois à trois ans selon le mode linéaire.

### 1.10. Regroupements d'entreprises

Tous les regroupements d'entreprises postérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2004 sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition.

L'écart calculé entre le coût d'achat des participations acquises (composé du prix d'acquisition et des coûts directement attribuables) et la quote-part de capitaux propres correspondante est prioritairement affecté aux actifs, passifs et passifs éventuels identifiés de l'entreprise acquise, de telle sorte que leur contribution au bilan consolidé soit représentative de leur juste valeur. L'écart résiduel positif est inscrit au poste « écarts d'acquisition » et affecté à une ou plusieurs unités génératrices de trésorerie (UGT) susceptibles de bénéficier du regroupement d'entreprises.

### 1.11. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition, sous déduction du cumul des amortissements et pertes de valeur. Lorsqu'une immobilisation corporelle est constituée de composants ayant des durées d'utilisation différentes, ceux-ci sont comptabilisés comme des éléments distincts dans les immobilisations corporelles.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaires ou dégressifs en fonction de la durée d'utilisation estimée des immobilisations :

- agencements et aménagements divers 3 à 10 ans
- matériel de bureau et informatique 3 à 5 ans
- mobilier 5 à 10 ans

Les contrats de location d'immobilisations corporelles pour lesquels le Groupe Micropole-Univers supporte substantiellement la quasi-totalité des avantages et les risques inhérents à la propriété des biens sont considérés comme des contrats de location-financement et font à ce titre l'objet d'un retraitement.

### 1.12. Dépréciation d'actifs non courants

Le Groupe évalue, à chaque date d'arrêté des comptes, s'il existe un indice de perte de valeur des actifs d'une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT), telle que définie par la norme IAS 36. Une UGT est définie comme le plus petit groupe d'actifs dont les flux de trésorerie sont largement indépendants de ceux générés par d'autres actifs ou groupe d'actifs.

Si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable, l'actif correspondant est ramené à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. Pour apprécier la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés au taux, avant impôt, qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Pour un actif qui ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes, la valeur recouvrable est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient.

Une dépréciation comptabilisée au titre d'un écart d'acquisition ne peut pas être reprise. En revanche, une perte de valeur comptabilisée pour un autre actif peut être reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. Dans cette hypothèse, la valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

### 1.13. Instruments financiers

Les actifs financiers sont principalement composés de prêts et créances évalués au coût amorti et d'actifs évalués par le biais du compte de résultat.

Les prêts et créances évalués au coût amorti correspondent principalement à des prêts et dépôts-cautionnements à maturité supérieure à 3 mois et à des créances clients et autres débiteurs. Ils sont initialement comptabilisés à leur juste valeur majorée le cas échéant des coûts de transaction directement attribuables, puis au coût amorti lors de chaque clôture, en application de la méthode dite du taux d'intérêts effectif. Ils font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation et sont dépréciés si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation. La perte de valeur éventuelle est enregistrée en résultat et peut être reprise si la valeur recouvrable est amenée à évoluer favorablement sur les exercices suivants.

Les actifs évalués par le biais du compte de résultat sont des actifs que la société a l'intention de revendre dans un terme proche afin de réaliser une plus-value, qui appartiennent à un portefeuille d'instruments financiers gérés ensemble et pour lequel il existe une pratique de cession à court terme. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat. Les principaux actifs du Groupe entrant dans cette catégorie

sont la trésorerie et les équivalents de trésorerie, ce poste étant constitué de valeurs mobilières de placement de type OPCVM de trésorerie, sans risque à très court terme et facilement cessibles, ainsi que de liquidités sur des comptes courants bancaires.

Les passifs financiers comprennent les emprunts, dettes financières et les dettes fournisseurs et autres créditeurs.

Les emprunts obtenus auprès des établissements de crédit, principalement pour financer les opérations de croissance externe, sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils sont classés en « emprunts et dettes financières non courants » ou « emprunts et dettes financières courants » en fonction de leur échéance à plus ou moins d'un an. La charge d'intérêt est constatée dans la rubrique "Coût de l'endettement financier net".

En application d'IAS 39 et compte tenu des caractéristiques du contrat d'affacturage, les créances factorisées sont maintenues à l'actif du bilan et le financement de ces dernières figure en dettes financières courantes.

Les dettes fournisseurs et autres créditeurs sont évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti.

Le Groupe n'utilise pas d'instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques de change et de taux d'intérêt résultant de ses activités opérationnelles, financières et d'investissement. Le Groupe estime, cependant, ne pas être exposé de façon matérielle à ces risques dans la mesure où l'essentiel des flux opérationnels sont réalisés en euros.

Si le Groupe rachète ses propres instruments de capitaux propres, le montant de la contrepartie payée, y compris les coûts directement attribuables, est comptabilisé en variation des capitaux propres. Les actions rachetées sont classées en tant qu'actions propres et déduites des capitaux propres.

#### **1.14. Provisions**

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Lorsque l'effet de la valeur temps est significatif, le montant de la provision est déterminé en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux, avant impôt, reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et lorsque cela est approprié, les risques spécifiques à ce passif.

Les coûts résultant de plans de restructuration sont comptabilisés lorsque des plans détaillés et formalisés ont été établis et qu'un début de mise en œuvre ou une annonce ont créé une attente chez les personnes concernées. Les coûts d'exploitation futurs ne sont pas provisionnés.

Les pertes à terminaison font l'objet d'une provision correspondant aux pertes estimées en fin de projet diminuées des pertes déjà constatées à l'avancement du projet.

#### **1.15. Actifs destinés à être cédés et activités abandonnées**

Lorsque le Groupe s'attend à recouvrer la valeur d'un actif ou d'un groupe d'actifs par sa vente plutôt que par son utilisation, les actifs et passifs de cette activité sont présentés distinctement sur les lignes « actifs destinés à être cédés » et « passifs destinés à être cédés » du bilan. Cet actif net classé comme tel est évalué au montant le plus faible entre la valeur comptable et sa juste valeur c'est-à-dire à son prix de vente estimé diminué des coûts de la vente. Il ne fait, en conséquence, plus l'objet d'un amortissement. Les éventuelles pertes de valeur et le résultat de cession de ces actifs sont inclus dans le résultat opérationnel du Groupe.

Une activité abandonnée représente, selon la norme IFRS 5, une composante de l'activité du Groupe qui correspond à une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ou est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente. La classification comme activité abandonnée a lieu au moment de la cession ou à une date antérieure lorsque l'activité satisfait aux critères pour être classée comme détenue en vue de la vente.

#### **1.16. Informations sectorielles**

Selon la norme IAS 14, l'information sectorielle doit être fournie selon 2 niveaux, un niveau primaire et un niveau secondaire. Le choix des niveaux d'information dépend des différences de risques et de rentabilité ainsi que de la structure d'organisation du Groupe.

Les lignes de produits généralement utilisées par les entreprises du secteur informatique sont le conseil, l'intégration de services, l'édition de logiciel. Du fait d'organisations commerciales communes, d'offres de service globales, de forces de production et de savoir-faire partagés, d'une fertilisation croisée des activités,... les performances commerciales et les rentabilités de chaque ligne, sont étroitement liées. Les actifs et les passifs d'exploitation sont, pour la même raison, souvent gérés de manière globale, sans distinction de la notion de métier. L'affectation de ces actifs et passifs est souvent inexistante, et lorsqu'elle peut être reconstituée, ne saurait avoir la fiabilité suffisante si elle ne fait pas l'objet, au sein des entreprises, d'une utilisation opérationnelle.

L'analyse de l'organisation ne permet donc pas de privilégier une dimension sur une autre dans l'activité du Groupe au sens de la norme IAS. De ce fait, les développements précédents conduisent à considérer le Groupe dans son ensemble comme un unique secteur d'activité et à fournir, pour le premier niveau d'information sectorielle, une information par zone géographique.

#### **1.17. Retraites et avantages similaires**

Les engagements de retraite et assimilés couvrent principalement les indemnités de départ à la retraite en l'absence d'autres avantages postérieurs à l'emploi, du type compléments de retraite ou couverture de frais médicaux.

L'obligation sur les indemnités de départ à la retraite est évaluée à l'aide de la méthode des unités de crédit projetées (« projected unit credit method »); ces calculs actuariels intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel, d'actualisation et de projection des salaires futurs.

Le Groupe a retenu l'option de comptabiliser l'intégralité des écarts actuariels existants au 1<sup>er</sup> janvier 2004 en contrepartie d'une diminution des capitaux propres. Les écarts actuariels, relatifs aux ajustements liés à l'expérience et aux effets des changements d'hypothèses actuarielles, apparus depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004 ne sont pas immédiatement comptabilisés en résultat, en application de la méthode du « corridor » : leur fraction excédant 10% du maximum entre le montant des engagements d'une part et la valeur de marché des placements d'autre part est amortie sur la durée résiduelle moyenne de vie active des salariés du régime.

### 1.18. Paiements en action

Le Groupe a attribué au personnel des options de souscription d'actions qui, lors de leur exercice, donnent lieu à l'émission d'actions nouvelles par augmentation de capital. Conformément aux dispositions de la norme IFRS 2 qui couvre les paiements fondés sur des actions, une charge de personnel est comptabilisée à hauteur de la juste valeur des avantages consentis aux employés au titre des instruments de capitaux propres reçus. Cette charge qui est évaluée à la date d'attribution des options sur la base d'un modèle BINOMIAL (type lattice), est étalée sur la durée d'acquisition des droits.

### 1.19. Impôts

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (le produit) d'impôt exigible et la charge (le produit) d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

L'impôt exigible est (i) le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et (ii) tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé : (i) l'écart d'acquisition non déductible fiscalement, (ii) la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable et (iii) les différences temporelles liées à des participations dans des filiales dans la mesure où elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible. L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé repose sur la façon dont le Groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé. Les actifs d'impôt différé sont réduits dans la mesure où il n'est plus désormais probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

## 2. Evolution du périmètre de consolidation

Le 22 novembre 2007, Micropole-Univers Consulting a annoncé l'acquisition de la société Apsalys. Cette acquisition a été réalisée en numéraire, avec un complément de prix lié à des critères de performances pour la période 2007 à 2010 en termes de chiffre d'affaires et de rentabilité. Créée en 2004, Apsalys est spécialisée dans le conseil et l'intégration de solutions ERP (solutions de planification des ressources des entreprises) dans le domaine des Sciences de la Vie. Les états financiers de l'entité ont été consolidés sur 2 mois à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2007. Le Chiffre d'affaires 2007 en année pleine s'établit à environ 1 M€.

Fin décembre 2007, la société CCMI a été acquise pour son expertise autour du conseil et l'intégration de solutions ERP. Elle a été créée début 2007. La société a été consolidée sur la base des comptes au 31 décembre 2007. Le Chiffre d'affaires 2007 en année pleine s'établit à environ 0,4 M€.

Dans le cadre de la signature d'un accord de cession de la participation au capital de la société Cross Systems Company par Micropole-Univers à la société Sinouhé Immobilier, il est rappelé que le transfert de l'activité et des salariés de Cross Systems Company à sa filiale Cross Systems Ingénierie, dans le cadre d'un apport partiel d'actif soumis au régime des scissions, a été approuvé par l'Assemblée Générale de Cross Systems Company du 29 juin 2007. Ce contrat prévoit également la cession par Cross Systems Company à Micropole-Univers de ses participations au capital des sociétés Cross Systems Ingénierie et Micropole-Univers Institut, prévue début avril 2008 (cf. 3.8.11.).

La société Netvertis, société suisse, a été dissoute, le 1<sup>er</sup> juillet 2007 dans la société CROSS Systems Suisse.

### 2.1. Périmètre de consolidation 2007 et 2006

Pour mémoire, les comptes consolidés au 31 décembre 2007 intègrent l'ensemble des sociétés suivantes :

Sociétés	Pays	Méthode consolidation	% de contrôle en 2007	% de contrôle en 2006
Micropole-Univers	France	Société mère		
Univers Informatique	France	IG	100%	100%
Conceptware	France	IG	100%	100%
Micropole-Univers Consulting	France	IG	100%	100%
Micropole-Univers Suisse	Suisse	IG	100%	100%
Netvertis	Suisse	IG	dissoute	100%
CROSS Systems Company	France	IG	90,10%	90,10%
CROSS Systems Suisse	Suisse	IG	100%	100%
Micropole-Univers Institut	France	IG	90,10%	90,10%
CROSS Systems Ingénierie	France	IG	90,10%	90,10%
CROSS Systems Management	France	IG	90,10%	90,10%
CROSS Systems Informatique	France	IG	90,10%	90,10%
Apsalys	France	IG	100%	
CCMI	France	IG	95%	

IG : Intégration globale

## 2.2. Impact sur le bilan de l'évolution du périmètre de consolidation

Les actifs, passifs et passifs éventuels des sociétés acquises en 2007, évalués à leur date d'entrée dans le groupe, sont détaillés ci-après et rapprochés avec les flux de trésorerie correspondants :

En milliers d'euros	2007	2006
Immobilisations incorp. et corporelles	15	
Autres actifs financiers	16	
Clients et autres débiteurs	694	
Fournisseurs et autres créditeurs	- 808	
Provisions	- 22	
Actifs Nets acquis	- 105	0
Ecart d'acquisition	1 208	
Dettes sur compléments de prix	- 911	
<b>Total acquisition</b>	<b>192</b>	<b>0</b>
Dont :		
Prix d'acquisition versé en numéraire	200	0
Trésorerie des filiales acquises	8	0

## 3. Notes relatives au compte de résultat

### 3.1. Chiffre d'affaires

La ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique est la suivante :

En milliers d'euros	2007	2006
France	62 776	56 043
Suisse	15 674	13 419
<b>Total</b>	<b>78 450</b>	<b>69 462</b>

Le Groupe est implanté principalement en France et en Suisse. Pour ses besoins de gestion, seules les entités géographiques constituent des centres de profit pour lesquels il existe une mesure complète de la performance. La ventilation du chiffre d'affaires, des actifs est donnée en Note 3.8.10.1 « Activité par zone géographique »

### 3.2. Charges de personnel

En milliers d'euros	2007	2006
Salaires	37 924	34 022
Charges sociales	15 532	14 111
Païement en actions	85	222
<b>Total</b>	<b>53 541</b>	<b>48 355</b>

### 3.3. Autres produits et charges opérationnels

En milliers d'euros	2007	2006
Restructurations et dépréciation d'actifs	- 96	-817
Résultat provenant des activités abandonnées ou cédées de Cross Systems Company		3 400
Dépréciation des écarts d'acquisition		-3 400
Autres	- 294	- 44
<b>Total</b>	<b>- 390</b>	<b>- 861</b>

### 3.3.1. Restructurations et dépréciation d'actifs

En 2006, des coûts de remise en état consécutifs au départ des locaux de Nanterre et Paris ont été comptabilisés à hauteur de 0,2 M€. Les autres coûts représentent des charges de restructuration, principalement des indemnités de départ, à caractère non récurrents et individuellement significatives.

### 3.3.2. Dépréciation des écarts d'acquisition

Cette rubrique constate l'impact du reclassement de la valeur recouvrable estimée de la société Cross Systems Company (cf. 4.10.6 des annexes aux comptes consolidés) des postes au bilan d'écarts d'acquisition vers celui d'actifs destinés à la cession.

La valeur recouvrable des deux groupes d'UGT (France et Suisse) a été déterminée en utilisant les projections à 5 ans de flux de trésorerie établies à partir d'estimations et plan à moyen terme. Les prévisions sont fondées sur des plans d'actions commerciaux par entités et sur les données macroéconomiques fournies par le Syntec Informatique. Au delà de ces 5 années, les flux de trésorerie sont extrapolés à partir d'un taux de croissance à l'infini variant de 1,5 à 2,5%. L'actualisation de ces flux est effectuée sur la base du coût moyen pondéré du capital (CMPC) après impôt du Groupe variant de 9 à 10%.

Ces tests ont été corroborés par des travaux d'analyse réalisés courant 2007 par un cabinet expert en évaluation d'entreprise. Ces tests n'ont donné lieu à aucune dépréciation des écarts en 2006 et 2007.

## 3.4. Coût de l'endettement financier net

	En milliers d'euros	2007	2006
Charges d'intérêts		- 888	- 819
Produits d'intérêts		15	15
<b>Total</b>		<b>-873</b>	<b>-804</b>

## 3.5. Autres produits et charges financiers

	En milliers d'euros	2007	2006
Résultat net de change		-1	5
Autres		69	2
<b>Total</b>		<b>68</b>	<b>7</b>

## 3.6. Impôts sur les résultats

### 3.6.1. Détail des impôts sur les résultats

	En milliers d'euros	2007	2006
Impôts exigibles		529	21
Impôts différés		- 823	
<b>Total</b>		<b>- 294</b>	<b>21</b>

### 3.6.2. Analyse de la charge d'impôts

	En milliers d'euros	2007	2006
Résultat avant impôts sociétés		2 008	60
Impôt théorique (34,43% en 2007)		- 691	- 20
Impôt sur différences permanentes		- 42	- 36
Imputation du crédit d'impôt recherche et du crédit impôt famille		179	111
Résultats imputés sur déficits reportables préalablement non reconnus		262	- 34
Autres		- 2	
Imposition réelle		- 294	21
Taux effectif d'imposition		14,6%	n.a.
<i>Dont :</i>			
Impôts courants		529	21
Impôts différés		- 823	
<b>Total</b>		<b>- 294</b>	<b>21</b>

## 3.7. Résultat par action

Le nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat dilué par action prend en compte les actions en circulation et les options sur actions ayant un effet dilutif.

	2007	2006
Résultat net en milliers d'euros	1 714	81
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	28 007	27 988
Nombre moyen pondéré d'actions pour le calcul du résultat dilué (en milliers)	31 269	31 468
<b>Résultat net par action (en euros)</b>	0,06	0
<b>Résultat net dilué par action (en euros)</b>	0,05	0

## 4. Notes relatives au bilan

### 4.1. Ecarts d'acquisition

En milliers d'euros	2007	2006
Valeur au 1 <sup>er</sup> janvier	40 934	44 357
Acquisition de l'exercice	1 208	98
Compléments de prix sur acquisitions antérieurs à l'exercice		-121
Cessions		
Ecarts de conversion		
Dépréciation		
Autres		-3 400
<b>Valeur au 31 décembre</b>	<b>42 142</b>	<b>40 934</b>

En milliers d'euros	2007	2006
Valeur au 1 <sup>er</sup> janvier des actifs destinés à être cédés	3 400	0
Estimation prix cession nets		3 400
Dépréciation		
<b>Valeur au 31 décembre</b>	<b>3 400</b>	<b>3 400</b>

Selon la norme IFRS sur les actifs destinés à être cédés, le poste « Autres » comprend le prix de cession estimé de la société Cross Systems Company (cf. 4.10.6 des annexes aux comptes consolidés).

Les principaux écarts d'acquisition par groupe d'UGT se décomposent de la façon suivante :

En milliers d'euros	2007	2006
France	34 677	34 435
Suisse	7 465	6 499
<b>Total</b>	<b>42 142</b>	<b>40 934</b>

Le goodwill de la société Netvertis a été réalloué à la suite de sa cession par Micropole-Univers SA et de la fusion avec Cross Systems Suisse.

### 4.2. Autres immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	2007			2006		
	Valeur Brute	Amortisse. et déprécia.	Valeur Nette	Valeur Brute	Amortisse. et déprécia.	Valeur Nette
Logiciels	1 633	- 1 610	23	1 913	- 1 905	8
Frais de développement	968	- 555	413	968	- 361	607
Autres incorporels	2	- 2	0	93	- 93	0
<b>Total incorporels</b>	<b>2 602</b>	<b>-2 166</b>	<b>436</b>	<b>2 974</b>	<b>-2 359</b>	<b>615</b>

En milliers d'euros	Logiciels	Frais de développement	Autres incorporels	Total
Valeur nette au 1 <sup>er</sup> janvier	8	607	0	615
Acquisitions	56			56
Cessions				
Variations de périmètre	0	0	0	0
Pertes de valeurs				
Amortissements	- 41	- 194		- 235
Reclassements				
Ecarts de conversion				
<b>Valeur nette au 31 déc.</b>	<b>23</b>	<b>413</b>	<b>0</b>	<b>436</b>

### 4.3. Immobilisations corporelles

En milliers d'euros	2007			2006		
	Valeur Brute	Amortisse. et déprécia.	Valeur nette	Valeur Brute	Amortisse. et déprécia.	Valeur nette
Agencements et aménagements divers	1 468	- 801	667	1 173	- 713	460
Matériel de bureau & inform.	2 142	- 1 646	496	1 861	- 1 534	327
Mobilier	584	- 484	99	625	- 530	95
Crédit bail	429	- 360	69	326	- 326	0
Autres	31	- 26	5	4	- 1	3
<b>Total corporels</b>	<b>4 654</b>	<b>- 3 317</b>	<b>1 336</b>	<b>3 989</b>	<b>- 3 104</b>	<b>885</b>



En milliers d'euros	Agencements	Matériel de bureau & Inf.	Mobilier	Crédit Bail	Autres	Total
Valeur nette au 1 <sup>er</sup> janvier	460	327	95	0	3	885
Acquisitions	324	414	36	95	4	873
Cessions	- 11	- 5				- 16
Variations de périmètre	12				3	15
Pertes de valeurs						
Amortissements	- 118	- 236	- 32	- 26	- 5	- 417
Reclassements						
Ecart de conversion		-4				- 4
<b>Valeur nette au 31 déc.</b>	<b>667</b>	<b>496</b>	<b>99</b>	<b>69</b>	<b>5</b>	<b>1 336</b>

#### 4.4. Impôts différés

En France, le Groupe a opté en faveur du régime d'intégration fiscale au travers de 2 sociétés têtes de groupes constituées par les filiales de Micropole-Univers et de CROSS Systems. Au 31 décembre 2006, les impôts différés actifs sont essentiellement constitués de déficits reportables du Groupe intégré Micropole-Univers dont l'origine se situe en 2001, 2002 et 2003 pour lesquels il a été estimé qu'ils pourront être imputés sur des bénéfices fiscaux futurs. Les déficits reportables du Groupe intégré Micropole-Univers des exercices 2004 à 2006 n'ont pas donné lieu à la comptabilisation d'actifs d'impôts différés supplémentaires par prudence. Les impôts différés passifs du Groupe ne sont pas significatifs. En 2007, le Groupe a commencé à consommer ces impôts différés actifs :

En milliers d'euros	2007	2006
Déficits fiscaux reportables indéfiniment	18 499	20 070
Actifs d'impôts différés total (Taux IS à 34,43%)	6 369	6 910
Actifs d'impôts différés non constatés	3 393	3 112
<b>Total actifs d'impôts constatés</b>	<b>2 976</b>	<b>3 798</b>

#### 4.5. Clients et autres débiteurs

En milliers d'euros	2007	2006
Créances clients brutes	20 500	17 508
Dépréciation	- 1 531	- 1 520
Créances facturées (application IAS 39 au 1/1/05)	15 053	11 813
<b>Total créances clients</b>	<b>34 022</b>	<b>27 801</b>

Les autres débiteurs s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	2007	2006
Créances fiscales et sociales	3 215	5 171
Autres créances	488	212
Charges constatées d'avance	926	562
<b>Total autres débiteurs</b>	<b>4 629</b>	<b>5 945</b>

#### 4.6. Capitaux propres

Au 31 décembre 2007, le capital nominal est de 1 410 545,45 €, composé de 28 210 909 actions de 0,05 € chacune, entièrement libérées. Les actions pouvant justifier d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire bénéficient d'un droit de vote double (5 244 234 actions au 31 décembre 2007).

Faisant usage des délégations en cours, le Conseil, a procédé en date du 18 décembre 2007 à une augmentation de capital de 11 133,15 € par création de 222 663 actions nouvelles dans le cadre de l'exercice de 217 779 options de souscription d'actions en 2007 et de l'exercice de 14 654 BSA attribués sur les ABSA 2005 donnant droit à 4 884 actions nouvelles.

Dans le cadre de l'opération en cours d'acquisition complémentaire de titres sur CROSS Systems Company déjà contrôlée exclusivement, le Groupe a choisi d'imputer sur les capitaux propres l'écart entre le coût d'acquisition des titres (640 K€ au 31 décembre 2007) et la quote-part complémentaire de capitaux propres consolidés que ces titres représenteront à la date de leur acquisition.

Pour mémoire, Micropole-Univers a procédé en octobre 2005 à l'émission de 6 249 802 ABSA avec maintien du droit préférentiel de souscription, à raison de 1 action nouvelle pour 4 actions anciennes. Le prix de souscription unitaire était fixé à 1,45 euro, soit un montant brut d'augmentation de capital de 9 062 213 euros. L'exercice de la totalité de ces BSA donnerait lieu à la création de 2 083 267 actions nouvelles. Trois BSA donneront droit au titulaire de BSA de souscrire une action nouvelle, de jouissance courante, au prix de 2,50 € par action. Ces BSA pourront être exercés du 3 novembre 2005 au 15 juin 2008 inclus, soit une durée d'environ 32 mois.

Le capital potentiel du Groupe s'élèverait à 1 573 K€, correspondant à 3 262 221 actions supplémentaires, en cas :

- d'exercice des options de souscription d'actions en faveur du personnel du Groupe
- d'exercice des bons de souscription de parts créateurs d'entreprise
- d'exercice de bons de souscription d'actions

## ↳ Caractéristiques des plans d'options de souscription d'actions

Les options pourront être consenties aux salariés de la Société et de ses filiales. Elles donneront droit à la souscription d'actions de la Société à émettre à titre d'augmentation de capital de la Société à raison de 1 option pour 1 action. Ce prix ne pourra être inférieur à 95% de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de Bourse précédant le jour où les options seront consenties.

Au cours de l'exercice 2007, il a été attribué à des salariés non mandataires 120 000 options de souscription d'actions au prix d'exercice de 1,06 € par action. 217 779 options ont été levées par eux.

Année de mise en place des plans	Nombre d'actions pouvant être émises	Prix d'exercice de l'option	Nombre d'actions restant à émettre au 31/12/07	Année limite de levée des options
2002 - CA du 16 avril 2003	1 670 000	0,8 euro	1 456 384	2010
2003 - CA du 29 juillet 2003	550 000	1,18 euro	545 837	2010
<b>Total</b>	<b>2 220 000</b>		<b>2 002 221</b>	

Les principales données et hypothèses sous-tendant l'évaluation de la juste valeur de ces instruments de capitaux propres sont les suivantes :

	Plan 2002	Plan 2003
Prix de l'action à la date d'attribution en euros	0,94	1,42
Volatilité attendue en %	70%	70%
Taux sans risque en %	3,67%	3,5%
Taux de dividende en %	0%	0%
Durée de vie de l'option (ans)	7 ans	7 ans
<b>Juste valeur des options (en euros)</b>	<b>0,60</b>	<b>0,91</b>

Compte tenu d'une hypothèse de turnover de 20% observée sur la population concernée par l'attribution de ces instruments, une charge de 85 K€ a été enregistrée sur l'exercice 2007. Ces plans n'auront plus d'impact en résultat sur les exercices à venir.

## ↳ Caractéristiques des Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprises

Ils donneront droit à la souscription d'actions de la Société à émettre à titre d'augmentation de capital de la Société à raison de 1 BSPCE pour 1 action.

	Plan 2002
Date de l'Assemblée	28 juin 2002
Date du Conseil d'administration	4 juillet 2002
Nombre total de BSPCE pouvant être consentis	500 000
Nombre de BSPCE attribués au 31 décembre 2007	360 000
Point de départ d'exercice du Bon	
1 <sup>ère</sup> tranche d'un tiers	12 mois à partir de l'attribution
2 <sup>ième</sup> tranche d'un tiers	3 mois à partir de l'attribution
3 <sup>ième</sup> tranche d'un tiers	6 mois à partir de l'attribution
Date d'expiration du Bon	36 mois à partir de l'attribution
Prix d'émission	5 ans à compter de la date d'attribution
Mandataires sociaux concernées	2,46 euros
	2

## ↳ Caractéristiques des bons de souscription d'actions

Par décision du 1<sup>er</sup> décembre 2004, le Conseil d'administration a fait usage de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 30 juin 2004 de procéder à l'émission de diverses valeurs mobilières, donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la société, avec suppression du droit préférentiel de souscription. Le Conseil a décidé, le 1<sup>er</sup> décembre 2004, de procéder à l'émission de 400 000 Bons de Souscription d'Action à raison d'un BSA par action Micropole-Univers. L'exercice de la totalité de ces BSA donnera lieu à la création de 400 000 actions nouvelles. Le Conseil a décidé que ces BSA seraient émis au prix de 1,39 € par action d'une valeur nominale de 0,05 € représentant un montant nominal de 20 000 euros.

	Plan 2004
Date de l'Assemblée	30 juin 2004
Nombre total de BSA pouvant être consentis	400 000
Date des premières attributions au titre de ce plan	Décembre 2004
Nombre de BSA attribués cumulés au 31 décembre 2007	120 000
Point de départ d'exercice du Bon	1 an à partir de la date d'attribution
Minimum de cours de l'action	2 ans à partir de la date d'attribution
Date d'expiration du Bon	3 ans à partir de la date d'attribution
Prix d'émission	4 ans à compter de la date d'attribution
Personnes concernées	1,39 euros
Dont BSA détenus par membres du Conseil	1
	0

#### 4.7. Provisions

En milliers d'euros	2006	Dotation	Reprise (utilisée)	Reprise (non utilisée)	Variation périmètre	Autres	2007
Provision retraites	471	81					552
Provision risques	195	19	- 43	- 20	22		173
<b>Total</b>	<b>666</b>	<b>100</b>	<b>- 43</b>	<b>- 20</b>	<b>22</b>		<b>725</b>
Dont :							
Provision non courantes						471	552
Provision courantes						195	173

L'évolution des engagements de retraites et assimilés est basée sur des hypothèses actuarielles de taux d'actualisation de 4%, d'une augmentation de salaires moyenne de 2% et d'un taux d'inflation de 2%.

Les écarts actuariels, relatifs aux ajustements liés à l'instauration d'une contribution patronale de 25% assise sur les indemnités versées lors d'une mise à la retraite à l'initiative de l'employeur, apparue sur la loi de Financement de la sécurité sociale pour 2008 (JO du 21 décembre 2007), n'ont pas été comptabilisés en résultat, en application de la méthode du « corridor ».

	En milliers d'euros	2007
Engagements au 1 <sup>er</sup> janvier		471
Coût des services rendus au cours de l'exercice		62
Charges d'intérêts sur l'obligation		19
Ecarts actuariels		-
Prestations versées aux salariés		-
Autres		-
<b>Valeur nette au 31 décembre</b>		<b>552</b>

#### 4.8. Endettement financier

	En milliers d'euros	2007	2006
Emprunts à long terme		1 028	3 193
Dettes sur compléments de prix		530	
Divers		17	
<b>Emprunts à long terme</b>		<b>1 575</b>	<b>3 193</b>
Emprunts à long terme – part à moins d'un an		2 152	3 163
Autres dettes financières		720	723
Dettes sur compléments de prix		263	
Dettes envers société d'affacturage		13 153	9 658
<b>Dettes financières court terme</b>		<b>16 288</b>	<b>13 544</b>
<b>Endettement financier brut</b>		<b>17 863</b>	<b>16 737</b>
Dont :			
Endettement bancaire long terme		3 180	6 356
Autres Dettes court terme		14 683	10 381

Les emprunts à long terme incluent :

- deux emprunts d'un montant respectif à l'origine de 4 et 4,5 M€ souscrits au cours de l'exercice 2001 et 2002 en vue du financement de l'acquisition de la société Univers Informatique dont le solde cumulé s'élève au 31 décembre 2007 à 0,5 M€. Les intérêts contractuels sur ces emprunts sont calculés sur une base respective *EURIBOR* + 1,10% et + 1%.
- un emprunt syndiqué de 4 M€ à l'origine souscrit au cours de l'exercice 2004 en vue du financement de l'acquisition du groupe CROSS dont le solde cumulé s'élève au 31 décembre 2007 à 1,1 M€. Les intérêts contractuels sur cet emprunt sont calculés sur une base *EURIBOR* + 1,50%.
- un emprunt de 4,2 M€ à l'origine souscrit au cours de l'exercice 2004 dont le solde cumulé s'élève au 31 décembre 2007 à 1,5 M€. Les intérêts contractuels sur cet emprunt sont calculés sur une base *LIBOR*.

Par ailleurs, la Société s'était engagée à respecter un certain nombre de ratios financiers habituels. Au 31 décembre 2006, le Groupe ne respectait pas l'intégralité des ratios. Les banques ont accepté début 2008 que le non respect de ces ratios de couverture soit sans incidence sur la disponibilité des lignes. Les ratios de covenants sont établis de la façon suivante :

- emprunt 2002 : le ratio d'endettement net moyen terme consolidé rapporté à la situation nette consolidée doit être inférieur à tout moment à 0,5 et le ratio d'endettement net moyen terme consolidé rapporté à la capacité d'autofinancement inférieur à 3 ;
- emprunt syndiqué 2004 : le ratio d'endettement net moyen terme consolidé rapporté à la situation nette consolidée doit être inférieur à 0,5 à partir de 2005, le ratio d'endettement net moyen terme consolidé rapporté à l'EBITDA consolidé inférieur à 1 en 2005 et 0,5 au-delà et le ratio EBITDA consolidé sur frais financiers consolidé supérieurs à 8 à compter de 2005 ;
- emprunt 2004 : sur les filiales CROSS Systems Suisse et Micropole-Univers Suisse, le ratio d'endettement net moyen terme rapporté à l'EBITDA doit être inférieur à 1,25, le ratio EBITDA consolidé sur frais financiers

supérieurs à 6,5 et la somme des fonds propres et prêts des actionnaires supérieurs à 7,5 millions de Francs Suisse.

Ces emprunts sont assortis de suretés habituelles principalement le nantissement de 100% des titres de participation d'Univers Informatique, de Cross Systems Company et des filiales Suisse concernées ainsi que le fonds de commerce Micropole-Univers.

#### ↳ Echancier des dettes bancaires

En milliers d'euros	2008	2009	Total
Emprunts 2001 et 2002	490		490
Emprunt syndiqué de 2004	866	218	1 084
Emprunt 2004	774	774	1 548
Emprunt souscrit par la filiale Suisse	22	36	58
<b>Total</b>	<b>2 152</b>	<b>1 028</b>	<b>3 180</b>

#### ↳ Analyse de l'endettement financier net

En milliers d'euros	2007	2006
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8 261	8 279
Concours bancaires courants	- 80	- 29
Intérêts courus non échus	- 9	- 14
Trésorerie Nette	8 172	8 236
Emprunts bancaires long terme	3 180	6 356
Dettes envers société d'affacturage	13 153	9 658
Dettes sur compléments de prix	793	
Autres dettes financières à moins d'un an	648	680
Trésorerie à court terme	17 774	16 694
<b>Endettement financier net</b>	<b>9 602</b>	<b>8 458</b>
Dont :		
Hors affacturage et hors dettes sur compléments de prix	- 4344	-1 200

#### 4.9. Fournisseurs et autres créditeurs

En milliers d'euros	2007	2006
Dettes fournisseurs	9 260	6 150
Dettes fiscales et sociales	18 533	17 675
Autres dettes	510	845
Produits constatés d'avance	4 483	4 853
<b>Total autres débiteurs</b>	<b>32 786</b>	<b>29 523</b>

#### 4.10. Informations complémentaires

##### 4.10.1. Informations sectorielles

Comme il a été indiqué en Note 3.5.16, le Groupe est considéré comme un unique secteur d'activité. Les principaux éléments par zones géographiques sont :

En milliers d'euros	Chiffre d'affaires	Résultat net	Total des actifs
France	56 043	- 834	75 725
Suisse	13 419	915	17 001
<b>Total année 2006</b>	<b>69 462</b>	<b>81</b>	<b>92 726</b>
France	62 776	840	81 023
Suisse	15 674	874	17 482
<b>Total année 2007</b>	<b>78 450</b>	<b>1 714</b>	<b>98 505</b>

##### 4.10.2. Politique de gestion des risques

Le Groupe est exposé à certains risques, dont notamment :

###### ▪ Les risques juridiques

Le Groupe n'est soumis à aucune réglementation particulière. L'exploitation de son activité n'est subordonnée à aucune autorisation légale, réglementaire ou administrative. Par ailleurs, le Groupe n'a connaissance d'aucun litige ou arbitrage susceptible d'avoir une incidence significative sur son patrimoine, ses activités ou ses résultats.

###### ▪ Les risques de taux

Le Groupe est exposé au risque de variation des taux d'intérêts compte tenu de ses financements à court et moyen terme sur une base de taux variables. Aucun instrument de couverture n'a été pris. Si les taux d'intérêt augmentaient de 1%, alors la charge financière du Groupe augmenterait d'environ 160 000 € sur 1 an.

### ■ Les risques de change

Le Groupe est exposé à deux types de risques de change, pouvant impacter les états financiers : d'une part, des risques liés à la conversion, pour les besoins de l'élaboration des comptes consolidés, des comptes en devises (EUR et CHF) des filiales consolidées ayant une devise fonctionnelle différente de l'euro et d'autre part, des risques opérationnels sur les flux d'exploitation non libellés en devises de fonctionnement des entités.

En 2007, compte tenu de l'évolution du taux de conversion du Franc Suisse / Euro, le Groupe a subi une baisse du CA en 2007 par rapport à 2006, à taux de change constant, de l'ordre de 0,7 M€. Les sociétés facturent quasi exclusivement dans leur monnaie fonctionnelle et supportent donc peu le risque de change. De même, l'essentiel des charges afférentes est libellé dans la devise de fonctionnement.

En conséquence, le Groupe a choisi de ne pas mettre en place de politique de couverture du risque de change

### ■ Les risques de crédit

Selon la norme IFRS 7, le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Les actifs à court et moyen terme qui pourraient par nature exposer le Groupe à une éventuelle concentration du risque de crédit correspondent d'une part aux placements financiers à court terme et d'autre part aux comptes clients. Les placements financiers à court terme sont essentiellement effectués sur supports monétaires de maturité courte et prennent la forme de valeurs mobilières de placement gérées par des institutions financières de premier plan émises par des sociétés ou institutions financières bénéficiant d'une bonne notation accordée par des agences de notation reconnues. Ces placements à court terme ne constituent donc pas un risque significatif. Le Groupe détient par ailleurs des créances sur ses clients ; ces créances sont quasi intégralement garanties par le contrat d'affacturage. Par ailleurs, les clients du Groupe sont équitablement répartis sur plusieurs secteurs d'activité. Les activités des clients du Groupe peuvent être affectées par leur environnement économique et les créances correspondantes s'en trouver affectées par voie de conséquence, mais le Groupe estime qu'aucun de ses clients, aucun des secteurs d'activité ni aucune des zones géographiques où il opère ne présentent un risque significatif d'irrecouvrabilité. Les créances échues de plus de 120 jours et non provisionnées représentent moins de 1% du solde client.

### ■ Les risques de liquidité

Le Groupe veille à maximiser ses flux de trésorerie d'exploitation afin d'être en mesure de financer les investissements nécessaires à son développement et à sa croissance. Outre les emprunts longs terme détaillés en Notes 3.8.8, le Groupe a recours à une société d'affacturage pour financer ses créances clients.

### ■ Information sur la juste valeur des instruments financiers

Conformément aux dispositions d'IFRS 7, le Groupe ne détient pas d'instruments financiers pouvant conduire à un ajustement matériel de la juste valeur des actifs et passifs financiers par rapport à leur valeur comptable au bilan.

En milliers d'euros	Juste valeur par résultat	Actifs disponible à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés	Valeur au bilan du 31/12 07	Juste valeur
Autres actifs financiers non courant			1 297			1 297	1 297
Clients			34 022			34 022	34 022
Autres débiteurs			4 629			4 629	4 629
Trésorerie et équivalents	8 261					8 261	8 261
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>	<b>8 261</b>		<b>39 948</b>			<b>48 209</b>	<b>48 209</b>
Emprunts long terme				1 575		1 575	1 575
Dettes financières court terme	89			16 199		16 288	16 288
Fournisseurs				9 260		9 260	9 260
Autres créditeurs				23 526		23 526	23 526
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>	<b>89</b>			<b>50 560</b>		<b>50 649</b>	<b>50 649</b>

En milliers d'euros	Juste valeur par résultat	Actifs disponible à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés	Valeur au bilan du 31 12 06	Juste valeur
Autres actifs financiers non courant			1 055			1 055	1 055
Clients			27 801			27 801	27 801
Autres débiteurs			5 945			5 945	5 945
Trésorerie et équivalents	8 279					8 279	8 279
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>	<b>8 279</b>		<b>34 801</b>			<b>43 080</b>	<b>43 080</b>
Emprunts long terme				3 193		3 193	3 193
Dettes financières court terme	43			13 501		13 544	13 544
Fournisseurs				6 150		6 150	6 150
Autres créditeurs				23 373		23 373	23 373
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>	<b>43</b>			<b>46 217</b>		<b>46 260</b>	<b>46 260</b>

■ **Les risques actions**

Le Groupe ne détient pas d'actions dans le cadre de ses placements ou d'actions auto-détenues en propre à l'exception d'un contrat de liquidité. L'incidence directe qu'aurait une variation des actions au sein de ce contrat sur le résultat et les capitaux propres du Groupe est considérée comme négligeable.

■ **Risques liés à l'activité**

Le principal risque réside dans l'incapacité (i) de fournir la prestation pour laquelle le Groupe s'est engagé ou (ii) de la réaliser dans les délais fixés contractuellement. A ce titre, des efforts importants de formation sont prodigués à l'ensemble des personnels sur projets, en particulier pour leur permettre d'approfondir leurs compétences et d'acquérir différents niveaux de certification. Par ailleurs, nombreux sont les projets clients nécessitant de travailler avec des partenaires à l'égard desquels le Groupe peut se trouver en état de dépendance pour l'exécution desdits projets. Le Groupe cible avec soin ses propres fournisseurs et veille à négocier au mieux les termes et conditions régissant ses relations avec ses partenaires éditeurs, cotraitants ou sous-traitants, dans le cadre des projets.

Les systèmes d'information doivent répondre tant aux besoins internes du Groupe qu'aux besoins des clients dans le cadre des services rendus. Afin d'assurer la maîtrise des risques de défaillance de ses systèmes d'information, le Groupe a mis en place un certain nombre de règles de sécurité.

Ces différents risques sont appréhendés par une politique de prévention au niveau des entités opérationnelles, complétée par une couverture d'assurance au niveau du Groupe. Le Groupe est assuré pour les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile générale et professionnelle pouvant lui incomber en raison de ses activités placées auprès de plusieurs compagnies d'assurances. Les termes et conditions de ce programme, y compris les limites de couvertures, sont revus et ajustés périodiquement pour tenir compte de l'évolution du chiffre d'affaires, des activités exercées et des risques encourus. Il a également souscrit des assurances couvrant les dommages aux biens et les pertes d'exploitation.

Le risque lié au départ d'hommes clés est limité par une organisation en départements répartissant les fonctions opérationnelles sur plusieurs managers.

4.10.3. Engagements

A la connaissance du Groupe, il n'existe pas d'autres engagements que ceux identifiés dans les notes annexes et il n'est pas survenu de faits exceptionnels susceptibles d'avoir une influence significative sur l'activité, la situation financière, les résultats et le patrimoine du Groupe.

■ **Contrats de location**

Les engagements futurs minimum relatifs aux contrats de location en cours (hors loyers de biens capitalisés) au 31 décembre 2007 sont les suivants :

	En milliers d'euros	2007	2006
A moins d'un an		128	188
De un à cinq ans		133	51
A plus de cinq ans			
<b>Total</b>		<b>261</b>	<b>239</b>

■ **Autres engagements**

	En milliers d'euros	2007	2006
Avals, cautions et garanties données			
Autres engagements reçus		200	200
<b>Total</b>		<b>200</b>	<b>200</b>

Les actionnaires dirigeants de la société NETVERTIS ont délivré au bénéfice de MICROPOLE UNIVERS une garantie de 200 000 € sur les éléments d'actif et de passif de la société NETVERTIS (avec un seuil de déclenchement à 10 000 €). Cette garantie sera éteinte au 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Les engagements donnés aux banques dans le cadre des emprunts sont mentionnés dans la note « Endettement financier ».

■ **Droit individuel de formation**

Au 31 décembre 2007, le volume d'heures de la part ouverte et non consommée des droits est d'environ 30 913 heures. Le Groupe n'a pas constaté de provisions à ce titre dans les comptes.

4.10.4. Passifs éventuels

A la date d'arrêté des comptes, il n'existe pas de passif éventuel susceptible d'avoir une influence significative sur l'activité, la situation financière, les résultats et le patrimoine du Groupe.

4.10.5. Transactions avec les parties liées

■ **Rémunération des dirigeants**

Les dirigeants sont les 2 membres fondateurs du Groupe. Les rémunérations versées au cours de l'exercice se décomposent de la manière suivante :

	En milliers d'euros	2007	2006
Salaires et autres avantages à court terme		383	383
Indemnité de fin de contrat		0	0
<b>Total</b>		<b>383</b>	<b>383</b>





Les 2 fondateurs du Groupe bénéficient d'une assurance chômage (GSC) dont les cotisations sont prises en charge par le Groupe. Ils ne disposent pas d'options de souscription d'actions mais bénéficient de Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprises. Par ailleurs, il n'existe pas de régime type retraite chapeau.

#### 4.10.6. Evénements postérieurs à la clôture

La société Micropole-Univers a convenu le 28 mars 2007 avec la société Sinouhé Immobilier un contrat de cession de sa participation au capital de la société Cross Systems Company. Ce contrat prévoyait la réalisation préalable de différentes opérations intermédiaires en 2007 dont le transfert de l'activité et des salariés de Cross Systems Company à sa filiale Cross Systems Ingénierie dans le cadre d'un apport partiel d'actif soumis au régime des scissions approuvée en juin 2007 et la réalisation d'une augmentation de capital de Cross Systems Company à l'effet de ramener ses capitaux propres à un niveau positif et de diminuer le niveau de son endettement;

Cross Systems Company a finalisé le 13 février 2008 l'augmentation de capital de 9,5 M€ avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, lancée le 21 janvier 2008. Les 47 678 388 actions nouvelles (157 actions nouvelles pour 20 actions existantes) ont été souscrites à titre irréductible pour 43 168 406 actions et à titre réductible pour 4 509 982 actions. Micropole-Univers, actionnaire majoritaire de Cross Systems Company, a souscrit 47 469 356 actions nouvelles dont 42 959 753 à titre irréductible et 4 509 603 à titre réductible. Comme indiqué dans le prospectus visé par l'AMF en date du 14 janvier 2008, la souscription de Micropole-Univers a été libérée par voie de compensation avec sa créance de compte courant d'actionnaire. A l'issue de cette opération, le capital de Cross Systems Company est porté à 53 752 078 actions. Le capital social de Cross Systems Company est détenu par Micropole-Univers à hauteur de 98,5% et par le public à hauteur de 1,5%.

Ce contrat prévoit désormais la cession par Cross Systems Company à Micropole-Univers de ses participations au capital des sociétés Cross Systems Ingénierie et Micropole-Univers Institut, prévue début avril 2008, étant précisé que le prix de cession de ces participations a été soumis à l'appréciation d'un expert indépendant (se reporter au prospectus de l'opération d'augmentation de capital portant visa de l'Autorité des Marchés Financiers n° 08-006).

Concomitamment, Micropole-Univers cédera sa participation au capital de Cross Systems Company à la société Sinouhé Immobilier (ou à toute société qu'elle se serait substituée), laquelle procédera à une offre publique conformément à la réglementation applicable pour un prix estimé de l'ordre de 4 M€.

# Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos au 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

## 1/ OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 4.1 et 4.10.6 aux états financiers relatives à la cession de la société Cross Systems Company.

## 2/ Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans la note 1.12 aux états financiers. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note 4.1 donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## 3/ Vérification spécifique

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe, conformément aux normes professionnelles applicables en France. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Neuilly sur Seine, le 13 juin 2008

Les commissaires aux comptes

Deloitte & Associés

Grant Thornton

Membre de Grant Thornton International

Jean-Luc Berrebi

Associé

Michel Cohen

Associé

Muriel Boissinot

Associé



## 4. COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE 2007

### 4.1. Compte de résultat

	En milliers d'euros	Notes	2007	2006
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>		<b>1</b>	<b>55 579</b>	<b>43 416</b>
Autres produits de l'activité			-	-
Achats et sous-traitance			- 27 003	- 20 975
Charges de personnel		2	- 22 218	- 16 985
Charges externes			- 4 102	- 3 458
Impôts et taxes			- 948	- 727
Dotations nettes aux amortissements		3	- 348	- 394
Dotations nettes aux provisions		3	54	-49
Autres produits et charges d'exploitation			- 10	-3
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>1 004</b>	<b>825</b>
<i>En % du chiffre d'affaires</i>			1,8%	1,9%
<b>RESULTAT FINANCIER</b>		<b>4</b>	<b>- 46</b>	<b>311</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>5</b>	<b>- 636</b>	<b>-6 700</b>
Impôt sur les résultats			286	53
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>			<b>607</b>	<b>-5 511</b>

### 4.2. Bilan

	En milliers d'euros	Notes	2007	2006
<b>ACTIF</b>				
Total actif immobilisé			39 246	39 306
Immobilisations incorporelles		1	2 539	2 612
Immobilisations corporelles		2	823	463
Immobilisations financières		3	35 883	36 231
<b>Total actif circulant</b>			<b>44 086</b>	<b>41 337</b>
Clients et autres débiteurs		4/5	38 457	37 746
VMP et Disponibilités			4 936	3 591
Charges constatées d'avance			693	356
Charges à répartir			0	0
<b>TOTAL ACTIF</b>			<b>83 332</b>	<b>80 999</b>
<b>PASSIF</b>				
Capitaux propres		6	45 732	44 937
Capital			1 411	1 399
Primes liées au capital social			74 406	74 229
Réserves			1 924	1 924
Report à nouveau			- 32 615	-27 104
Résultat			607	-5 511
Provisions pour risques et charges		7	3 106	2 460
Emprunts et dettes financières		8	9 946	4 053
Fournisseurs et autres dettes		9	22 600	27 960
Produits constatés d'avance			1 948	1 589
<b>TOTAL PASSIF</b>			<b>83 332</b>	<b>80 999</b>

### 4.3. Tableau des flux de trésorerie

	En milliers d'euros	2007	2006
<b>1 – Opérations d'exploitation</b>			
Résultat net		607	- 5 511
Amortissements et provisions		995	2 436
- Immobilisations incorporelles		115	154
- Immobilisations corporelles		234	392
- Immobilisations financières		0	0
- Provision pour risques et charges		646	1 890
Résultat sur cession d'actifs		- 103	0
Coût de l'endettement financier net		46	301
Charge d'impôt		- 286	- 53
<b>Marge brute d'autofinancement</b>		<b>1 259</b>	<b>- 2 827</b>
Impôts versés		0	0
Variation du BFR lié à l'activité		- 5 439	4 721
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>		<b>- 4 180</b>	<b>1 894</b>
<b>2 - Flux d'investissement</b>			
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		- 541	- 343
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		0	0
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières		- 754	- 172
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières		654	-
Dividendes reçus		-	-
Variation des prêts et avances consentis		-	-
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>		<b>- 641</b>	<b>- 515</b>
<b>3 - Opérations de financement</b>			
Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentation de capital			0
Sommes reçues lors de l'exercice de stocks-options		188	-
Rachat et reventes d'actions propres		-	-
Encaissements liés aux nouveaux emprunts		-	-
Remboursement d'emprunts		- 2 362	- 2 190
Intérêts nets versés			- 315
Autres flux liés aux opérations de financement		8 344	-
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement		6 170	- 2 505
Incidence de la variation des taux de change sur la trésorerie nette		0	0
Incidence des variations de principes comptables		-	-
<b>Variation globale de la trésorerie</b>		<b>1 349</b>	<b>- 1 126</b>
Trésorerie au début de l'exercice		3 583	4 709
Variation de la trésorerie		1 349	- 1 126
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>		<b>4 932</b>	<b>3 583</b>



## Faits marquants

Afin de permettre la simplification juridique de l'organigramme du Groupe en Suisse, la participation de NETVERTIS a été cédée à Cross Systems Suisse puis fusionnée en date du 30 juin 2007.

## Généralités

MICROPOLE S.A. est une société de droit privée constituée le 27 janvier 1994.

Les états financiers au 31 décembre 2007 reflètent la situation comptable de MICROPOLE UNIVERS S.A.

Le Conseil d'administration a arrêté les états de synthèse au 31 décembre 2007 le 23 avril 2008. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'établissement des états financiers préparés conformément au référentiel français implique que MICROPOLE UNIVERS S.A. procède à un certain nombre d'estimations et retiennent certaines hypothèses qui affectent le montant des actifs et passifs, les notes sur les actifs et passifs potentiels à la date d'arrêt, ainsi que les produits et charges enregistrés sur la période. Des changements de faits et de circonstances peuvent amener MICROPOLE UNIVERS SA à revoir ces estimations.

## Méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés conformément au référentiel français. Les principes comptables suivants ont été respectés à savoir : la continuité d'exploitation, la permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, l'indépendance des exercices ainsi que la prudence.

Les états financiers sont présentés en euros, arrondis au millier d'euros le plus proche.

Les états financiers sont préparés sur la base du coût historique.

### ▾ Principe de conversion

Les transactions en devises étrangères sont converties en euros en appliquant le cours de change en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères à la date de clôture sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les différences de change qui résultent de ces opérations sont comptabilisées au passif du bilan en ce qui concerne les gains latents et interviennent dans la formation du résultat pour les pertes latentes. Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises étrangères sont comptabilisés au cours historique en vigueur à la date de la transaction.

### ▾ Actifs incorporels

#### ▪ Frais de recherche et développement

Les dépenses de recherche supportées en vue d'acquérir une compréhension et des connaissances scientifiques ou techniques nouvelles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005, les dépenses de développement, c'est-à-dire découlant de l'application des résultats de la recherche à un plan ou l'élaboration d'une nouvelle offre en vue de la commercialisation de produits logiciels et procédés nouveaux ou améliorés, sont comptabilisées en tant qu'immobilisation si la société peut démontrer, notamment, la faisabilité technique et commerciale du produit ou du procédé et la disponibilité de ressources suffisantes pour achever le développement.

Les frais de développement portés à l'actif sont comptabilisés à leur coût diminué du cumul des amortissements et peuvent donner lieu, le cas échéant, à la constatation d'une perte de valeur. Ils sont amortis, selon la méthode linéaire, sur une durée maximale d'utilisation prévue de 5 ans.

#### ▪ Autres actifs incorporels

Principalement constituées d'un fonds de commerce inscrit à l'actif pour sa valeur d'apport. Une provision pour dépréciation est constatée pour tenir compte de la perte de sa valeur.

Des logiciels acquis par la SA MICROPOLE UNIVERS, sont amortis sur des durées allant de douze mois à trois ans selon le mode linéaire.

### ▾ Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire au prix d'achat augmenté des frais accessoires.

Lorsqu'une immobilisation corporelle a des composantes significatives ayant des durées d'utilité différentes, ces dernières sont comptabilisées séparément.

Les coûts d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les dépenses relatives au remplacement ou renouvellement d'une composante d'immobilisation corporelle sont comptabilisées comme un actif distinct, et l'actif remplacé est éliminé.

Les autres dépenses ultérieures relatives à une immobilisation corporelle ne sont comptabilisées à l'actif que lorsqu'elles améliorent l'état de l'actif au-dessus de son niveau de performance défini à l'origine. Toutes les autres dépenses ultérieures sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaires ou dégressifs en fonction de la durée d'utilisation estimée des immobilisations

- Agencements et aménagements : 3 à 10 ans
- Matériel de bureau et informatique : 3 à 5 ans
- Mobilier : 5 à 10 ans

#### ↳ Instruments financiers

Les actifs financiers sont composés de titres de participation figurant au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'usage si celle-ci est inférieure, de prêts et dépôts-cautionnements à maturité supérieure à 3 mois, la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Les passifs financiers comprennent les emprunts long terme ainsi que les découverts et crédits bancaires court terme.

Les VMP et Disponibilités sont constituées de valeurs mobilières de placement, de type OPCVM de trésorerie, sans risque à très court terme et facilement cessible, ainsi que de liquidités sur des comptes courants bancaires.

La SA MICROPOLE UNIVERS n'utilise pas d'instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques de change et de taux d'intérêt résultant de ses activités opérationnelles, financières, d'investissement.

La SA MICROPOLE UNIVERS estime, cependant, ne pas être exposé de façon matérielle à ces risques dans la mesure où l'essentiel des flux opérationnels sont réalisées en euros.

La valeur d'usage des titres de participation pour lesquels il n'existe pas de valeur de référence récente s'apprécie principalement sur la base des perspectives de rentabilité future reposant sur les prévisions de flux nets de trésorerie actualisés. Une provision pour dépréciation des titres de participation est constatée si la valeur d'usage devient inférieure au coût d'enregistrement des titres.

#### ↳ Clients et autres débiteurs

Les créances commerciales et autres créances sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des corrections de valeur.

#### ↳ Emprunts portant intérêts

Les emprunts portant intérêts sont comptabilisés à leur valeur nominale d'origine.

#### ↳ Provisions pour risques et charges

Elles sont destinées à couvrir des risques et charges que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet, dont il est probable qu'ils provoqueront une sortie de ressources au bénéfice d'un tiers par obligation juridique ou implicite, sans contrepartie au moins équivalente de la part de celui-ci et dont le montant peut être évalué avec une fiabilité suffisante, mais dont la réalisation et l'échéance sont incertaines. Les engagements résultant de plans de restructuration sont comptabilisés lorsque des plans détaillés et formalisés ont été établis et qu'un début de mise en œuvre ou une annonce ont créé une attente chez les personnes concernées. Les coûts d'exploitation futurs ne sont pas provisionnés

Les pertes à terminaison font l'objet d'une provision correspondant aux pertes estimées en fin de projet diminuées des pertes déjà constatées à l'avancement du projet.

Les indemnités légales et conventionnelles de fin de carrière dues aux salariés ne sont pas provisionnées. Ces engagements ne sont pas significatifs compte tenu des caractéristiques des effectifs (âge et ancienneté).

#### ↳ Fournisseurs et autres dettes

Les dettes commerciales et les autres dettes sont enregistrées à leur valeur nominale.

#### ↳ Produits de l'activité

Le chiffre d'affaires et les résultats sur l'ensemble des contrats au forfait s'échelonnent sur plusieurs exercices, qu'il s'agisse de contrats correspondant à la réalisation de prestations intellectuelles ou de systèmes intégrés, sont constatés selon la méthode du pourcentage d'avancement des travaux. Ce principe entraîne l'enregistrement comptable de factures à établir ou de produits constatés d'avance, lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement. Par ailleurs, lorsque le prix de revient prévisionnel d'un contrat est supérieur au chiffre d'affaires contractuel, intégrant le cas échéant des droits à recette complémentaires ou à réclamations, une provision pour perte à terminaison à hauteur de la différence est constatée.

Les prestations relatives à ces contrats figurent au bilan en créances clients ou en comptes rattachés ou en produits constatés avance, selon qu'elles ont été facturées ou non. Par ailleurs, lorsque le prix de revient prévisionnel d'un contrat est supérieur au chiffre d'affaires contractuel, intégrant le cas échéant des droits à recette complémentaires ou à réclamations, une provision pour perte à terminaison à hauteur de la différence est constatée.

Le chiffre d'affaires des contrats en régie sont pris en compte au fur et à mesure de la réalisation de ces travaux.

Le chiffre d'affaires au titre des prestations de maintenance est constaté prorata temporis sur la durée du contrat et donne lieu à l'enregistrement de produits constatés d'avance.

Le chiffre d'affaires relatif à la vente de matériels est reconnu lors de la livraison du matériel.



## ↳ **Résultat exceptionnel**

Le résultat exceptionnel comprend notamment :

- les plus ou moins values sur cessions d'immobilisations,,
- les produits ou les charges résultant d'événements ou de transactions clairement distincts des activités ordinaires de l'entreprise et dont on ne s'attend pas à ce qu'elles se reproduisent de manière fréquente ou régulière,,
- Les charges de restructuration et d'intégration supportés par la société dans le cadre des opérations de croissance externe.

## **Notes relatives au compte de résultat**

### ↳ **NOTE 1 : Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires, réalisé en quasi-totalité en France, correspond à des prestations d'ingénierie, de conseil et d'intégration.

Compte tenu de l'activité sur l'exercice, il apparaît que les opérations effectuées se traduisent, pour la plupart, par une globalisation de l'ensemble de ces prestations dans le cadre d'un même projet. De ce fait, une affectation par nature de prestation n'est pas considérée comme représentative de l'activité effective de la société.

Le chiffre d'affaires réalisé auprès des entreprises liées s'élève à 4 515 K€ contre 2 347 K€ en 2006.

### ↳ **NOTE 2 : Charges de personnel**

	En milliers d'euros	2007	2006
Salaires		14 463	11 082
Charges sociales		7 754	5 903
<b>Total</b>		<b>22 218</b>	<b>16 985</b>

	Effectif moyen	2007	2006
Cadres		346	277
Non cadres		12	12
<b>Total</b>		<b>358</b>	<b>289</b>

Un accord d'intéressement a été signé en juin 2005 pour une durée de 3 ans couvrant les exercices 2005 à 2007. Les seuils de déclenchement pour l'exercice 2007 n'ont pas été atteints.

### ↳ **NOTE 3 : Amortissements et provisions d'exploitation**

	En milliers d'euros	2007	2006
Dotations aux amortissements		- 348	- 394
Dotations aux provisions			- 132
Reprises des provisions		54	83
<b>Total</b>		<b>- 294</b>	<b>- 443</b>

### ↳ **NOTE 4 : Résultat financier**

	En milliers d'euros	2007	2006
Charges d'intérêts		- 938	- 548
Dotations aux provisions financières			0
Autres charges financières		- 4	- 38
Reprises des provisions financières			0
Autres produits financiers		894	897
<b>Résultat financier</b>		<b>- 46</b>	<b>311</b>

Le poste autres produits financiers intègre en 2007 des intérêts sur comptes courants avec les parties liées de 840 K€ et de 835 K€ en 2006.

### ↳ **NOTE 5 : Résultat exceptionnel**

	En milliers d'euros	2007	2006
Charges de restructuration		- 133	- 843
Dotations aux provisions exceptionnelles (1)		- 700	-6 380
Autres charges exceptionnelles (2)		102	0
Reprises des provisions exceptionnelles (3)			523
Autres produits exceptionnels		95	2
<b>Résultat exceptionnel</b>		<b>- 636</b>	<b>- 6 700</b>

(1) : Une provision pour dépréciation des comptes courants de 4020 K€ et une provision pour risque complémentaire de 2280 K€ ont été constituées en 2006 pour faire face au risque de non recouvrement existant à la date de clôture dans le cadre du soutien financier du groupe CROSS pris par Micropole-Univers le 15 mai 2007 et de l'engagement de recapitalisation envers la société SINOUHE signé le 28 mars 2007. Un complément de provision a été comptabilisé en 2007 pour 700 K€.

(2) : Produit de cession à la valeur nette comptable de la filiale Suisse Netvertis.

(3) : Les autres dotations et reprises de 2006 concernent divers licenciements et litiges prud'homaux ainsi que les loyers de Nanterre.

#### NOTE 6 : Autres points

Un accord de participation Groupe a été signé en 1999 mais les pertes fiscales reportables de la société ne permettent pas de versement en 2007.

Une convention d'intégration fiscale a été signée entre les sociétés MICROPOLE UNIVERS, UNIVERS INFORMATIQUE, MICROPOLE UNIVERS CONSULTING, CONCEPTWARE. L'exercice se conclut par un bénéfice fiscal Groupe de 1,6 M€ portant les déficits reportables à fin décembre 2007 à 18,5 M€.

### Notes relatives au bilan

#### NOTE 1 : Les immobilisations incorporelles

Le fonds de commerce est issu de la fusion avec SPHERIS (7,6 M€) en date du 1<sup>er</sup> avril 2001. Les flux de trésorerie afférents à cette activité ne sont pas identifiables distinctement. Dès lors, l'approche de la valeur du fonds de commerce de SPHERIS repose sur une approche qualitative fondée sur le maintien du portefeuille clients spécifiques SPHERIS ainsi qu'aux synergies avec les activités et le portefeuille clients de Micropole-Univers. Cette analyse avait conduit à constater une provision complémentaire en 2004 de 2,550 M€.

En milliers d'euros	2007			2006		
	Valeur Brute	Amortisse. et provisions	Valeur nette	Valeur Brute	Amortisse. et provisions	Valeur nette
Logiciels	446	429	17	590	584	6
Frais de développement	420	268	152	420	184	236
Fonds commercial	7 670	5 300	2 370	7 670	5 300	2 370
<b>Total incorporels</b>	<b>8 536</b>	<b>5 997</b>	<b>2 539</b>	<b>8 680</b>	<b>6 068</b>	<b>2 612</b>

En milliers d'euros	Logiciels	Frais de développement	Fonds Commercial	Autres incorporels	Total
Valeur nette au 1 <sup>er</sup> janvier	6	236	2370	0	2 612
Acquisitions	42				42
Cessions					
Dépréciation					
Amortissements	- 31	- 84			- 115
<b>Valeur nette au 31 décembre</b>	<b>17</b>	<b>152</b>	<b>2 370</b>	<b>0</b>	<b>2 539</b>

#### NOTE 2 : Les immobilisations corporelles

En milliers d'euros	2007			2006		
	Valeur Brute	Amortisse. et provisions	Valeur nette	Valeur Brute	Amortisse. et provisions	Valeur nette
Agencements et aménagements divers	716	347	369	537	300	237
Matériel de bureau et informatique	1 316	910	406	953	737	216
Mobilier	223	175	48	172	162	10
<b>Total corporels</b>	<b>2 255</b>	<b>1 432</b>	<b>823</b>	<b>1 662</b>	<b>1 199</b>	<b>463</b>

En milliers d'euros	Agencements	Matériel de bureau & Inf.	Mobilier	Autres	Total
Valeur nette au 1 <sup>er</sup> janvier	237	216	10		463
Acquisitions	180	375	49		604
Cessions		- 10			- 10
Pertes de valeurs					
Amortissements	- 48	- 175	- 11		- 234
<b>Valeur nette au 31 décembre</b>	<b>369</b>	<b>406</b>	<b>48</b>		<b>823</b>

#### NOTE 3 : Les immobilisations financières

En milliers d'euros	2007			2006		
	Valeur Brute	Amortisse. et provisions	Valeur nette	Valeur Brute	Amortisse. et provisions	Valeur nette
Titres de participation	53 287	18 365	34 922	53 788	18 365	35 423
Prêt effort construction	330		330	274		274
Dépôts et cautionnements	631		631	534		534
<b>Total</b>	<b>54 249</b>	<b>18 635</b>	<b>35 883</b>	<b>54 596</b>	<b>18 365</b>	<b>36 231</b>

La valeur d'usage des titres a été déterminée en utilisant les projections à 5 ans de flux de trésorerie (free cash flow) établies à partir d'estimations et plans à moyen terme. Les prévisions sont fondées sur des plans d'actions commerciaux par entités, les données macroéconomiques fournies par le Syntec Informatique. Au delà de ces 5 années, les flux de trésorerie sont extrapolés à partir d'un taux de croissance à l'infini variant de 2 à 3%. L'actualisation de ces flux est effectuée sur la base du coût moyen pondéré du capital (CMPC) du Groupe. La moyenne des valeurs

recouvrables obtenue sur la base du CMPC et de taux de croissance de la valeur terminale est alors comparée à la valeur comptable des titres. Ces tests n'ont donné lieu à aucune dépréciation des titres en 2007.

En milliers d'euros	Titres de Participation	Prêt effort construction	Dépôts et cautionnements	Autres	Total
Valeur nette au 1 <sup>er</sup> janvier	35 423	274	534	0	36 231
Acquisitions	50	56	97		203
Cessions Netvertis	- 551				- 551
Pertes de valeurs					
Amortissements					
Reprise de provisions					
<b>Valeur nette au 31 décembre</b>	<b>34 922</b>	<b>330</b>	<b>631</b>		<b>35 883</b>

#### NOTE 4 : Créances clients et comptes rattachés

En milliers d'euros	2007	2006
Créances clients brutes (1)	12 558	8 767
Provision pour dépréciation	-107	-107
<b>Total créances clients</b>	<b>12 451</b>	<b>8 660</b>

(1) Les créances envers les filiales du Groupe représentaient respectivement 3 381 et 1 144 K€ en 2007 et 2006.

#### Note 5 : Autres créances

En milliers d'euros	2007	2006
Créances fiscales et sociales	8 571	3 718
Fonds de garantie affacturage	1 087	1 080
Autres créances (1)	20 368	28 308
Provision pour dépréciation (2)	- 4 020	-4 020
<b>Total autres créances</b>	<b>26 006</b>	<b>29 086</b>

(1) Les créances envers les filiales du Groupe représentaient respectivement 19 874 et 28 152 K€ en 2007 et 2006.

(2) voir Note 5 du compte de résultat

#### NOTE 6 : Les capitaux propres

Au 31 décembre 2007, le capital nominal est de 1 410 545,45 €, composé de 28 210 909 actions de 0,05 € chacune, entièrement libérées. Les actions pouvant justifier d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire bénéficient d'un droit de vote double (5 244 234 actions au 31 décembre 2007).

Faisant usage des délégations en cours, le Conseil, a procédé en date du 18 décembre 2007 à une augmentation de capital de 11 133,15 € par création de 222 663 actions nouvelles dans le cadre de l'exercice de 217 779 options de souscription d'actions en 2007 et de l'exercice de 14 654 BSA attribués sur les ABSA 2005 donnant droit à 4 884 actions nouvelles.

Pour mémoire, Micropole-Univers a procédé en octobre 2005 à l'émission de 6 249 802 ABSA avec maintien du droit préférentiel de souscription, à raison de 1 action nouvelle pour 4 actions anciennes. Le prix de souscription unitaire était fixé à 1,45 euro, soit un montant brut d'augmentation de capital de 9 062 213 euros. L'exercice de la totalité de ces BSA donnerait lieu à la création de 2 083 267 actions nouvelles. Trois BSA donneront droit au titulaire de BSA de souscrire une action nouvelle, de jouissance courante, au prix de 2,50 € par action. Ces BSA pourront être exercés du 3 novembre 2005 au 15 juin 2008 inclus, soit une durée d'environ 32 mois.

En milliers d'euros	Notes	1 <sup>er</sup> janvier 2007	Augment. de capital	Résultat Net 2007	Résultat Net 2006	31 décembre 2007
<b>Capitaux propres -</b>						
Capital		1 399	12			1 411
Primes liées au capital social		74 229	177			74 406
Réserves		1 924				1 924
Report à nouveau		-27 104			- 5 511	- 32 615
Résultat		-5 511		607	5 511	607
		44 937	189	607	0	45 732
<b>Dont :</b>						
Part des minoritaires		0	0	0	0	0
Part du groupe		44 937	189	607	0	45 732

#### Caractéristiques des plans d'options de souscription d'actions

Les options pourront être consenties aux salariés de la Société et de ses filiales. Ils donneront droit à la souscription d'actions de la Société à émettre à titre d'augmentation de capital de la Société à raison de 1 option pour 1 action. Ce prix ne pourra être inférieur à 95% de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de Bourse précédant le jour où les options seront consenties.

Au cours de l'exercice 2007, il a été attribué à des salariés non mandataires 120 000 options de souscription d'actions au prix d'exercice de 1,06 € par action. 217 779 options ont été levées par eux.

Année de mise en place des plans	Nombre d'actions pouvant être émises	Prix d'exercice de l'option	Nombre d'actions restant à émettre au 31/12/07	Année limite de levée des options
2002 - CA du 16 avril 2003	1 670 000	0,8 euro	1 456 384	2010
2003 - CA du 29 juillet 2003	550 000	1,18 euro	545 837	2010
<b>Total</b>	<b>2 220 000</b>		<b>2 002 221</b>	

■ **Caractéristiques des Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprises**

Ils donneront droit à la souscription d'actions de la Société à émettre à titre d'augmentation de capital de la Société à raison de 1 BSPCE pour 1 action.

Plan 2002				
Date de l'Assemblée	28 juin 2002			
Date du Conseil d'administration	4 juillet 2002			
Nombre total de BSPCE pouvant être consentis	500 000		360 000	
Nombre de BSPCE attribués au 31 décembre 2006	500 000		360 000	
Point de départ d'exercice du Bon				
1 <sup>ère</sup> tranche d'un tiers	12 mois à partir de l'attribution	3 mois à partir de l'attribution		
2 <sup>ème</sup> tranche d'un tiers	24 mois à partir de l'attribution	6 mois à partir de l'attribution		
3 <sup>ème</sup> tranche d'un tiers	36 mois à partir de l'attribution	12 mois à partir de l'attribution		
Date d'expiration du Bon	5 ans à compter de la date d'attribution			
Prix d'émission	2,46 euros			
Mandataires sociaux concernées	2			

■ **Caractéristiques des bons de souscription d'actions**

Par décision du 1<sup>er</sup> décembre 2004, le Conseil d'administration a fait usage de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 30 juin 2004 de procéder à l'émission de diverses valeurs mobilières, donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la société, avec suppression du droit préférentiel de souscription. Le Conseil a décidé, le 1<sup>er</sup> décembre 2004, de procéder à l'émission de 400 000 Bons de Souscription d'Action à raison d'un BSA par action Micropole-Univers. L'exercice de la totalité de ces BSA donnera lieu à la création de 400 000 actions nouvelles. Le Conseil a décidé que ces BSA seraient émis au prix de 1,39 € par action d'une valeur nominale de 0,05 € représentant un montant nominal de 20 000 euros.

Plan 2004				
Date de l'Assemblée	30 juin 2004			
Nombre total de BSA pouvant être consentis	400 000			
Date des premières attributions au titre de ce plan	Décembre 2004			
Nombre de BSA attribués cumulés au 31 décembre 2007	120 000			
Point de départ d'exercice du Bon	1 an à partir de la date d'attribution	2 ans à partir de la date d'attribution	3 ans à partir de la date d'attribution	
Minimum de cours de l'action	2 euros	2,4 euros	3 euros	
Date d'expiration du Bon	4 ans à compter de la date d'attribution			
Prix d'émission	1,39 euros			
Personnes concernées	1			
Dont BSA détenus par membres du Conseil	0			

⚡ **NOTE 7 : Provisions pour risques et charges**

En milliers d'euros	2006	Dotation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	2007
Provision pour risques	160		54		106
Provision pour risques sur titres (1)	2 280	700			2 980
Provisions pour restructuration	20				20
<b>Total</b>	<b>2 460</b>	<b>700</b>	<b>54</b>		<b>3 106</b>

(1) voir note 5 du compte de résultat

⚡ **NOTE 8 : Endettement financier**

En milliers d'euros	2007	2006
Dettes financières à long terme	222	1 569
Dettes financières à long terme – part à moins d'un an	1 363	2 367
Crédits à court terme et découvert	0	0
Autres dettes à moins d'un an	8 361	117
<b>Endettement financier brut</b>	<b>9 946</b>	<b>4 053</b>

**Les dettes financières à long terme incluent :**

- deux emprunts d'un montant respectif de 4 et 4,5 M€ souscrits au cours de l'exercice 2001 et 2002 en vue du financement de l'acquisition de la société Univers Informatique dont le solde cumulé s'élève au 31 décembre 2006 à 1,8 M€. Les intérêts contractuels sur ces emprunts sont calculés sur une base respective *EURIBOR* + 1,10% et + 1%.



- un emprunt syndiqué de 4 M€ souscrit au cours de l'exercice 2004 en vue du financement de l'acquisition du groupe CROSS dont le solde cumulé s'élève au 31 décembre 2007 à 1,5 M€. Les intérêts contractuels sur cet emprunt sont calculés sur une base *EURIBOR* + 1,50%.

Par ailleurs, la Société s'était engagée à respecter un certain nombre de ratios financiers habituels. Au 31 décembre 2006, le Groupe ne respectait pas l'intégralité des ratios. Les banques ont accepté début 2008 que le non respect de ces ratios de couverture soit sans incidence sur la disponibilité des lignes

- emprunt 2002 : le ratio d'endettement net moyen terme consolidé rapporté à la situation nette consolidée doit être inférieur à tout moment à 0,5 et le ratio d'endettement moyen terme consolidé rapporté à la capacité d'autofinancement inférieur à 3 ;
- emprunt 2004 : le ratio d'endettement net moyen terme consolidé rapporté à la situation nette consolidée doit être inférieur à 0,5 à partir de 2005, le ratio d'endettement net moyen terme consolidé rapporté à l'EBITDA consolidé inférieur à 1 en 2005 et 0,5 au-delà et le ratio EBITDA consolidé sur frais financiers consolidé supérieurs à 8 à compter de 2005.

Ces emprunts sont assortis de suretés habituelles principalement le nantissement de 100% des titres de participation d'Univers Informatique, de Cross Systems Company ainsi que le fonds de commerce Micropole-Univers.

#### ■ Echéancier des dettes financières à plus d'un an

En milliers d'euros	2008	2009	Total
Emprunts 2001 et 2002	494		494
Emprunt syndiqué de 2004	869	222	1 091
<b>Total</b>	<b>1 363</b>	<b>222</b>	<b>1 585</b>

#### ■ Trésorerie nette

En milliers d'euros	2007	2006
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 936	3 591
Intérêts courus non échus	- 4	- 8
<b>Trésorerie Nette</b>	<b>4 932</b>	<b>3 583</b>

#### ↳ NOTE 9 : Fournisseurs et autres dettes

En milliers d'euros	2007	2006
Dettes fournisseurs	11 231	20 751
Dettes fiscales et sociales	11 008	6 873
Autres dettes	361	336
<b>Fournisseurs et autres dettes</b>	<b>22 600</b>	<b>27 960</b>

#### ↳ NOTE 10 : Engagements

A la connaissance du Groupe, il n'existe pas d'autres engagements que ceux identifiés dans les notes annexes et il n'est pas survenu de faits exceptionnels susceptibles d'avoir une influence significative sur l'activité, la situation financière, les résultats et le patrimoine du Groupe.

#### ■ Contrats de location

Les engagements futurs minimum relatifs aux contrats de location en cours au 31 décembre 2007 sont les suivants :

En milliers d'euros	2007	2006
A moins d'un an	128	106
De un à cinq ans	133	43
A plus de cinq ans		
<b>Total</b>	<b>261</b>	<b>149</b>

#### ■ Autres engagements reçus

En milliers d'euros	2007	2006
Garanties reçues sur sociétés liées	200	200
Autres engagements		
<b>Total</b>	<b>200</b>	<b>200</b>

Les actionnaires dirigeants de la société NETVERTIS ont délivré au bénéfice de MICROPOLE UNIVERS une garantie de 200 000 € sur les éléments d'actif et de passif de la société NETVERTIS (avec un seuil de déclenchement à 10 000 euros). Cette garantie sera éteinte au 1<sup>er</sup> janvier 2008.

#### ■ Autres engagements donnés

Le montant des créances cédées au factor s'établissent à 11 126 K€

En garantie des emprunts souscrits, les titres de sociétés liées ont été donnés en nantissement :

- Nantissement de 530 354 titres d'Univers Informatique au profit de la Société Générale et la Banque Tarnaud et de 681 210 titres au profit de la BNP PARIBAS en garantie des emprunts contractés pour l'acquisition de la société UNIVERS INFORMATIQUE.

- Nantissement de 5 472 544 titres de CROSS SYSTEMS COMPANY au profit de la BNP Paribas, de la Société Générale et du CCF et nantissement du fonds de commerce de MICROPOLE UNIVERS en garantie de l'emprunt de 4 M€ souscrit en mars 2004.

Le montant des indemnités de fin de carrière au 31 décembre 2007 s'élève à 203 K€ pour la société Micropole-Univers.

Le 15 mai 2007, réitérant son engagement du 18 avril 2006, la société MICROPOLE UNIVERS s'est engagée à soutenir financièrement le groupe CROSS SYSTEMS pour une durée courant jusqu'à la date de réalisation définitive de cession de la société CROSS SYSTEMS COMPANY.

#### ■ Droit individuel de formation

Au 31 décembre 2007, le volume d'heures de la part ouverte et non consommée des droits est d'environ 13 890 heures. La société n'a pas constaté de provisions à ce titre dans les comptes.

### ▾ NOTE 11 : Transactions avec les parties liées

#### ■ Rémunérations des dirigeants

Les dirigeants sont les 2 membres fondateurs du Groupe. Les rémunérations versées au cours de l'exercice se décomposent de la manière suivante :

En milliers d'euros	2007	2006
Salaires et autres avantages à court terme	383	383
Indemnité de fin de contrat	0	0
<b>Total</b>	<b>383</b>	<b>383</b>

Les 2 fondateurs du Groupe bénéficient d'une assurance chômage (GSC) dont les cotisations sont prises en charge par le Groupe. Il ne dispose pas d'options de souscription d'actions mais bénéficie de Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprises (Note 5.6). Par ailleurs, il n'existe pas de régime type retraite chapeau

Enfin, il est rappelé que la société ne verse pas de jetons de présence à ses administrateurs.

#### ■ Eléments concernant les entreprises liées

En milliers d'euros	2007	2006
Créances clients	3 381	1 144
Autres créances	19 874	28 152
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 430	17 523
Emprunts et dettes financières	8 344	109

### ▾ NOTE 12 : Evènements postérieurs à la clôture

La société Micropole-Univers a convenu le 28 mars 2007 avec la société Sinouhé Immobilier un contrat de cession de sa participation au capital de la société Cross Systems Company. Ce contrat prévoyait la réalisation préalable de différentes opérations intermédiaires en 2007 dont le transfert de l'activité et des salariés de Cross Systems Company à sa filiale Cross Systems Ingénierie dans le cadre d'un apport partiel d'actif soumis au régime des scissions approuvée en juin 2007 et la réalisation d'une augmentation de capital de Cross Systems Company à l'effet de ramener ses capitaux propres à un niveau positif et de diminuer le niveau de son endettement;

Cross Systems Company a finalisé le 13 février 2008 l'augmentation de capital de 9,5 M€ avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, lancée le 21 janvier 2008.

Les 47 678 388 actions nouvelles (157 actions nouvelles pour 20 actions existantes) ont été souscrites à titre irréductible pour 43 168 406 actions et à titre réductible pour 4 509 982 actions. Micropole-Univers, actionnaire majoritaire de Cross Systems Company, a souscrit 47 469 356 actions nouvelles dont 42 959 753 à titre irréductible et 4 509 603 à titre réductible. Comme indiqué dans le prospectus visé par l'AMF en date du 14 janvier 2008, la souscription de Micropole-Univers a été libérée par voie de compensation avec sa créance de compte courant d'actionnaire. A l'issue de cette opération, le capital de Cross Systems Company est porté à 53 752 078 actions. Le capital social de Cross Systems Company est détenu par Micropole-Univers à hauteur de 98,5% et par le public à hauteur de 1,5%.

Ce contrat prévoit désormais la cession par Cross Systems Company à Micropole-Univers de ses participations au capital des sociétés Cross Systems Ingénierie et Micropole-Univers Institut, prévue début avril 2008, étant précisé que le prix de cession de ces participations a été soumis à l'appréciation d'un expert indépendant (se reporter au prospectus de l'opération d'augmentation de capital portant visa de l'Autorité des Marchés Financiers n° 08-006).

Concomitamment, Micropole-Univers cédera sa participation au capital de Cross Systems Company à la société Sinouhé Immobilier (ou à toute société qu'elle se serait substituée), laquelle procédera à une offre publique conformément à la réglementation applicable pour un prix estimé de l'ordre de 4 M€.



## Tableau des filiales et participations

Informations financières	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts & avances consentis par la société non encore remboursés	Montant des cautions & avals donnés par la société	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				brute	nette					
Filiales & participations										
<b>A - Renseignements détaillés sur chaque titre</b>										
<b>1 - Filiales (détenues à plus de 50%) :</b>										
UNIVERS	2 044	-5 545	100	48 229	31 630	- 871	néant	15 330	645	0
MS SUISSE	85	530	100	69	89	3 034	néant	0	34	0
CROSS SYSTEM COMPANY	1 215	-10 355	90	5 635	1 870	13 948	néant	0	- 1 111	0
CONCEPTWARE	50	29	100	1 212	1 212	520	néant	1 868	-133	0
MU MAROC	7	0	85	7	7	0	néant	0	0	0
MU CONSULT	37	979	100	85	85	- 1 393	néant	7 454	979	0
<b>2 - Participations (détenues entre 10 &amp; 50%) : NEANT</b>										
<b>B - Renseignements globaux sur les titres</b>										
Filiales françaises (ensemble)	3 346	-14 892		53 161	34 797	13 497	0	24 652	470	0
Filiales étrangères (ensemble)	72	530		76	76	3 034	néant	0	34	0

## Noms, adresses et qualification des contrôleurs légaux

### Commissaires aux Comptes titulaires

#### ■ Grant Thornton

Représenté par Monsieur Michel Cohen et Muriel Boissinot  
100 rue de Courcelles -75017 Paris

Nommé par l'Assemblée Générale des actionnaires le 30 juin 2003 pour un mandat de six exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de **l'exercice clos le 31 décembre 2008**.

#### ■ Deloitte & Associés

Représenté par Monsieur Jean-Luc Berrebi  
185 avenue Charles de Gaulle, BP 136, 92201 NEUILLY SUR SEINE cedex NANTERRE

Nommé par l'Assemblée Générale des actionnaires le 30 juin 2006 pour un mandat de six exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de **l'exercice clos le 31 décembre 2011**.

### Commissaires aux Comptes suppléants

#### ■ Monsieur Gilles Hengoat

100 rue de Courcelles -75017 Paris

Nommé par l'Assemblée Générale des actionnaires le 30 juin 2003 pour un mandat de six exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de **l'exercice clos le 31 décembre 2008**.

#### ■ BEAS, Société à responsabilité limitée

Siège social: 7-9 villa Houssay, 92524 NEUILLY SUR SEINE cedex, NANTERRE

Nommé par l'Assemblée Générale des actionnaires le 30 juin 2006 pour un mandat de six exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de **l'exercice clos le 31 décembre 2011**.



## 5. Honoraires des Commissaires aux Comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe au cours de l'exercice 2007

En milliers d'euros	Deloitte & Associés		Grant Thornton	
	Montant	%	Montant	%
Audit				
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	67	97%	126	82%
- Missions accessoires	2	3%	28	18%

# Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux

Exercice clos au 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Micropole-Univers S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## 1/ Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## 2/ Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 3 de l'annexe « Immobilisations financières » décrit la méthodologie retenue pour estimer la valeur d'usage des titres de participation. Nous nous sommes assurés de la pertinence de cette méthodologie, ainsi que du caractère raisonnable des hypothèses et données retenues par la société pour leur mise en œuvre à la clôture de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## 3/ Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels, la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, du changement, de la cessation de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Neuilly sur Seine, le 13 juin 2008

Les commissaires aux comptes  
Deloitte & Associés

Grant Thornton  
Membre de Grant Thornton International

Jean-Luc Berrebi  
Associé

Michel Cohen  
Associé

Muriel Boissinot  
Associé

# Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos au 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

## I/ Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application des articles L. 225-40, L. 225-22-1, L. 225-42-1 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### I/1 Engagement de soutien de la société Micropole-Univers au profit de Cross Systems Company.

- Personnes concernées : Monsieur Christian Poyau, Monsieur Thierry Létoffé
- Modalités : Votre Conseil d'administration en date du 15 mai 2007 a autorisé l'engagement de soutien financier de la société Micropole-Univers au profit de Cross Systems Company jusqu'à la date de réalisation définitive de la cession des actions de la société Cross Systems Company à la société Sinouhé Immobilier.

### I/2 Opérations préalables à la cession de la société Cross Systems Company

- Personnes concernées : Monsieur Christian Poyau, Monsieur Thierry Létoffé
- Modalités : Votre Conseil d'administration en date du 15 mai 2007 a autorisé les opérations suivantes préalables à la cession de la société Cross Systems Company :
  - acquisition des créances que détiennent diverses sociétés du Groupe Micropole-Univers sur la société Cross Systems Company ;
  - cession par la société Cross Systems Company des actions qu'elle détient dans le capital social des sociétés Cross Systems Ingénierie et Micropole-Univers Institut.

## II/ Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application de l'article R.225-30, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

### II/1 Refacturation des frais généraux et du personnel dit « improductifs »

La société Micropole-Univers procède à la refacturation de frais généraux et du personnel dit « improductif » entre les sociétés du groupe. La refacturation correspond, pour chaque société, à la différence entre :

- ses frais généraux et coûts de personnel improductif propres,
- sa quote-part des coûts totaux, déterminée sur la base de sa contribution au chiffre d'affaires de l'ensemble des sociétés françaises du groupe.

Les montants facturés à Micropole-Univers au titre de l'exercice 2007 se sont élevés à 571 471 € HT de la part de Univers Informatique

### II/2 Utilisation de la notoriété du nom commercial « Micropole-Univers » par les sociétés du groupe Cross Systems et par la société Cross Systems Suisse

Les sociétés du groupe Cross Systems et la société Cross Systems Suisse utilisent la notoriété du nom « Micropole-Univers » moyennant le versement d'une redevance fixée à 3% de leur chiffre d'affaires.

Les redevances facturées par Micropole-Univers au titre de l'exercice 2007 se sont élevées à :

- Cross Systems Ingénierie : 184 264 € HT
- Micropole-Univers Institut : 106 131 € HT
- Cross Systems Suisse : 474 301 € HT

Paris et Neuilly sur Seine, le 13 juin 2008

Les commissaires aux comptes

Deloitte & Associés

Jean-Luc Berrebi  
Associé

Grant Thornton

Membre de Grant Thornton International

Michel Cohen  
Associé

Muriel Boissinot  
Associé





## IV. TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS présentées par le Conseil d'administration à l'Assemblée Générale du 30 juin 2008

### ↳ De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

#### Première résolution

##### Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2007 et quitus

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu :

- la lecture du rapport de gestion sur l'activité et les opérations de la Société pendant l'exercice clos au 31 décembre 2007 et sur les comptes dudit exercice,
- et la lecture du rapport général des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission au cours de cet exercice,

approuve les comptes sociaux, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2007, tels qu'ils lui ont été présentés, faisant apparaître un résultat positif de 607 199 € ainsi que les opérations traduites dans ces comptes, ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne, aux administrateurs, quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

#### Deuxième résolution

##### Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2007

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés,

approuve les comptes consolidés comprenant le bilan et compte de résultat consolidés ainsi que l'annexe arrêtés le 31 décembre 2007, tels qu'ils lui ont été présentés et qui se soldent par un résultat positif part de Groupe de 1 714 K€, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

#### Troisième résolution

##### Affectation et répartition du résultat de l'exercice

L'Assemblée Générale approuvant la proposition du Conseil d'administration, constate que le report à nouveau est débiteur de 32 615 178 euros

décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2007, soit un résultat positif de 607 199 € au compte « report à nouveau » qui s'élèvera désormais à un montant négatif débiteur de 32 007 979 euros.

L'Assemblée reconnaît en outre, que le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents et celui de l'avoir fiscal correspondant ont été les suivants :

En euros	Dividendes	Avoir fiscal
Exercice 2004	Néant	Néant
Exercice 2005	Néant	Néant
Exercice 2006	Néant	Néant

#### Quatrième résolution

##### Approbation des conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve chacune des conventions qui y sont mentionnées.

#### Cinquième résolution

##### Présentation des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et des procédures de contrôle interne

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil d'administration, joint au rapport de gestion, sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et les procédures de contrôle interne mises en place par la Société et du rapport spécial des commissaires aux comptes sur la partie du rapport du Président consacrée aux procédures de contrôle interne afférentes à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, prend acte des informations mentionnées dans ces rapports.

## Sixième résolution

### Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, ratifie la cooptation par le Conseil d'administration lors de sa séance du 28 juin 2007 de la société NEMPARTNERS, représentée par Monsieur Philippe Sereys de Rothschild, en qualité d'administrateur en remplacement de SEVENTURE démissionnaire pour la durée de son mandat restant à courir soit à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

## Septième résolution

### Autorisation à donner au Conseil d'administration de procéder au rachat d'actions de la Société.

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, autorise le Conseil d'administration, pour une période de dix huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la Société dans la limite de 10% du nombre d'actions composant le capital social soit sur la base du capital actuel, 2 821 090 actions.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée Générale mixte du 29 juin 2007.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue de :

1. Intervenir sur le marché à des fins de régularisation du cours des actions de la Société ou d'assurer la liquidité de l'action Micropole-Univers par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
2. Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
3. Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions ;
4. Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
5. Utiliser les excédents de trésorerie ;
6. Régulariser le cours de bourse de l'action de la Société en intervenant systématiquement en contretendance.

Les objectifs ci-dessus sont présentés sans préjuger de l'ordre effectif d'utilisation de l'autorisation de rachat, qui serait fonction des besoins et opportunités.

L'Assemblée Générale décide, sous la condition suspensive de l'adoption de la huitième résolution ci-dessous que les actions ainsi rachetées pourront être annulées.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'administration appréciera, y compris en période d'offre publique dans la limite de la réglementation boursière.

L'Assemblée Générale décide que le prix d'achat par action ne devra pas être supérieur à 250% du prix de cotation de l'action au jour de ladite assemblée, hors frais et commissions, et que le prix d'achat par action ne devra pas être inférieur à 50% du prix de cotation de l'action au jour de ladite assemblée, hors frais et commissions.

En cas d'opération sur le capital notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration (éventuellement : avec faculté de délégation) à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

## ↳ De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

## Huitième résolution

### Réduction de capital par annulation des actions rachetées

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et statuant conformément à l'article L 225-209 du Code de commerce :

autorise, sous la condition suspensive de l'adoption de la septième résolution ci-dessus, le Conseil à réduire le capital social par annulation des actions de la Société qu'elle serait amenée à détenir dans le cadre d'un programme de rachat d'actions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10% du capital de la Société, par période de 24 mois.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée Générale mixte du 29 juin 2007.

Cette autorisation est consentie pour une durée de 24 mois à compter de la présente Assemblée.

autorise le Conseil d'administration à affecter les plus-values ou, le cas échéant les moins-values réalisées, à tout compte de réserves qu'il estimera approprié,



décide que l'excédent du prix d'achat des actions ordinaires sur leur valeur nominale sera imputé sur le poste "Primes d'émission" ou sur tout poste de réserves disponibles, y compris la réserve légale, celle-ci dans la limite de 10% de la réduction de capital réalisée,

donne tous pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet de modifier les statuts de la Société, de procéder, le cas échéant, à toutes formalités qu'il estimera nécessaires.

## Neuvième résolution

### **Autorisation donnée par l'Assemblée au Conseil de procéder à l'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée Générale extraordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, conformément aux articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce et L. 225-129-1 du Code de commerce ;

autorise le Conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, au profit des membres du personnel et des mandataires sociaux de la Société qui répondent aux conditions fixées par la loi ou des sociétés liées au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la Société ;

décide que le Conseil d'administration déterminera l'identité des bénéficiaires des attributions ainsi que les conditions, et le cas échéant, les critères d'attribution des actions ;

décide que le nombre total d'actions distribuées gratuitement ne pourra représenter plus de 2% du capital de la Société à la date de la présente Assemblée Générale (en cas d'augmentation de capital par attribution d'actions gratuites ainsi qu'en cas, soit d'une division, soit d'un regroupement des titres, le nombre d'actions indiqué ci-dessus sera ajusté en conséquence), que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition minimale de 2 ans et que la durée minimale de l'obligation de conservation des actions par les bénéficiaires est fixée à 2 ans à compter de l'attribution définitive des actions ;

décide que l'attribution desdites actions à leurs bénéficiaires deviendra définitive avant l'expiration des périodes d'acquisition susvisées en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième ou troisième catégorie prévue à l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale et que lesdites actions seront librement cessibles en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans les catégories précitées du Code de la sécurité sociale.

Prend acte que le Conseil d'administration a le pouvoir de modifier le nombre d'actions attribuées, dans la limite du plafond précité, en application d'opérations sur le capital décidées en Assemblée Générale extraordinaire ;

Prend acte que la présente décision comporte renonciation de plein droit des actionnaires, en faveur des attributaires d'actions gratuites, à la partie de réserves qui, le cas échéant, servira en cas d'émission d'actions nouvelles ;

Fixe à 38 mois, à compter de ce jour, la durée de validité de la présente délégation.

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de délégation dans les limites légales, pour mettre en œuvre la présente autorisation, accomplir tous actes et formalités, réaliser et constater l'augmentation ou les augmentations de capital réalisées en exécution de la présente autorisation, modifier les statuts en conséquence, et plus généralement, faire tout ce qui sera nécessaire.

## Dixième résolution

### **Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital soit par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires soit par incorporation de réserves, bénéfices ou primes**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L.225-129-2, L.228-92 et L.228-93 du Code de commerce :

délègue au Conseil d'administration la compétence de décider une ou plusieurs augmentations de capital par l'émission en France ou à l'étranger, en euros, d'actions ordinaires de la Société ou de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ ou à terme, à des actions ordinaires de la Société ou, conformément à l'article L.228-93 du Code de commerce, de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, les valeurs mobilières autres que des actions pouvant être également libellées en monnaies étrangères ou en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies.

La délégation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée.

décide que le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées immédiatement et / ou à terme, ne pourra être supérieur à un million d'euros (1 000 000 €) en nominal, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions,

décide que les actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription aux valeurs mobilières émises en vertu de la présente résolution,

décide que si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières tel que définies ci-dessus, le Conseil pourra offrir au Public tout ou partie des titres non souscrits,

délègue au Conseil d'administration, durant la même période de 26 mois, la compétence de décider une ou plusieurs augmentations de capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible et sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes.

décide que le montant total des augmentations de capital susceptibles d'être ainsi réalisées, augmenté du montant nécessaire pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions et indépendamment du plafond fixé à 1 M€, ne pourra être supérieur au montant des comptes de réserves, primes ou bénéfices visés ci-dessus qui existent lors de l'augmentation de capital,

donne pouvoir au Conseil d'Administration d'imputer les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes afférentes à ces augmentations.

prend acte que la présente délégation prive d'effet, à hauteur de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

## Onzième résolution

### **Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires**

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L.225-129-2, L.225-135, L.225-136 et L.228-92 du Code de Commerce,

délègue au Conseil d'Administration la compétence de décider une ou plusieurs augmentations du capital par l'émission, en France ou à l'étranger en euros, d'actions ordinaires de la Société ou de toute valeur mobilière donnant accès par tout moyen immédiatement et ou à terme à des actions ordinaires de la Société, les valeurs mobilières autres que des actions pouvant être également libellées en monnaie étrangère ou en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies.

La délégation ainsi conférée au Conseil d'Administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée.

décide que le montant total des augmentations de capital social susceptible d'être réalisé immédiatement et ou à terme ne pourra être supérieur à un million d'euros (1 000 000 €) en nominal, ce montant s'imputant sur le plafond fixé dans la dixième résolution.

décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces titres, qui seront émis conformément à la législation et de conférer au Conseil d'administration le pouvoir d'instituer au profit des actionnaires un droit de priorité pour les souscrire en application des dispositions de l'article L.225-135 du Code de Commerce.

décide que le prix d'émission des actions sera au moins égal à la moyenne pondérée des premiers cours cotés des trois derniers jours de Bourse précédant sa fixation, diminué de la décote prévue par la législation.

donne pouvoir au Conseil d'Administration d'imputer les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes afférentes à ces augmentations

prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

## Douzième résolution

### **Autorisation donnée au Conseil d'administration d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires**

Pour chacune des émissions décidées en application des dixièmes et onzièmes résolutions, le nombre de titres à émettre pourra être augmenté dans les conditions prévues par l'article L.225-135-1 du Code de commerce et dans la limite des plafonds fixés par l'Assemblée de ce jour, lorsque le Conseil d'administration constate une demande excédentaire.

## Treizième résolution

### **Délégation au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social par émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne entreprise établis en application des articles L. 443.1 et suivants du Code du Travail (devenu L. 3332-1et suivants)**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires,

après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes sur la suppression du droit préférentiel de souscription et conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce,

autorise le Conseil d'administration, dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-138-1 du Code de commerce et de l'article L. 443-5 du Code du travail (devenu L. 3332-18), à procéder au bénéfice des salariés de la Société à une augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, par émission d'actions ordinaires, directement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement d'entreprise, dont la souscription sera réservée aux adhérents à un plan d'épargne et/ou à un plan partenarial d'épargne volontaire tels que prévus aux articles L. 443-1 (devenu L. 3332-1) et suivants du Code du travail qui serait ouvert aux salariés de la Société ou des sociétés qui lui sont liées dans les

conditions visées à l'article L. 225-80 du Code de commerce et qui remplissent, en outre les conditions éventuellement fixées par le Conseil d'administration (les « Salariés du Groupe »).

décide la suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions qui seraient émises, de réserver la souscription desdites actions aux Salariés du Groupe et de déléguer à votre Conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder au profit des mêmes bénéficiaires à des attributions gratuites d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital, sous réserve que l'avantage en résultant n'excède pas, selon la modalité choisie, les limites fixées par la loi.

Le nombre total d'actions ordinaires pouvant être émises en vertu de la présente autorisation ne pourra être supérieur à 5% du nombre total des actions de la Société au moment de l'émission, soit un montant maximum qui pourront être réalisées par utilisation de cette autorisation de 1 410 545 actions. Le prix de souscription des actions par les bénéficiaires sera déterminé conformément aux dispositions de l'article L. 443-5 du Code du travail, à savoir que le prix de souscription sera déterminé conformément aux méthodes objectives retenues en matière d'évaluation d'actions, en tenant compte de la situation nette comptable, de la rentabilité et des perspectives d'activité de la Société.

Cette autorisation est donnée pour une période de cinq années à compter de la date de l'Assemblée générale.

Tous pouvoirs seraient délégués au Conseil d'administration, pour procéder à cette ou à ces émissions dans les limites ci-dessus fixées, aux dates, dans les délais et suivant les modalités qu'il fixerait en conformité avec les prescriptions statutaires et légales.

## Quatorzième résolution

### **Délégation au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social réservée aux salariés de la Société dans le cadre de la consultation triennale des actionnaires en application de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce : détermination de l'étendue et des conditions d'exercice de cette autorisation**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires,

après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes sur la suppression du droit préférentiel de souscription et conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce,

autorise le Conseil d'administration, dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-138-1 du Code de commerce et de l'article L. 443-5 du Code du travail (devenu L. 3332-18), à procéder au bénéfice des salariés de la Société à une augmentation du capital social, dans le cadre de la consultation triennale des actionnaires, en une ou plusieurs fois, par émission d'actions ordinaires, directement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement d'entreprise, dont la souscription sera réservée aux adhérents à un plan d'épargne et/ou à un plan partenarial d'épargne volontaire tels que prévus aux articles L. 443-1 (devenu L. 3332-1) et suivants du Code du travail qui serait ouvert aux salariés de la Société ou des sociétés qui lui sont liées dans les conditions visées à l'article L. 225-80 du Code de commerce et qui remplissent, en outre les conditions éventuellement fixées par le Conseil d'administration (les « Salariés du Groupe »).

décide la suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions qui seraient émises, de réserver la souscription desdites actions aux Salariés du Groupe et de déléguer à votre Conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder au profit des mêmes bénéficiaires à des attributions gratuites d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital, sous réserve que l'avantage en résultant n'excède pas, selon la modalité choisie, les limites fixées par la loi.

Le nombre total d'actions ordinaires pouvant être émises en vertu de la présente autorisation ne pourra être supérieur à 5% du nombre total des actions de la Société au moment de l'émission, soit un montant maximum qui pourront être réalisées par utilisation de cette autorisation de 1 410 545 actions. Le prix de souscription des actions par les bénéficiaires sera déterminé conformément aux dispositions de l'article L. 443-5 du Code du travail, à savoir que le prix de souscription sera déterminé conformément aux méthodes objectives retenues en matière d'évaluation d'actions, en tenant compte de la situation nette comptable, de la rentabilité et des perspectives d'activité de la Société.

Cette autorisation est donnée pour une période de cinq années à compter de la date de l'Assemblée générale.

Tous pouvoirs seraient délégués au Conseil d'administration, pour procéder à cette ou à ces émissions dans les limites ci-dessus fixées, aux dates, dans les délais et suivant les modalités qu'il fixerait en conformité avec les prescriptions statutaires et légales.

## Quinzième résolution

### **Pouvoir en vue des formalités**

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, pour faire tous dépôts ou publications.



## V. INFORMATIONS SPECIFIQUES

### 5.1. Informations générales concernant l'émetteur

#### 5.1.1. Dénomination sociale

La dénomination sociale de la Société est Micropole-Univers (anciennement MICROPOLE).

#### 5.1.2. Siège social

100 rue La Fayette, 75010 Paris.

#### 5.1.3. Date de constitution

La Société a été constituée en juin 1987.

#### 5.1.4. Forme juridique

Société anonyme à Conseil d'Administration régie par le Code de Commerce et le décret du 23 mars 1967. La Société a été constituée sous forme de société à responsabilité limitée et transformée en société anonyme aux termes d'une Assemblée Générale des actionnaires en date du 30 septembre 1997.

#### 5.1.5. Durée de la Société

99 ans, à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés, soit jusqu'au 21 juillet 2086.

#### 5.1.6. Numéro de registre du commerce et des sociétés

341 765 295 RCS PARIS

#### 5.1.7. Objet social (article 2 des statuts)

La Société a pour objet, directement ou indirectement en France et à l'étranger :

- la création, la distribution et la maintenance de tout produit informatique,
- et plus généralement toutes opérations de quelque nature qu'elles soient pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet social ou tout objet similaire, connexe ou complémentaire.

#### 5.1.8. Lieux où peuvent être consultés les documents relatifs à la Société

Les statuts, procès verbaux et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social de la Société.

#### 5.1.9. Exercice social

L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

#### 5.1.10. Clauses statutaires particulières

##### ↳ Forme des actions (article 10 des statuts)

Les actions entièrement libérées sont au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Elles donnent lieu à une inscription en compte de leur propriétaire dans les conditions et selon les dispositions prévues par les textes en vigueur.

Les actions entièrement libérées revêtent la forme nominative ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sous réserve, toutefois, de l'application des dispositions légales relatives à la forme des actions détenues par certaines personnes physiques ou morales.

Les actions donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Toutefois, des certificats ou des documents représentatifs d'actions pourront être créés dans les conditions prévues par la loi.

##### ↳ Assemblées d'actionnaires (articles 7, 14, 15, 24 et 25 des statuts)

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en assemblées générales, lesquelles sont qualifiées d'ordinaires, d'extraordinaires ou de spéciales selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

Toute assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires.

Les délibérations des assemblées générales obligent tous les actionnaires, même absents, dissidents ou incapables.

Les assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par la loi.

Les réunions ont lieu au siège social ou dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Le droit de participer aux assemblées est subordonné :

- en ce qui concerne les titulaires d'actions nominatives, à l'inscription des actions au nom de l'actionnaire sur les registres de la société trois jours au moins avant la date de réunion de l'assemblée générale ;

- en ce qui concerne les titulaires d'actions au porteur, au dépôt, trois jours au moins avant la date de réunion de l'assemblée générale, dans les conditions prévues par l'article 822-114 du code de commerce, aux lieux indiqués par l'avis de convocation, d'un certificat délivré par l'intermédiaire teneur de leur compte, constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée générale.

L'actionnaire, à défaut d'assister personnellement à l'assemblée, peut choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- donner une procuration à un autre actionnaire ou à son conjoint, ou
- voter par correspondance, ou
- adresser une procuration à la société sans indication de mandat,

dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

Pour les actions émises depuis moins de deux ans, le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent ; à égalité de valeur nominale, chaque action donne droit à une voix.

Les actions pouvant justifier d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire bénéficiant d'un droit de vote double, chaque action donnant droit à deux voix.

#### ↘ **Franchissement de seuils légaux et statutaires (article 11 des statuts)**

Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir, soit directement, soit indirectement au travers d'une ou plusieurs personnes morales dont elle détient le contrôle au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce, une fraction égale à cinq pour cent (5%) du capital ou des droits de vote ou tout multiple de ce pourcentage, doit informer la Société du nombre total d'actions ou de droits de vote qu'elle possède, au moyen d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception, adressée au siège social dans le délai de quinze jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils.

Cette obligation d'information s'applique également chaque fois que la fraction du capital ou des droits de vote détenue devient inférieure à l'un des seuils prévus à l'alinéa ci-dessus.

En cas de non-respect de ces dispositions et sur demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5% au moins du capital ou des droits de vote, les actions ou certificats de droits de vote excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privés du droit de vote pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux (2) ans suivant la date de régularisation de la notification.

La Société pourra, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, à tout organisme habilité, le nom, ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination sociale, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

#### ↘ **Bénéfices - Réserve légale (article 35 des statuts)**

Le résultat de l'exercice se détermine conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Sur le bénéfice de l'exercice social, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est obligatoirement fait un prélèvement d'au moins cinq pour cent (5%) affecté à la formation d'un fonds de réserve dit "réserve légale". Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale atteint le dixième du capital social.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et du prélèvement prévu à l'alinéa précédent, et augmenté du report bénéficiaire.

#### ↘ **Dividendes (article 36 des statuts)**

S'il résulte des comptes de l'exercice, tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale, l'existence d'un bénéfice distribuable, l'Assemblée Générale décide de l'inscrire à un ou plusieurs postes de réserve dont elle règle l'affectation ou l'emploi, de le reporter à nouveau ou de le distribuer sous forme de dividendes.

Après avoir constaté l'existence de réserves dont elle a la disposition, l'Assemblée Générale peut décider la distribution de sommes prélevées sur ces réserves. Dans ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels ces prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes seront prélevés en priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

Les modalités de mise en paiement des dividendes sont fixées par l'Assemblée Générale ou, à défaut, par le Conseil d'Administration.

Toutefois, la mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans le délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice.

L'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice pourra accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions.

De la même façon, l'Assemblée Générale Ordinaire, statuant dans les conditions prévues à l'article 232.12 du Code de Commerce, pourra accorder à chaque actionnaire un acompte sur dividendes, et pour tout ou partie dudit acompte sur dividende une option entre le paiement de l'acompte sur dividende en numéraire ou en actions.

L'offre de paiement en actions, le prix et les conditions d'émission des actions ainsi que la demande de paiement en actions et les conditions de réalisation de l'augmentation de capital seront régis par la loi et les règlements.

Lorsqu'un bilan établi au cours ou à la fin de l'exercice et certifié conforme par le ou les Commissaires aux Comptes fait apparaître que la Société, depuis la clôture de l'exercice précédent, après constitution des amortissements et provisions nécessaires et déduction faite s'il y a lieu des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi ou des présents statuts et compte tenu du report bénéficiaire, a réalisé un bénéfice, le Conseil



d'Administration peut décider de distribuer des acomptes sur dividende avant l'approbation des comptes de l'exercice ainsi que d'en fixer le montant et la date de répartition. Le montant de ces acomptes ne peut excéder le montant du bénéfice défini au présent alinéa. Dans ce cas, le Conseil d'Administration ne pourra faire usage de l'option décrite aux alinéas ci-dessus.

## 5.2. Dividendes

### 5.2.1. Délais de prescription

Les dividendes non réclamés dans un délai de cinq ans à compter de la date de leur mise en paiement sont prescrits au profit de l'État (article 2277 du code civil).

### 5.2.2. Dividendes versés au cours des exercices précédents

Néant.

### 5.2.3. Politique en matière de distribution

La Société a l'intention d'affecter tous les fonds disponibles au financement de ses activités et n'a, en conséquence, pas l'intention de distribuer des dividendes dans un futur proche. Cette politique avait été soulignée par la Société lors de l'Introduction en Bourse.

## 5.3. Gouvernement d'entreprise

La Société se conforme au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France notamment par la mise en place de comité d'audit et la présence au Conseil d'administration de trois administrateurs indépendants.

Il y a au sein du Conseil d'administration de Micropole-Univers deux administrateurs indépendants (NEMPARTNERS et Mr ANTOUN). Aucun administrateur n'a été élu par les salariés.

Aucun censeur n'a été nommé. Il est rappelé que chaque administrateur doit détenir au moins UNE action de la Société.

Conformément à la loi sur les Nouvelles Régulations Economiques dite NRE du 15 mai 2001, et conformément à l'article L.225-51-1 alinéa 2 du Code de commerce, le Conseil d'administration a décidé en date du 4 juillet 2002 de conserver la forme de Société à Conseil d'Administration et de ne pas dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

Christian Poyau, Thierry Létoffé, Christine Leonard, épouse Poyau, Sylvie Pastol épouse Létoffé ont été nommés le 30 juin 2003 pour un mandat de 6 ans échéant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2008.

NEM Partners, société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 560 000 €, dont le siège social est situé 5/7 rue de Montessuy 75340 Paris Cedex 07 et ayant pour numéro unique d'identification 420 620 577 RCS Paris et dont le représentant permanent est Monsieur Jean-Yves Noir, a été nommé le 30 juin 2004 pour un mandat de 6 ans échéant lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Antoine Antoun a été nommé le 29 juin 2007 pour une durée de six années soit jusqu'à l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos au 31 décembre 2012 et tenue durant l'année 2013.

### 5.3.1. Intérêts des dirigeants dans le capital de l'émetteur, dans celui d'une société qui en détient le contrôle, dans celui d'une filiale de l'émetteur ou chez un client ou chez un fournisseur significatif

Les dirigeants de la Société sont également actionnaires. Aucun dirigeant ne détient d'intérêt dans une société qui détiendrait le contrôle de Micropole-Univers ni chez un de ses clients ou de ses fournisseurs significatifs.

### 5.3.2. Conflit d'intérêts au niveau des organes d'administration

Il n'existe aucun conflit d'intérêts potentiels entre les devoirs, à l'égard de l'émetteur, de l'un quelconque des membres du Conseil d'administration et leurs intérêts privés et/ou autres devoirs.

### 5.3.3. Intéressement du personnel

Un accord d'intéressement a été signé avec le personnel de Micropole-Univers pour la période 2005-2007. L'impact dudit accord sur les comptes 2007 de Micropole-Univers figure dans l'annexe aux comptes consolidés.

## 5.4. Communiqué du 13 avril 2008 relatif au chiffre d'affaires du 1<sup>er</sup> trimestre 2008 (données non auditées)

**Micropole-Univers affiche à nouveau pour ce premier trimestre de son exercice 2008 une croissance soutenue, bien supérieure à celle du marché.**

Micropole-Univers, société européenne de conseil et d'ingénierie spécialisée dans les domaines de la Business Intelligence, de l'e-Business, du CRM et de l'ERP, confirme le rythme de croissance observé lors de la publication de ses résultats le 24 avril dernier : avec un chiffre d'affaires de 21,5 millions d'euros au 1er trimestre 2008, celui-ci est en progression de 21% par rapport à la même période en 2007. Ce chiffre d'affaires intègre celui de la société Apsalys,



acquise en octobre 2007. À périmètre et taux de change constants, la croissance organique du chiffre d'affaires de Q1 2008 de Micropole-Univers est de 20%.

Toutes les activités du groupe sont en forte croissance, notamment dans les domaines du e-Business et de la Business Intelligence qui enregistrent la même courbe de développement. Ce premier trimestre 2008 a également été marqué par une poursuite de la progression des missions de Conseil réalisées par Micropole-Univers. Il convient également de souligner le fort développement de l'activité Formation qui affiche une croissance de 33% de son chiffre d'affaires.

Cette dynamique de croissance que connaît Micropole-Univers est naturellement liée à la qualité du positionnement industriel de la société de conseil et d'ingénierie sur des marchés porteurs. De plus, comme l'a souligné Christian Poyau, Président Directeur Général de Micropole-Univers, lors de la réunion SFAF du 24 avril 2008 à l'occasion de la publication des résultats, « *les nouvelles offres et les partenariats lancés en 2007 contribuent à ce développement soutenu et nous restons confiants pour 2008 sur la poursuite d'un niveau de croissance supérieure à celui du marché* ».

## 5.5. Responsable du document

Nom et qualité du responsable : Monsieur Christian Poyau  
Président Directeur Général de la société Micropole-Univers.

### 5.5.1. Attestation du responsable du document

*« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.*

*J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion figurant en page 18 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées*

*J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.*

*La lettre de fin de travaux ne contient pas d'observation.*

*Les informations financières historiques présentées dans ce document ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant en page 48, qui contient une observation attirant l'attention sur les notes 4.1 et 4.10.6 aux états financiers relatives à la cession de la société Cross Systems Company. »*

Paris, le 30 juin 2008  
Monsieur Christian Poyau  
Président Directeur Général de la société Micropole-Univers

## 5.6. Responsable de l'information

Monsieur Christian Poyau  
Président Directeur Général de Micropole-Univers  
100 rue Lafayette, 75010 Paris, FRANCE  
Tél. : 33 (0)1 42 47 42 47 - Fax : 33 (0)1 42 47 40 00

## 5.7. Calendrier indicatif des publications financières en 2008

Chiffre d'affaires 1 <sup>er</sup> trimestre 2008 :	13 mai 2008
Chiffre d'affaires 2 <sup>ème</sup> trimestre 2008 :	29 juillet 2008
Résultats 1 <sup>er</sup> semestre 2008 :	25 septembre 2008
Chiffres d'affaires 3 <sup>ème</sup> trimestre 2008 :	4 novembre 2008
Chiffres d'affaires 4 <sup>ème</sup> trimestre 2008:	13 février 2009
Comptes annuels clos le 31/12/2008 :	24 avril 2009

Il est précisé que ce calendrier est à titre indicatif et qu'il est susceptible d'être modifié en fonction d'évènements ultérieurs.

## 5.8. Documents accessibles au public

L'ensemble des documents accessibles au public peuvent être consultés:

- au siège social de la société Micropole-Univers, 100 rue La Fayette, 75010 Paris
- par voie électronique sur le site internet de la société : <http://www.micropole-univers.com>

En application de l'article 28 du Règlement (CE) N°809/2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document :

- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2005 établis selon les règles et principes comptables IFRS et le rapport des Commissaires aux comptes relatifs aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2005 qui figurent dans le document de référence de la Société déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 28 juin 2006 sous le n° D.06-656 en pages 80 et suivantes ;
- les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2005 et le rapport des Commissaires aux comptes relatifs aux comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2005 qui figurent dans le document de référence de la Société déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 28 juin 2006 sous le n° D.06-656 en pages 99 et suivantes.
- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006 établis selon les règles et principes comptables IFRS et le rapport des Commissaires aux comptes relatifs aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006 qui figurent dans le document de référence de la Société déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 29 juin 2007 sous le numéro D07-663 en pages 50 et suivantes ;
- les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2006 et le rapport des Commissaires aux comptes relatifs aux comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2006 qui figurent dans le document de référence de la Société déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 29 juin 2007 sous le numéro D07-663 en pages 74 et suivantes.

Les deux documents de référence cités ci-dessus sont disponibles sur les sites Internet de la Société ([www.micropole-univers.com](http://www.micropole-univers.com)) et de l'Autorité des Marchés Financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).



## VI. TABLE DE CONCORDANCE

Afin de faciliter la lecture du rapport annuel déposé comme document de référence, la table thématique suivante permet d'identifier les principales rubriques requises par le règlement européen n° 809 / 2004 de la Commission du 29 avril 2004.

	Législation européenne	N° page du présent document
1. Personnes responsables		
1.1 Personnes responsables des informations		71
1.2 Déclaration des personnes responsables		71
2. Contrôleurs légaux		
2.1 Noms et adresses		60
2.2 Démissions / non renouvellement		60
3. Informations financières sélectionnées		
3.1 Présentation pour chaque exercice de la période couverte		71
3.2 Périodes intermédiaires		n.a
4. Facteurs de risque		44
5. Informations concernant l'émetteur		
5.1 Histoire et évolution de la société		3
5.2 Investissements		40
6. Aperçu des activités		
6.1 Principales activités		4
6.2 Principaux marchés		5
6.3 Événements exceptionnels		47
6.4 Dépendance à l'égard de brevets, licences ou contrats		10
6.5 Position concurrentielle		9
7. Organigramme		
7.1 Description du Groupe		11
7.2 Liste des filiales		38
8. Propriétés immobilières, usines et équipements		
8.1 Immobilisations corporelles importantes		40
8.2 Questions environnementales		21
9. Examen de la situation financière et du résultat		
9.1 Situation financière		30
9.2 Résultat d'exploitation		18
10. Trésorerie et capitaux		
10.1 Capitaux de l'émetteur		14
10.2 Flux de trésorerie		32
10.3 Structure et conditions de financement		43
10.4 Restriction à l'utilisation de capitaux		n.a
10.5 Sources de financement nécessaires pour honorer les engagements relatifs aux décisions d'investissement		n.a
11. Recherche et Développement, brevets et licences		21
12. Informations sur les tendances		
12.1 Principales tendances		70
12.2 Événements susceptibles d'influencer les tendances		n.a
13. Prévisions ou estimations de bénéfices		n.a
14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale		
14.1 Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction		26
14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale		70
15. Rémunérations et avantages		
15.1 Rémunérations et avantages versés		22
15.2 Montants provisionnés		n.a
16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction		
16.1 Date d'expiration du mandat		22
16.2 Informations sur les contrats de service liant les membres		n.a
16.3 Informations sur le comité d'audit et le comité de rémunération de l'émetteur		27

16.4 Conformité de l'émetteur au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur	70
17. Salariés	
17.1 Nombre en fin de période, nombre moyen et répartition par fonction	11
17.2 Participations et stock-options	41
17.3 Accord de participation des salariés dans le capital de l'émetteur	23
18. Principaux actionnaires	
18.1 Franchissements de seuil	15
18.2 Détention des droits de vote	15
18.3 Contrôle	16
18.4 Accords relatifs au changement de contrôle	15
19. Opérations avec les apparentés	46
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1 Informations financières historiques	2
20.2 Informations financières proforma	n.a
20.3 États financiers	30 et 49
20.4 Vérification des contrôleurs	48 et 61
20.5 Date des dernières informations financières	70
20.6 Informations financières intermédiaires et autres	n.a
20.7 Politique de distribution des dividendes	70
20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage	n.a
20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale	n.a
21. Informations complémentaires	
21.1 Capital social	41
21.2 Actes constitutifs	68
22. Contrats importants	n.a
23. Informations provenant des tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	n.a
24. Documents accessibles au public	71
25. Information sur les participations	19